

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 30 MARS 2015, 19h30, A LA CASSINE

Ordre du jour (incorporant les modifications acceptées)

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 15 décembre 2014
 - Procès-verbal mot à mot de la séance du 15 décembre 2014
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 15 décembre 2014
4. Rapports des présidents de commissions
 - Commission de gestion
 - Commission Edilité, urbanisme et agglomération
 - Commission Energie, environnement et développement durable
 - Commission Vie en commun, jeunesse et culture
5. Rapport de la commission ad hoc sur le système salarial communal
 - Généralités
 - Rapport de la commission ad hoc
 - Parole à la Municipalité
 - Discussion
 - Clôture
6. Motion
 - Demande de modification du règlement communal sur le chauffage à distance
7. Résolution
 - Raffinerie de Collombey
 - Tamoil S.A. : des mesures immédiates
 - Pour un éclairage public et passages réservés aux piétons sur la route industrielle en Reutet-Boverly à Collombey-Le-Grand
8. Postulat
 - a) Développement
 - Etude d'une place publique et de rencontre sur l'ancien cimetière de Collombey
 - Utilisation d'une vaisselle réutilisable lors des manifestations
 - Colonie de vacances pour les enfants de la commune
 - b) Réponse
 - Zones industrielles utilisables sur notre commune
 - Pour plus de places de parc autour des terrains de sport
 - Structure d'accueil petite enfance
9. Interpellation
 - Réorganisation de l'administration communale
 - Site Tamoil Raffinerie de Collombey et ses annexes
 - Tamoil SA : où en est-on ?
 - Consommation énergétique de nos bâtiments communaux
 - Partenariat avec la Police municipale de Monthey
 - Clarification des propos tenus par le Président de commune lors de la séance du 16.06.2014
 - Application du règlement de la gestion des déchets
10. Informations de l'Exécutif
11. Questions
12. Divers

PROCES VERBAL MOT A MOT DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL DU 30 MARS 2015

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil général de Collombey-Muraz, du 30 mars 2015.

Le Conseil général a été convoqué par courrier individuel du 10 mars 2015, soit dans le délai de 15 jours voulu par notre règlement. Les séances du Conseil général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour, au pilier public, sur le site Internet communal et aux médias, par les soins du secrétaire municipal.

Je dois excuser ce soir, pour le Conseil général, M. Alain Valvona. Pour le Conseil municipal, Mme Geneviève Burdet et M. Jean-Pierre Veuthey. Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des Conseillers généraux et vous prie de répondre « présent », à l'appel de votre nom.

Intervention de M. Samuel Rouiller : Bonsoir

Angst Stéphane	Présent
Bétrisey Nicole	Présente
Borgeaud Jacques	Présent
Chervaz Véronique	Présente
Clay Robert	Présent
Clerc Laurent	Présent
Corminboeuf Laurent	Présent
Cottet Pascal	Présent
Cottet Bugnon Véronique	Présente
Cretton Nathalie	Présente
Delaloye Gilles	Présent
Delarze Madeleine	Présente
Fontannaz Bertrand	Présent
Gay Bernard	Présent
Gex-Fabry Alexis	Présent
Gex-Fabry Dominique	Présent
Gex-Fabry Romain	Présent
Hohenauer-Udriot Maryline	Présente
Joris Guillaume	Présent
Kamerzin Raymond	Présent
Kilchenmann Jürg	Présent
Knubel Natercia	Présente
Kunz Reto	Présent
Lattion Eric	Présent
Mariaux Joël	Présent
Moerch Philippe	Présent

Morisod David	Présent
Norton Anne-Lise	Présente
Parvex Romain	Présent
Perret Cédric	Présent
Rhyner Roger	Présent
Rouiller-Monay Jean-Pierre	Présent
Rouiller-Monay Samuel	Présent
Sallin Didier	Présent
Schmid Daniel	Présent
Schönmann Alain	Présent
Sotillo José	Présent
Turin Alexis	Présent
Valvona Alain	Excusé
Vannay Damien	Présent
Vannay Jérôme	Présent
Vieux Cédric	Présent
Vieux Edgar	Présent
Vuille Côme	Présent
Zürcher Cédric	Présent
Merci	

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je salue la présence de Didier Sallin qui nous rejoint. Le décompte fait état de 44 conseillers présents. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Je vous fais part d'un certain nombre de communications. Pierre Turin a démissionné du Conseil général, je le remercie pour tout le travail accompli. Dominique Gex-Fabry a accepté de le remplacer au sein du Conseil général, je lui souhaite la bienvenue en tant que conseiller général. Pour précision Pierre Turin a déménagé.

Une résolution intitulée : « Pour un éclairage public et passage réservé aux piétons sur la route industrielle en Reutet-Bovéry à Collombey-le-Grand » a été transmis au Président du Conseil général en date du 18 mars 2015, soit avant la séance de ce soir. Une deuxième résolution intitulée : « Tamoil SA, des mesures immédiates » a été déposée avant le début de la séance. Je précise qu'une version signée m'a été remise. Une copie de celles-ci ont été déposées sur votre table. Est-ce que quelqu'un ne les a pas reçues ? Ce n'est pas le cas. En vertu de l'article 31 alinéa 3 de notre règlement, elles seront développées par leur auteur au cours de la présente séance et soumises au vote. Je vous rappelle la teneur de l'article 25 alinéa 5 de notre règlement, en règle générale, un conseiller général ne peut obtenir plus de deux fois la parole sur le même objet. Le temps de parole par intervention est limité d'environ 5 minutes. Cette règle ne s'applique pas aux membres du Conseil municipal, au Président et aux rapporteurs des commissions. Aussi je vous rappelle qu'il est indispensable que vous demandiez la parole avant de vous exprimer, en d'autres termes une personne qui veut parler ne peut le faire que lorsque je lui ai donné la possibilité de le faire. Ceci évitera des échanges directs entre participants qui, dans la précipitation, dans le feu de l'action, peuvent s'emporter et avoir des paroles dures, déplacées, voire blessantes. Avez-vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas, je passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour comporte 12 points. Vous l'avez tous reçu. Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, deux résolutions ont été déposées. Ces points ont donc été intégrés dans l'ordre du jour sous point 7. L'ordre du jour est actuellement affiché au beamer. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler contre cet ordre du jour qui intègre en plus les résolutions remises ? Les résolutions ont été rajoutées au point 7. Ça veut dire que nous avons : 7. 1 Raffinerie de Collombey, 2. Tamoil, des mesures immédiates et 3. Pour

un éclairage public et passages réservés aux piétons sur la route industrielle en Reutet-Bovéry. Avez-vous des remarques par rapport à cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. De facto l'ordre du jour est accepté tel que présenté. Je vous remercie. Sans plus attendre je passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 15 décembre 2014

Je remercie l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction des procès-verbaux. S'agissant du procès-verbal mot à mot de la séance du 15 décembre 2014, j'invite les membres du Conseil général qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Je vous rappelle au passage que si vous avez trouvé des fautes d'orthographe ou de syntaxe vous pouvez sans autres les communiquer à notre secrétaire. Avez-vous des remarques ou des observations ? Je demande aux scrutateurs de se lever et nous passons au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot à mot de la séance du 16 juin 2014 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus ? Abstentions ? Résultat le procès-verbal est accepté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 15 décembre 2014, je donne la parole à l'assemblée. Y a-t-il des remarques concernant ce procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Je demande aux scrutateurs de se lever à nouveau. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel de la séance du 15 décembre 2014, sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Refus ? Abstentions ? Le procès-verbal décisionnel est accepté à l'unanimité. Et voilà, les procès verbaux ont été approuvés, nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Rapport des présidents de commissions

A l'instar de ce qui a été fait au printemps passé, les Présidents des commissions permanentes et de gestion vont nous faire part de leur rapport personnel. Ceci a notamment pour but de permettre à toutes les Conseillères et à tous les Conseillers généraux de mieux saisir et de se rendre compte du travail accompli par chaque commission. Chaque président peut lire son rapport ou en faire la synthèse, étant rappelé que les membres du Conseil général ont déjà eu l'occasion de lire ces rapports. Ceci étant précisé, je relève que pour l'année 2014, les coûts du Conseil général se sont élevés à Fr. 68'739.95. Ceux de la commission ad hoc sur le système salarial, se sont montés à Fr. 8'840.00 et ceux du bureau, y compris les frais de la commission qui a rédigé les documents nécessaires pour l'adoption du budget rubrique par rubrique, à Fr. 3'429.95. Nous avons siégé à 4 reprises en 2014. Le 24 mars, le 16 juin, le 29 septembre et le 15 décembre. Pour une durée totale d'environ 17 heures. 16h50 pour être tout à fait précis. La rédaction des procès-verbaux nécessite un investissement conséquent. Tant pour l'administration que pour le secrétaire du Conseil général. S'agissant du secrétariat communal, une heure de travail permet en effet de rédiger entre 8 à 10 minutes de séance. Relecture comprise. En d'autres termes, pour 2014, plus de 140 heures ont dû être consacrées à la rédaction des PV du législatif. Dès lors je prie les membres du Conseil général qui interviennent en cours de séance de faire diligence dans la transmission de leurs interventions sous format électronique au bureau ou à l'administration communale directement. C'est là le meilleur et sans doute le seul moyen pour alléger la tâche des rédacteurs. Je passe maintenant la parole au secrétaire du Conseil général.

Intervention de M. Samuel Rouiller : Mesdames, Messieurs du Conseil général, pour 2014, le bureau a encouragé les Présidents de commissions à arrondir les temps de séances de commissions afin de baisser la somme facturée des heures non travaillées. L'application de cette mesure effectuée en 2014 a permis d'optimiser les coûts des séances de commissions. Il est à noter que la Cogest n'a pas demandé d'indemnité pour sa huitième séance avec le Conseil municipal. Le bureau encourage donc les Présidents de commissions à continuer dans cette voie. Enfin je remercie tout particulièrement l'administration communale qui abat un immense travail pour rendre le PV mot à mot dans un délai de 30 jours suivant la séance plénière.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Rouiller. Nous passons donc aux rapports des présidents de commissions. L'ordre de passage des Présidents de commissions est repris des articles 16 et 18 du règlement du Conseil général. Vous pourrez après chaque présentation, poser des questions directement au Président en question. Je passe la parole au Président de la commission de gestion.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin PLR, Président de la commission de gestion. Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues, Mesdames, Messieurs de la presse et du public. Alors au niveau du rapport de la commission de gestion, je vais commencer directement où ça fait mal. On a l'habitude à la commission de gestion des chiffres alors je vous en donne tout de suite. Au niveau de nos séances, on en a fait 14 l'année passée contre 17 en 2013.

Ce qui a coûté Fr. 14'540.00. Lors de notre session de décembre, le chef de groupe PDC demandait si ce n'était pas possible pour la Cogest de faire plus rapidement l'analyse ou l'étude des comptes du budget nous disant que certains travaillaient en seulement 3 séances. On s'est posé cette question au sein de la Cogest, on ne sait pas comment faire plus rapidement que ça. Un petit exemple, quand on doit analyser les comptes, il n'y a pas loin de entre 800 et 900 rubriques. Et bien d'abord on reçoit les documents chacun chez soi, chacun fait un travail déjà personnel qui n'est pas comptabilisé, ni indemnisé. Ensuite on se voit une première fois pour faire le tour des questions des rubriques ; une deuxième fois pour continuer les rubriques, préparer des questions pour le Conseil municipal ; la troisième séance c'est avec le Conseil municipal ; la quatrième on discute des réponses amenées par le Conseil municipal, on fixe les grandes lignes de notre rapport, ensuite le rapporteur rédige le rapport à l'intention de la commission qui l'adopte lors de la cinquième séance. Voilà, au niveau du bilan 2014 et objectifs 2015, si on regarde le bilan 2014 on avait en priorité l'objectif d'éclaircir nos compétences, on comptait sur l'arrivée, la présentation de M. Chevrier, chef de service de l'état du Valais. Finalement M. Chevrier a décidé de ne pas venir à mon grand regret parce que je pense qu'au début d'un Conseil général, c'est important d'avoir des explications, surtout de la part d'un service qui est là à notre disposition. R 21 a d'ailleurs pour mission de généraliser le Conseil général et finalement on n'a pas pu avoir de ses lumières, ce qui m'a gêné un peu plus c'est les raisons pour lesquelles il n'est pas venu. Au niveau de la, je dirais de la mission de la commission de gestion, pour ma part, elle est très claire, elle ressort d'ailleurs d'une décision du Conseil d'Etat qui dit que la commission de gestion peut avoir accès à tous les documents qui sont nécessaires pour l'accomplissement de son mandat. C'est assez clair. Au niveau de nos préoccupations au début de l'année 2014, il y avait bien sûr les comptes, les chiffres, la recherche d'un équilibre des finances communales, pour cela, pour qu'on puisse faire un bon travail on a besoin de chiffres, de tableaux, de comparatifs. Je dois dire qu'on peut vraiment compter sur le Conseil municipal avec son Président et l'administration pour nous fournir tous ces documents, pour croiser les chiffres, pour essayer de voir d'où on vient, où est-ce qu'on va. De ce côté-là, ça fonctionne bien, on avait une demande au niveau des tableaux de bord, tableaux de bords c'est-à-dire de savoir quand on fait un grand investissement dans notre commune, savoir où est-ce qu'on en est au fur et à mesure de l'avancement du projet, pour éviter des surprises, on a eu de la peine à avoir ces tableaux de bords, mais on arrive maintenant enfin à avoir le premier tableau de bord avec les Perraires, la construction des Perraires, l'agrandissement des Perraires. Un autre point qui, à mon sens, doit être amélioré, c'est celui de la question des investissements, nous demandons à la commune à voir des projections jusqu'à dix ans parce qu'on estime que 4 ans ce n'est pas suffisant. Alors là je dirais que, je ne veux pas dire le combat, mais en tous les cas l'échange continue parce que c'est le nerf de la guerre de savoir qu'est-ce qui nous attend, pour pouvoir prendre de bonnes décisions aujourd'hui. Au niveau du budget 2015, il y avait une nouveauté l'année passée, c'était le vote rubrique par rubrique. Je dois dire que la Cogest a été très agréablement surprise par les propositions de tous les groupes, ça nous a permis de faire un travail supplémentaire, d'avoir des propositions à analyser, à comparer. Au départ, avant la séance on partait avec des propositions d'augmenter les recettes de Fr. 580'000.00, de baisser les dépenses de Fr. 500'000.00. La commission de gestion était très satisfaite de cette entrée en matière, au final on a eu que Fr. 45'000.00 de réduction avec la renonciation à l'achat d'un véhicule et bien malheureusement ça reste très préoccupant pour nos finances communales avec notamment l'annonce qui a été faite depuis de fermeture du site de Tamoil. Il y a une question qui se pose chaque année avec ce rapport, c'est le rapport du Président oui, mais j'estime que ce n'est pas que le Président qui doit le faire de son côté parce que si on parle des objectifs 2015, ce n'est pas le président qui les fixe, mais c'est la commission. Tout ça pour vous dire que c'est moi qui l'ai signé mais je l'ai quand même montré et mis en discussion au sein de la commission. En conclusion, je dirais que et bien je suis très satisfait du fonctionnement de cette commission. J'aimerais remercier la Municipalité avec son Président et ses conseillers et l'administration pour l'appui nécessaire qu'il nous fournit. J'aimerais aussi remercier bien sûr les membres de la commission qui travaillent assidument et bien sûr une mention spéciale à notre rapporteur qui passe encore de longues heures après nos discussions pour mettre tout ça en forme. Je reste à votre disposition pour des questions merci pour votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin. Est-ce que dans l'assemblée quelqu'un a une question à poser ou une remarque à formuler ? Ce n'est pas le cas. Nous passons au rapport suivant : Edilité, urbanisme et agglomération.

Intervention de M. Alexis Gex-Fabry : Bonsoir, bonsoir Mesdames, Messieurs, alors voilà. Par rapport à mon rapport je n'ai rien de plus à rajouter. Si ce n'est que juste une précision concernant le Chablais Agglo,

CONSEIL GENERAL

le rôle de notre commission est surtout participatif et non décisionnel comme il a peut-être été précisé parfois dans la presse, alors voilà. Sinon il n'y a rien de particulier et je remercie la commission. S'il y a des questions concernant le fonctionnement, vous pouvez me les poser, sinon si c'est des précisions concernant le contenu peut-être là je laisserai l'exécutif répondre si c'est autre chose. Je ne sais pas, je propose disons. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, est-ce que vous avez des questions pour le Président de la commission ? Ce n'est pas le cas donc je vous remercie. Je passe la parole au Président de la commission : Energie, environnement et développement durable, M. Rouiller.

Intervention de M. Rouiller : Mesdames, Messieurs, je ne vais pas relire ce compte rendu dans son texte intégral. Au cours de l'année 2014, nous avons siégé à trois reprises, pour analyser et faire un rapport sur le règlement de traitement des déchets. Ce dernier a été adopté par le plénum en juin 2014. Au sein de notre commission il a été émis le souhait de connaître les préoccupations du Conseil municipal voire envisager une collaboration entre les commissions de l'exécutif et du législatif. Pour ce faire, une quatrième séance s'est tenue avec Mme la Conseillère municipale Sandra Cottet. Au cours des discussions il est apparu et il a été constaté que l'on peut difficilement agir hormis le dépôt de mentions, postulats ou interpellations. Prise de position de la commission : à l'unanimité la commission décide de laisser à chacun le libre choix d'entreprendre l'une ou l'autre démarche concernant les sujets soulevés dans son rapport interne en 2013. Quant au fonctionnement de la commission, on aimerait travailler sur un sujet spécifique, amené par l'un ou l'autre membre de la commission, ou attendre un mandat du bureau.

Activités pour l'année 2015 : la commission énergie, environnement et développement durable se tient prête pour l'étude d'objets qui seront proposés par le bureau du Conseil général, pour le moment, elle est en attente d'un mandat. Conclusion, je tiens à relever la bonne collaboration entre tous les membres de la commission, les débats ont été enrichissants et constructifs dans nos séances. Par exemple, l'étude du projet du règlement sur le traitement des déchets est le genre de sujet qu'on espère retrouver dans d'autres domaines de responsabilités. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Rouiller. Avez-vous des questions à l'attention du Président ? Ce n'est pas le cas, nous passons au rapport suivant. Vie en commun, jeunesse et culture, je passe la parole à M. Mariaux.

Intervention de M. Joël Mariaux : Voilà, bonsoir à tous. Joël Mariaux, Président de la commission Vie en commun, jeunesse et culture. Alors le rapport comme tout le monde a pu le lire, il s'agissait ici du premier mandat octroyé par le bureau. Donc ça c'est résumé essentiellement par 3 séances durant l'année 2014. Des séances intensives et a un rythme soutenu à une période pour heu... on avait été donc sollicité par le bureau pour établir un rapport sur la modification du règlement des structures jeunesse et puis le nouveau principe de facturation. Donc là la problématique concernait surtout les conditions financières des structures jeunesse avec le souhait annoncé d'instaurer une tarification forfaitaire. La commission Vie en commun a présenté son rapport lors de l'assemblée plénière du 24 mars 2014. Les modifications du règlement des structures jeunesse ont été acceptées à l'unanimité. Le règlement avec les amendements approuvés a été accepté à l'unanimité. Juste une chose au niveau du fonctionnement de la commission, il y a Diane Turin, pour des raisons de domicile donc qui a quitté le Conseil général. Reto Kunz, il la remplace dans cette tâche, par contre il n'a encore pas eu l'occasion de siéger avec la commission. Et puis les objectifs de l'année 2015, alors on avait laissé en attente un premier travail qui avait été effectué lors de la première année au sujet de l'étude pour un éventuel lieu culturel alors là ben, bon c'est vrai que j'ai un peu laissé ça de côté mais je vous promets que cette année on va rapidement, je vais reprendre les contacts avec M. Turin pour qu'on se réunisse pour parler de ça. Voilà je reste à disposition pour d'éventuelles questions. Et je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Mariaux. Avez-vous des questions à lui poser ? Oui M. Vuille.

Intervention de M. Côte Vuille : Côte Vuille, pour le PLR. Monsieur le Président, Madame, Messieurs les municipaux, Chers Collègues. Le groupe PLR a été étonné à la lecture du rapport de la commission Vie en commun, jeunesse et culture, concernant son activité 2014. En effet, il faut rappeler qu'actuellement, et le Président du Conseil général pourra le confirmer, une seule commission thématique est en charge d'analyser un dossier : il s'agit de la commission Vie en commune, jeunesse et culture. En effet, cette commission a informé en 2013 le Bureau du Conseil général qu'elle étudiait la faisabilité d'une maison des

jeunes ou plus largement d'un lieu culturel. Ainsi, la commission devait nous remettre un rapport au plénum concernant le fruit de ses réflexions. Or nous constatons que sur ce point précis, la commission n'a fait aucune activité en une année. En effet, nous sommes particulièrement sensibles à ce domaine, car la création d'un lieu de rencontre pour les jeunes figurait dans notre programme de campagne, issu de réflexions avancées par les Jeunes libéraux-radicaux de Collombey-Muraz. Quand le projet a été repris pour analyse par la commission, nous avons applaudi des deux mains. Nous nous inquiétons maintenant, que la législature se termine avant que quelque chose de concret ne se réalise. Le groupe PLR aimerait donc un engagement de la part du Président de la commission d'avancer prioritairement sur cette réflexion et sur son rapport. Nous n'aimerions pas devoir être contraints de revenir par d'autres moyens pour faire avancer cet objectif, qui je crois est partagé par une large majorité au moins de ce plénum. Merci d'avance.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président je vous passe la parole.

Intervention de M. Joël Mariaux : Oui alors je vais tâcher de répondre en essayant de ne pas faire de bêtise dans la façon que je réponds. C'est clair qu'on a laissé ça, alors je prends pour moi parce que c'est vrai que j'ai pas été, j'ai pas fait ce que j'ai dit par rapport à ça, par contre je ne suis pas sûr, c'est clair que je m'étais avancé dans ce, en début de législature je m'étais avancé dans cette tâche et je m'étais mis en avant par rapport à ça sans avoir toutes les, pas en ayant toutes les connaissances et puis en, après c'est clair que j'ai reçu une réponse de la municipalité qui me demandait de laisser ce travail de côté parce que la manière dont on l'avait démarré ça ne correspondait pas aux attentes de la municipalité et puis voilà. Mais je donnerais une réponse, mais je ne veux pas dire des choses que...

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, je passe la parole au Conseiller municipal, vice-président de la commune, M. Turin.

Intervention de M. Olivier Turin : Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux. Alors M. Joël Mariaux, je pense qu'il ne faut surtout pas que vous preniez ça pour vous. Je pense que vous avez déjà bien travaillé, comment dire, vous avez déjà bien débroussaillé, vous avez fait une pré-étude, vous avez donné des pistes. Effectivement pour la municipalité je dirais que ce n'était pas, enfin j'ose m'exprimer un peu pour toute la municipalité mais, ce n'était pas une priorité pour l'instant. On sait qu'on a déjà une période budgétaire relativement compliquée, c'est vrai qu'à priori une structure, pardon je m'excuse, une maison des jeunes, une maison en tout cas collective, n'était pas à l'ordre du jour. On pensait qu'il fallait d'abord vraiment étudier toutes les potentialités, toutes les manières qu'on pourrait finalement s'approcher de d'autres associations pour réussir à faire quelque chose en commun, sans pour autant imaginer de construire une nouvelle infrastructure. Donc pour l'instant effectivement, on s'est déjà réunis avec Geneviève Burdet, puisque finalement nos deux commissions, nos deux dicastères sont relativement proches sur ce sujet. Et puis on a commencé à voir quelques pistes, pour l'instant le Conseil communal n'a pas encore été au courant parce qu'on est en train de rédiger ce pré-rapport qui permettra d'orienter, de montrer des pistes sur lesquelles on pourrait travailler plus en détails. A ce moment-là évidemment, vous serez intégrés à la réflexion, et puis on pourra faire un travail ensemble. Mais pour l'instant c'est vrai qu'il faut encore attendre un peu et puis à l'attention de Côme Vuille, je pense que le, on ne va pas attendre la fin de la législature pour vraiment se mettre au travail sur ce sujet-là. On aura une réponse, je peux m'engager aujourd'hui, pour la fin de la législature on aura une réponse. Ce ne sera pas encore une solution, ce sera en tous cas des propositions et puis après ce sera aussi à vous d'évaluer finalement l'aspect aussi budgétaire pour voir si on arrivera à faire quelque chose ensemble. Voilà je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres questions à l'intention du Président de la commission Vie en commune, jeunesse et culture ? Ce n'est pas le cas. Messieurs les Présidents, je vous remercie pour ces rapports et précisions. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Rapport de la commission ad hoc sur le système salarial communal

Mesdames et Messieurs, je ne vais pas m'attarder sur la genèse et les circonstances qui ont conduit à la création de cette commission, vous les connaissez toutes et tous.

Je rappelle cependant que 2 objectifs ont été fixés à la commission ad hoc : 1° Analyser et faire la lumière sur le système salarial mis en place et 2° Rédiger un rapport à l'intention du Conseil général.

Ladite commission a donc reçu le mandat du Bureau d'établir un rapport qui doit porter notamment sur les points suivants :

- A. Analyse du système salarial mis en place en comparaison avec le système antérieur
- B. Adéquation de l'échelle adoptée avec la structure communale
- C. Adéquation de l'échelle adoptée avec les cahiers des charges
- D. Adéquation de la politique salariale actuelle avec une saine gestion des finances
- E. Efficience du système mis en place

Elle a également été priée de vérifier la véracité de ce qui a été dit lors de la séance du Conseil général du 16 juin 2014 et de lister les documents qui ont été remis à la Commission de gestion.

Ceci étant précisé, nous allons procéder de la manière suivante, après ces quelques généralités :

- Parole au rapporteur de la Commission
- Parole à la Municipalité
- Ouverture de la discussion générale
- Clôture

Il n'y a pas de votes sur le rapport présenté. Je passe maintenant la parole aux rapporteurs pour qu'il nous fasse la présentation du rapport de la commission.

Intervention de M. Alain Schönmann : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Excusez-moi je vous rappelle quand un Conseiller général prend la parole ou un Conseiller municipal, qu'il s'annonce pour la rédaction du PV s'il vous plaît.

Intervention de M. Alain Schönmann : Merci, Alain Schönmann du PDC. J'ai le plaisir de vous faire part du rapport de la commission ad hoc du système salarial. Comme vous avez toutes et tous reçu le rapport complet je ne vais pas vous le relire, mais vous faire un résumé sur quelques points importants, le mandat de la commission a été rappelé tout à l'heure par le Président du Conseil général, les points je ne vais pas vous les rappeler. Introduction sur le travail de la commission. La commission a comme première approche tenté une comparaison avec d'autres communes valaisannes semblables. Cependant cette démarche c'était révélée compliquée étant donné la sensibilité des données. Ensuite elle s'est concentrée sur les documents demandés et transmis par la municipalité ainsi que sur de nombreux échanges de mails et entretiens. Par ailleurs, afin de mieux répondre à certains points du mandat, elle a tenu à rencontrer les cadres de l'administration, ainsi que les élus municipaux en place. La commission précise qu'elle nomme de son analyse, des postes de travail et non des personnes en place. Pour chaque point je vous ferai part de la conclusion. La présentation et l'explication des graphiques seront détaillées par le Président de la commission, David Morisod, à la fin de mon rapport.

Point A : Analyse du système salarial mis en place en comparaison avec le système antérieur. La commission insiste sur le fait qu'elle a travaillé sur les chiffres donnés pour les classes des échelles de salaires et n'a dans aucun cas pris compte des cas spécifiques de personne en place. C'est vrai qu'il est difficile dans l'échelle de salaires de comparer l'ancienne et la nouvelle, parce que les postes ne sont pas tout le temps les mêmes, les tâches ne sont pas les mêmes et vous verrez plus tard que pour nous c'était un grand travail. Conclusion du point A, l'ancienne échelle de salaires transmise à la commission était obsolète. Toutefois après investigations et multiples échanges avec la municipalité, il en est ressorti que les salaires avaient été réévalués avec l'introduction de l'annuité supplémentaire tous les 5 ans. Les nouveaux labels de classement sont bien plus clairs et précis que ceux de l'ancienne échelle. Ce qui permet de classer plus judicieusement le personnel.

Point B : Adéquation de l'échelle adoptée avec la structure communale. La commission a comparé l'organigramme communal avec la nouvelle échelle salariale. Elle s'est également appuyée sur les

entretiens réalisés avec les cadres de l'administration et les élus municipaux en place. Conclusion du point B, la commission est d'avis que la structure actuelle convient très bien avec les personnes en place à ce jour. Mais l'organigramme devrait être repensé lors d'un renouvellement du personnel. De ce sens, elle précise un organigramme avec un poste de secrétaire communal en détachement, au même niveau que les chefs de services. En effet, le lien entre le Conseil municipal et les chefs de services existe. La communication est efficace, et il n'est pas nécessaire d'ajouter un échelon supplémentaire. La commission est consciente que le poste de secrétaire communal est un rouage essentiel de coordination mais les charges de ce poste peuvent être effectuées avec un organigramme à plat, tel que proposé plus haut. On le verra dans les graphiques.

Point C : Adéquation de l'échelle adoptée avec les cahiers des charges. Pour pouvoir répondre à ce point et n'ayant aucune base de comparaison, la commission a décidé de rencontrer des cadres de l'administration ainsi que les conseillers municipaux en place, voir l'annexe. Il faut savoir qu'avant la réorganisation et à notre connaissance il n'existait pour ainsi dire, aucun cahier des charges et elle constate que les cahiers des charges du personnel des structures jeunesse sont caducs et ne correspondent pas à la nouvelle structure. Elle préconise donc une mise à jour de ces cahiers des charges. Conclusion du point C, sur la base des entretiens réalisés, les points suivants sont ressortis : les cahiers des charges sont bien définis et très clairs pour tous les employés, mais suffisamment généraux, généralistes pardon, pour permettre une certaine souplesse, idéalement, ils devraient être réajustés en fonction de l'évolution des tâches. Les chefs de services et le secrétaire communal ont suivi des cours dispensés par le canton pour pouvoir répondre à toutes les tâches qui leur sont attribuées évaluation par exemple. Le canton met sur pied des formations continues dans les divers domaines. Les employés communaux sont encouragés par la municipalité à suivre les cours se rapportant à leurs tâches spécifiques.

Point D : Adéquation de la politique salariale actuelle avec une saine gestion des finances. La commission a décidé de faire une comparaison avec les communes similaires. Les villes du canton ont aussi été sélectionnées afin de pouvoir, d'avoir un point de référence. Conclusion, la commission remarque avec satisfaction une tendance à la baisse du ratio charge de l'administration population suite à la réorganisation. Elle encourage la municipalité à continuer dans cette direction. Cependant au vue de la faible marge d'autofinancement, la commission préconise une diminution des charges de l'administration et estime que l'échelle salariale adoptée devrait être revue. En référence au point B, une réorganisation à plat de l'organigramme permettrait des économies sans préjudice le bon fonctionnement de l'administration communale.

Le point E : Efficience du système mis en place. Pour répondre à ce point, la commission a décidé d'établir une liste de questions servant de fil rouge aux entretiens avec les cadres de l'administration et les élus municipaux en place. Conclusion, la commission peut conclure que le système actuellement en place est efficient, en effet les tâches sont mieux définies et les responsabilités mieux réparties. Ces structures permettent à l'administration d'être mieux organisée et plus disponible. Toutefois, il ressort de ces mêmes entretiens un manque de personnel au niveau du service technique et du service de la formation professionnelle. Vérification de la véracité de la présentation de la municipalité lors de la séance plénière du Conseil général du 16 juin 2014. La commission a choisi d'analyser le PV mot à mot de la plénière afin de pouvoir comparer avec la présentation de la municipalité les documents à sa disposition. Conclusion, la commission peut attester de la véracité de la présentation tout en constatant qu'elle était incomplète au niveau de l'ancienne échelle salariale puisqu'il manquait l'annuité supplémentaire accordée tous les 5 ans une fois le maximum de l'échelle atteint. Listing des documents remis à la Cogest, la liste des documents remis à la Cogest est annexée au présent rapport. Le présent rapport a été accepté à l'unanimité le 2 mars 2015. La commission espère que ces propositions seront prises en considération. Et que son travail permettra de mettre un point final à la polémique qui a secoué notre commune. Elle remercie l'ensemble du personnel communal pour le désagrément qu'elle aurait pu créer et particulièrement Laurent Monnet pour sa disponibilité et le travail qu'elle lui a demandé. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le rapporteur. Je passe maintenant la parole au Président de la commission ad hoc, pour nous présenter différents schémas et tableaux. (5.18.19)

Intervention de M. David Morisod : Donc David Morisod, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Conseillers. Donc je vais juste prendre la parole une première fois pour présenter comment en fait ont été construits les graphes d'évolutions des courbes salariales. Il y a pas mal de choses qui sont mises dessus donc c'est, la commission a jugé important qu'on montre vraiment la genèse complète des graphes. Est-ce

que tu peux venir au slide suivant s'il te plaît. Merci. Donc tout d'abord, donc là l'exemple pris, c'est le premier graphe que vous avez dans le rapport donc ce n'est pas forcément nécessaire de regarder le détail des chiffres au beamer. Les chiffres vous les avez dans le rapport. Donc comment on a choisi, donc on a décidé de comparer les échelles salariales d'avant la réorganisation à celle d'après la réorganisation. Donc nous avons regardé dans l'échelle où était classé le label secrétaire communal, pour cet exemple là, qui correspond aux classes maximales 1 et à la classe maximale 3. Ensuite, sur cette échelle nous avons une évolution linéaire, les 10 premières années, donc ça c'est ce qui est donné par l'échelle, donc ensuite à partir de 10 ans on n'avait plus d'informations donc vraiment, chaque année le salaire est augmenté d'une annuité. Comme le Président de la Municipalité nous avait déclaré que cette échelle était obsolète, qu'il y avait eu des modifications, on a reçu des réponses complémentaires, qui nous ont amenés à l'étape suivante qui est ces paliers en escaliers. Donc en fait ces paliers correspondent à un plateau. Pendant 5 ans le salaire reste constant et ensuite on a un agrément d'une annuité pour passer, disons à un échelon supérieur. Et ensuite de nouveau 5 ans et ensuite une annuité etc. Et aucun plafond n'a été fixé dans ce qu'on nous a donné. Voilà. Ensuite pour l'échelle actuelle, donc les numéros des classes ne correspondent plus, vu que c'est une nouvelle échelle qui est basée sur l'échelle cantonale donc là, ce poste là était classé entre les classes 4 et 5, donc on a repris ces classes là pour la comparaison. Et ensuite donc le règlement du canton propose une augmentation annuelle de salaire comprise entre 0% et 3%. Donc nous à la commission comme on n'avait pas les valeurs de l'évolution des salaires réelles qui se passaient dans la municipalité, on a choisi de prendre la valeur moyenne, donc de faire une simulation avec une évolution de 1,5 %, ce qui donne les courbes qu'il y a ici. Donc en fait, la seule différence c'est la pente des courbes en fonction de si on est plus proche du 0% ou 3% d'augmentation, nous on s'est basés sur 1,5%. Et ensuite le règlement stipule qu'il y a un plafond à 140% ce qui donne la fin du graphique ici. Donc voilà comment ont été construits ces graphiques, donc qui était jugé important de l'expliquer réellement d'où sortaient ces chiffres, d'où sortaient les allures de ces courbes afin d'éviter des mauvaises interprétations. Donc voilà ça c'est la construction des graphiques que vous avez sous les yeux.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la commission ad hoc, la municipalité veut-elle s'exprimer ? Je pense bien que oui, donc je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, même si plusieurs points pourraient générer des débats, comme l'objectif et de tourner la page, je ne reprendrai pas le rapport point par point. Mais simplement c'est volontiers que je présente le système qui a été retenu par le Conseil communal lors de la dernière période. Ce que je constate, c'est que ce rapport de la commission ad hoc qui est globalement un rapport qui est positif. Il a montré, il a montré d'abord que rien n'a été caché à la commission de gestion, il a montré l'efficacité du système actuel, il a montré que la structure est adaptée aux défis futurs et puis il a également montré une baisse des charges administratives par rapport au nombre d'habitants. Pour le futur, quelques compléments. Pour le futur, alors ça il va de soit et la municipalité l'avait déjà décidé, lors du départ d'un cadre et bien à chaque fois il y aura une réévaluation de la structure pour voir si elle correspond aux besoins qui seront là à ce moment là et cette évaluation de la structure mènera éventuellement à des réorganisations. Ça c'est un élément qui est clair. Du côté des salaires, comme c'est finalement le cœur du débat dans votre conseil, j'aimerais relever en particulier deux points. Un premier point : les comparaisons que vous avez pu effectuer, ou les éléments qu'en tout cas nous avons eus du côté de la municipalité, montrent que les salaires qui sont servis et offerts pour l'administration communale de Collombey-Muraz se trouvent dans le marché. On n'est en général pas au fond du panier pour chaque poste, mais on n'est pas non plus au sommet du panier dans chacun de ces postes. Mais on est vraiment dans le marché au niveau de ces postes et pour avoir des bonnes personnes en termes de formation, de compétence et de responsabilité, et bien il y a aussi la nécessité d'avoir des salaires en relation. Je crois que ça c'est une réalité dans l'ensemble de l'économie. Si vous voulez avoir du personnel qui remplit sa fonction et qui occupe le bon poste avec les bonnes compétences, avec une responsabilité aussi accrue, et bien je crois que ça, c'est des postes qui se doivent d'être rémunérés correctement. Ensuite dans les comparaisons sans rentrer dans les détails, je crois qu'on parle ici concernant les postes de chefs de services et celui du secrétaire communal dans le nouvel organigramme, on parle de postes qui n'existaient pas auparavant. On parle de responsabilités qui sont totalement différentes entre avant et après la réorganisation, on parle également de compétences attendues qui sont différentes. Donc ça, c'est aussi un élément dans la comparaison, c'est très difficile à

comparer un poste d'une personne qui avait des pouvoirs ou des responsabilités limités avec un poste qui a été complètement modifié et dans lequel on donne des droits de signatures, on donne des responsabilités accrues dans le suivi des dossiers, dans la conduite du personnel également. Comme on parlait avant d'organigramme à plat, maintenant on a un organigramme qui est structuré et puis qui permet, on a vu d'ailleurs dans les résultats du rapport, une efficacité qui correspond à ce qu'on peut attendre d'une commune de 8350 habitants. Pour mettre fin à la polémique, moi j'aimerais vous donner aussi deux informations complémentaires sur les salaires, aucun employé, aucun employé n'a eu de baisse de salaire. Ça c'est un élément important, donc il ne s'agit pas seulement de voir les postes il s'agit après de voir où se trouvent aussi les personnes qui travaillent à l'administration. Aucun employé n'a subi de baisse de salaire et contrairement à ce que certains suggèrent, aucun employé n'a eu d'augmentation de Fr. 40'000.00. Ça c'est juste pour les rumeurs qui sont fausses et qu'il s'agit également, si on veut mettre fin à la polémique, de corriger. Enfin, comme on parle de fin de polémique, et la nécessité surtout de pouvoir se concentrer sur autre chose dans notre commune, j'ai également de mon côté et c'est en lien avec cette réorganisation et la politique salariale, j'ai également promis sur la situation d'Alain Fournier, je lui ai promis à lui, d'apporter un complément et une correction sur ce que j'avais dit lors d'un précédent Conseil Général. Au lieu de dire qu'Alain Fournier avait refusé le poste, j'aurais dû dire qu'il l'avait accepté à des conditions qui étaient les siennes et non celles du Conseil communal. Qu'il a ensuite cherché à discréditer l'autorité communale et qu'il a enfin accepté le poste à un moment où la confiance était rompue et que la collaboration n'était plus possible. Moi je tiens à répéter aussi ici que cette triste affaire, et dans cette triste affaire il n'y a que des perdants, du côté de la municipalité, du côté du directeur des écoles et je souhaite en tout cas à Alain Fournier ainsi qu'à toute sa famille le meilleur des avenir possibles dans sa nouvelle fonction et sa nouvelle région. Voilà, je vous remercie de votre attention, j'en resterai là pour l'instant, je suis volontiers à disposition pour divers échanges et moi je vous remercie, je remercie la commission pour son travail de qualité qui a été effectué et je vous remercie aussi, vous ici dans cette salle, toutes et tous, pour votre engagement pour le futur de notre commune.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, j'ouvre donc la discussion générale et passe la parole au plenum. Si vous avez besoin de précisions je vous prie d'indiquer à qui vous posez votre question. Est-ce que c'est au Président de la commission ad hoc, est-ce que c'est au rapporteur ou est-ce que c'est au Président de la municipalité ou une autre personne. Quelqu'un dans la salle désire-t-il s'exprimer ? M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les municipaux, chers collègues. Deux ans, Fr. 15'000.00 environ le coût de la commission ad hoc. Voilà ce qu'il a fallu pour obtenir la vérité, pour simplement confirmer des faits soulevés par certains membres de ce plenum. Qu'il est long le chemin parcouru entre le rapport de minorité de la Cogest sur les comptes 2012 et le rapport à analyser ce soir. Vous vous rappelez tous certainement les votes dans ce plenum en juin 2013 qui ont abouti à un refus de mettre à l'ordre du jour notamment la discussion sur le pouvoir de la Cogest en lien avec l'analyse du système salarial communal. Il a malheureusement fallu de multiples rebondissements passant dramatiquement pour l'image de la commune par une lettre anonyme par voie de presse avant que ce plenum ne réalise qu'il y avait peut-être un vrai problème et décide de faire la lumière sur ce point. Aujourd'hui nous constatons à la lecture du rapport que l'unanimité des membres de la commission arrivent, après une analyse poussée, au résultat que certains, qui au passage se sont fait stigmatisés et raillés à l'époque, entrevoyaient depuis deux ans : certaines augmentations de salaire à savoir celles des postes du secrétaire municipal et des chefs de services sont excessives. Le mot est fort, le groupe PLR va plus loin et les qualifie de choquantes. Peut-être que certains étaient trop abasourdis d'entendre que l'on parlait d'augmentation pouvant aller jusqu'à Fr. 40'000.00 pour le croire. Aujourd'hui nous savons, à l'heure où chaque citoyen n'ignore plus la situation financière catastrophique de la commune, qui va malheureusement s'aggraver encore avec le cas Tamoil et ses répercussions, il n'est pas compréhensible pour les citoyens que nous représentons que par quelques modifications d'organigramme, des augmentations d'environ Fr. 20'000.00 pour les chefs de services et pouvant aller jusqu'à Fr. 40'000.00 pour le secrétaire communal soient octroyés. Entendons-nous bien, le PLR a toujours dit qu'il ne s'agissait pas de parler des personnes mais de la bonne gestion par la commune des deniers publics. Les personnes en question se sont vues proposer un nouveau contrat et à moins qu'elles ne l'aient négocié, un nouveau

salaire proposé par la commune. Nous ne reprochons nullement à ces personnes d'avoir accepté un tel contrat, notre analyse se fonde comme celle de la commission sur les fonctions uniquement. En revenant sur le rapport, je profite ici de féliciter la commission pour son excellent travail et son rapport de grande classe. Je crois qu'avec un tel rapport on se rend compte véritablement de ce que c'est un Conseil Général : aucune assemblée primaire n'aurait pu aboutir à éclaircir les faits de cette manière et les citoyens ont le droit à la vérité. C'est également la preuve que les institutions sont utiles et que le travail qui s'y fait sert la collectivité. Je profite toutefois de formuler quelques remarques et questions au Président de la commission. Tout d'abord nous aurions aimé avoir en conclusion vos recommandations détaillées. Avez-vous analysé également les conséquences que pouvaient avoir ces augmentations de salaires du point de vue des prestations LPP en particulier, et cette question va aussi à la municipalité, est-ce que notre commune a toujours en vigueur le système de primauté des prestations ? Cela aurait pour conséquence que les prestations à servir à la retraite des employés concernés se fonderaient sur le dernier salaire, avec les conséquences à moyen-long terme que vous imaginez. Autre question à la municipalité, y a-t-il encore des primes de départ qui seront versées au secrétaire communal et aux chefs de services à leur retraite ou d'autres prestations en sus ? Ces éléments montrent les conséquences réelles d'une augmentation de salaire pour les finances communales, pour imaginer concrètement le coût pour les citoyens d'un tel système tel qu'il a été créé. Sur le fond pour le PLR, tout travail mérite salaire, là n'est pas la question. Mais en examinant le rapport de la commission, on comprend que l'augmentation du salaire du poste secrétaire communale et due uniquement à la construction d'un organigramme pyramidal, cas unique pour la commune de Collombey-Muraz, une fois de plus. Le groupe PLR fait sienne les observations de la commission ad hoc à savoir qu'un organigramme à plat est, à tout point de vue, plus pertinent. Cette organisation pyramidale et de plus aberrante en pratique car il semble que les liens se font directement entre conseillers municipaux et chefs de services. D'autre part, avec la création de quatre postes de chefs de services, l'objectif était justement de soulager le secrétaire communal. Il en ressort que la rémunération supplémentaire accordée à ce poste repose uniquement sur des responsabilités supplémentaires créées artificiellement par l'organigramme. Dès lors, en intégrant le poste secrétaire communal en état-major, cette justification d'augmentation de salaire tombe. Pour les chefs de services nous constatons, comme la commission ad hoc, l'évolution importante de la rémunération de ces postes et la considérons également comme excessive. Monsieur Buttet a déclaré dans la presse la semaine dernière qu'il espérait que ce dossier soit enfin clos ce soir. Monsieur le Président de commune, ce dossier aurait dû être clos en juin 2013 si le plenum avait disposé des éléments que nous tenons en nos mains ce soir ou si des corrections avaient été apportées immédiatement. Maintenant que les faits sont établis, que fait-on ? Effectivement l'organisation de l'administration communale appartient au Conseil municipal, mais nous ne pouvons pas rester les bras croisés face à cette situation et nous avons déjà perdu deux ans. Nous n'allons pas attendre chaque renouvellement de poste pour revoir la rémunération cela ne serait pas juste, ni supportable pour nos finances. Les citoyens attendent désormais que la situation soit réglée et elle ne le sera que si l'on revient à la raison. Vous pourrez argumenter comme vous voulez, mais pour les citoyens, des augmentations de salaire entre Fr. 20'000.00 et Fr. 40'000.00 en une année pour plusieurs employés communaux sont inconcevables. C'est pourquoi, sur la base du rapport de la commission ad hoc, le groupe PLR exige du Conseil municipal qu'il revienne sur toutes les rémunérations considérées comme généreuses, voire excessives. En particulier concernant le poste de secrétaire communal, celui-ci doit être revu dans l'organigramme pour figurer en Etat-major et non au sommet de la pyramide. La rémunération maximale du poste « secrétaire municipal » ne saurait en aucun cas dépasser un plafond de Fr. 130'000.00, soit le maximum qui pouvait être obtenu selon l'ancienne échelle. Si le Conseil municipal ne corrige pas la situation en prenant des mesures immédiates, notre groupe annonce déjà qu'il refusera le budget 2016. Ce n'est que si ces corrections sont apportées que nous considérerons cette « affaire » comme terminée. Merci de votre attention et désolé Monsieur le Président.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Vuille, alors je crois qu'il y a des questions qui ont été posées. Tout d'abord je passe la parole au Président de la commission.

Intervention de M. David Morisod : Alors David Morisod. Au niveau de la primauté des prestations, nous n'avons pas fait de travail là-dessus donc nous n'avons rien de données à vous fournir. Au niveau des conclusions, j'ai pas très bien compris parce que nous avons décidé de ne pas se répéter dans une conclusion générale du rapport, on a fait une conclusion pour chaque point, donc vraiment on a reçu un mandat avec 5 points différents, on a fait une conclusion par point, donc les recommandations et termes des conclusions sont donnés dans les points. Par contre, je tiens à remercier votre intervention au nom de l'entier de la commission et de saluer le rapport. Encore merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité, je vous passe la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, M. le Conseil général, Mesdames et Messieurs. Alors on est un peu habitué à ces envolées lyriques, vous savez dans notre plenum qui finalement nous laisse présager qu'on pourrait résoudre tous les problèmes et en particulier les problèmes qui n'existent pas. Je regrette cette prise de position et je crois que maintenant il s'agit d'être sérieux. C'est la raison pour laquelle j'avais terminé en parlant du futur de notre commune. De parler d'augmentation entre l'ancienne échelle et la nouvelle échelle, je trouve que ça n'est pas complet et je doute même de l'honnêteté d'un tel argument. La question qui doit se poser aujourd'hui, c'est : Est-ce que nos chefs de services sont payés au prix du marché ou non ? Ainsi que notre secrétaire communal. Sinon, et si c'est le cas, c'est le cas, la comparaison montre qu'aujourd'hui, nos chefs de services et notre secrétaire communal sont payés à des prix comparatifs à d'autres communes de la même taille que nous. La conséquence, c'est qu'ils ne sont pas trop payés aujourd'hui, mais probablement qu'ils n'étaient pas assez payés hier. Et ça je regrette qu'on s'attache surtout à cette augmentation mais qu'on ne s'attache pas à la réalité des choses aujourd'hui et de voir si ces salaires sont payés au prix du marché. Maintenant si je reprends point par point les questions qui ont été posées. Je suis très choqué d'entendre finalement il nous a fallu deux ans pour obtenir la vérité. La commission dit elle-même qu'elle atteste de la véracité de ce qui vous a été présenté. Donc je pense qu'on n'a pas la même manière de lire les rapports, ou véracité n'a pas la même signification pour vous que pour nous, probablement. Et le constat de la commission est clair de ce côté-là. Vous dites en même temps que le dossier aurait été clos si les éléments avaient été apportés auparavant. Moi je répète encore une fois, rien n'a été caché à la commission de gestion. Elle a même disposé d'éléments complémentaires à ce qu'a eu la commission ad hoc. Donc la commission de gestion à l'époque, elle a eu la liste du personnel communal avec la classe de salaire dans laquelle les personnes se trouvent. Et pas seulement une fourchette entre les classes de salaire, la classe de salaire dans laquelle les personnes se trouvent ! Quand on parle d'augmentation, on laisse penser que les chefs de services ont eu des augmentations allant jusqu'à Fr. 20'000.00 ou le secrétaire communal jusqu'à Fr. 40'000.00. Aucun chef de service n'a eu une augmentation de Fr. 20'000.00. Le secrétaire communal n'a pas eu une augmentation de Fr. 40'000.00. On nous parle de primauté des prestations. Oui, on est toujours à la primauté des prestations, mais ça n'a pas d'influence sur le ménage communal dans la mesure où notre caisse de pension est une caisse qui est commune à l'ensemble des communes ou à de nombreuses communes en Suisse et que c'est cette caisse de pension qui s'appelle Communitas, qui gère l'avoir des employés communaux. Les primes de départ, les statuts actuels et vous savez très bien qu'il y en a vu qu'on en a déjà discuté, les statuts actuels du personnel prévoient des primes de départ pour l'ensemble des employés communaux en fonction des années d'anticipation de départ à la retraite. Alors ces statuts là, ils datent d'il y a encore plus longtemps, sauf erreur de ma part, d'il y a deux périodes en arrière, et l'objectif de l'époque était probablement en tout cas c'est comme ça que nous on le lit aujourd'hui, de se dire et bien finalement il vaut mieux parfois donner un montant à un ancien pour qu'il parte à la retraite et pouvoir engager un jeune et qu'au final le bilan financier pour la collectivité et le bilan en efficacité pour la collectivité communale, seraient profitables. Ça c'est un élément qui est une réalité. On a vu lors du départ à la retraite de l'un de nos derniers employés communaux, on a pu engager deux jeunes, donc ça c'était aussi un élément positif à l'avenir l'idée n'est pas bien sûr de remplacer un par deux, mais de pouvoir remplacer un par un, avec un coût qui est moindre et là, on s'est engagé du côté du Conseil à analyser l'opportunité de supprimer ces

primes de départ, mais le but ça doit vraiment être la gestion la plus optimale du ménage communal et peut-être qu'on vous proposera de maintenir ces primes de départ parce que le but n'est pas de se dire : Qu'est-ce que va gagner ou perdre l'employé individuellement, mais plutôt de se dire : Que va gagner la collectivité publique de Collombey-Muraz. Donc là, je ne peux pas vous dire aujourd'hui, ok, on va les tracer, on va les garder parce que on doit faire l'analyse pour voir si l'effet est plutôt bénéfique ou plutôt négatif de ces départs à la retraite et de ces primes qui sont liées. Le système, vous dites que c'est un système qui a été créé, moi j'aimerais juste rappeler, c'est un système qui a été repris. C'est un système qui est en vigueur aujourd'hui en tout cas sur l'augmentation salariale, le système dans le classement et autre, au sein du canton du Valais. Donc l'Etat du Valais utilise ce système. Ce n'est pas un système qui a été créé. Maintenant si on veut parler de l'organigramme en disant que finalement on a... je commencerai d'abord en disant : On veut que le secrétaire communal soit en Etat-major. On est tout à fait prêt à analyser cette solution. Mais de nouveau, c'est comme pour les prestations de départ, nous on se doit, on a une responsabilité vis-à-vis des habitants de notre commune, de faire l'analyse. Est-ce que finalement on aura les mêmes prestations, à un prix qui sera moindre ? Je crois qu'on ne doit pas jouer sur un coup de tête en se disant : oui mais finalement on a qu'à le mettre à côté et puis comme ça on lui enlève peut-être Fr. 10'000.00 ou Fr. 20'000.00, mais par contre ça fonctionnera tout aussi bien. Et puis au passage, comme vous êtes aussi très attachés au respect des compétences, j'aime à rappeler que l'organisation communale est une compétence unique du Conseil communal. Et ça, le Tribunal cantonal l'a encore répété dans l'arrêt concernant le cas de notre ancien directeur des écoles.

Et vous dites également donc pour cette position en Etat-major, c'est une position qui est possible, c'est vrai que c'est la norme dans la totalité des autres communes qui sont de notre taille. Ça c'est vrai, ou comparable. C'est une réalité, tout le processus qui s'était passé à l'époque, je ne veux pas tout rappeler, dans lequel la municipalité s'était adjoint les services d'un bureau spécialisé, où il y a une analyse qui avait été faite par l'ancien conseil et des propositions qui ont été faites, la conclusion était de dire : bien cette structure hiérarchique permet une meilleure efficacité. Moi ce que je constate aujourd'hui, et ce n'est pas moi qui le constate mais c'est la commission, c'est que l'efficacité aujourd'hui du système elle est jugée comme bonne, et que cette structure elle est jugée comme adaptée aux défis futurs. Donc il faudra vraiment peser qu'est-ce qu'on peut économiser sur le poste du secrétaire communal et est-ce que ça vaut la peine d'économiser cet argent-là par rapport aux prestations qui sont fournies. Et puis enfin, pour dire, vous avez parlé aussi d'alléger le secrétaire communal, donc comme on a allégé le secrétaire communal par la présence des chefs de services, on devrait lui baisser son salaire. Alors je ne suis pas certain, alors en tous cas vous avez dit que la présence des chefs de services avait amené un allègement pour le secrétaire communal, et vous avez beaucoup parlé aussi de possibilités de diminuer le salaire du secrétaire communal, j'ai peut-être fait un raccourci trop rapide, excusez-moi si c'est le cas ! Toujours est-il que je ne suis pas du tout certain que le secrétaire communal ait moins de travail. Le secrétaire communal c'est le point de contact entre le Conseil communal et l'administration. Il a la responsabilité de la conduite, de l'ensemble des chefs de services, il a la responsabilité générale aussi de l'administration communale, donc les responsabilités sont plus grandes et le travail n'est pas moindre. Simplement vous savez aussi ici qu'il y a des tâches qui s'ajoutent chaque année, que notre commune grandit, qu'il y a de plus en plus de travail et qu'on ne peut plus imaginer travailler comme il y a 10 ans en arrière avec des tâches qui arrivent du canton ou des tâches à résoudre, et puis qu'après finalement on dit : « bah on donne à celui-là parce qu'il a un peu de temps. » Non, on se doit de structurer l'organisation de notre administration et c'est ça qui permet aujourd'hui d'avoir une efficacité à la hauteur de ce qu'on peut attendre de nous. Puis un dernier élément avant de conclure provisoirement, en disant aujourd'hui le lien se fait directement entre les municipaux et les chefs de services. C'est vrai bien sûr et c'est sain que ça se passe de cette manière-là. Seulement ça se passe de cette manière-là dans les domaines purement techniques. S'il y a des tâches du Conseil communal qui sont transmises et le suivi général il est dévolu aussi au secrétaire, au secrétaire communal. Globalement, moi je constate ce que la commission dit, le système actuel est adapté aux défis futurs, il est efficient et la question qu'on peut se poser, c'est vrai, nous on est tout à fait prêt à la discussion et à l'analyse des différents points que vous avez soulevés. Mais on ne peut pas s'engager aujourd'hui à dire :

CONSEIL GENERAL

vous avez raison on va mettre le secrétaire en Etat-major parce qu'on se doit de faire une analyse plus poussée pour être sûr qu'à l'arrivée on gagne plus que ce qu'on perde. Et on ne parle pas que d'aspect financier quoique, quoique à la fin on peut aussi perdre plus d'argent que ce qu'on a économisé d'un côté.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Je passe la parole à Monsieur Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid ADG. Je constate que Monsieur Buttet continuait, continue à jouer avec les augmentations, avec les chiffres, à dire il n'y a personne qui a eu Fr. 40'000.00, il n'y a personne qui a eu 20. Je, si vous lisez à la page 3 du rapport de la commission ad hoc on parle du PV de la séance du 28 novembre 2011, lors de cette séance il a été décidé d'augmenter le secrétaire communal de 32 % et le service technique de 18. Alors 32%, le secrétaire communal évoluait à 119-120'000 ça fait, vous avez raison, ça ne fait pas 40, ça fait Fr. 38'400. Vous me contredirez peut-être sur des centimes mais voilà le secrétaire communal a été augmenté d'environ 38'400. Voilà ça c'est la vérité des chiffres et je crois qu'on va arrêter de jouer à ce petit jeu-là, ça fait deux ans que ça dure.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Non, c'est des éléments que je ne peux pas laisser dire. Vous savez, c'est faux, personne n'a été augmenté de 32%, on ne parle pas de centimes, on ne parle pas de centimes ! On parle de milliers de francs de différence. Donc ce que vous dites Monsieur Schmid ici c'est faux. De même, de même que du côté des chefs de services, quand vous dites que les chefs de services ont été augmentés de Fr. 20'000.00 ou de combien vous avez dit ? 16% ou 18% ? (*quelqu'un parle mais on n'entend pas*) Le chef de service technique, c'est faux. C'est faux ! Monsieur Schmid c'est faux. Ce que vous dites est absolument faux. C'est largement surévalué. On est bien au-dessus des augmentations qui ont été servies. Les augmentations ont été conséquentes, en lien avec les changements de responsabilités et les changements de cahiers des charges et les changements d'infra... d'organigrammes. Mais les chiffres que vous donnez sont largement au-dessus de la réalité.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Sallin.

Intervention de M. Didier Sallin : Oui donc Didier Sallin, PDC. Accessoirement remplaçant à la commission de gestion. Je voulais juste mettre en évidence un fait. Qui à mon humble avis est assez important. C'est que la lecture donc de ces graphiques ne permet à aucun moment de pouvoir déduire immédiatement l'augmentation de salaire qui a été appliquée. C'est-à-dire que si on regarde le graphique, ce serait avantageux pour moi de l'avoir aussi au, à, au tableau. Voilà, donc c'est clair que, à mon humble avis, si maintenant je prends la courbe classe 1 à l'année 35 et puis je me dis maintenant on est passé de la classe 1 à la classe 6 en regardant verticalement le (la) même année de service, il est clair que là je fais 122 jusqu'à 153, Fr. 31'000.00 d'augmentation. Sauf que cette analyse me semble à priori totalement fautive, parce que de passer de la classe 1 avec 35 ans de service, ne veut pas dire que l'on va prendre la courbe de la classe 6 à 35 ans de service. C'est-à-dire qu'on pourrait très bien prendre la classe 6 à 5 ans de service ce qui veut dire que classe 1, 35 à 122'000, je reprends la classe 6 à 5 ans, je suis exactement au même niveau. Donc ce qui veut dire que l'analyse de ces graphiques pour moi ne permet pas de déduire instantanément l'augmentation de salaire, parce qu'il faudrait définir que l'on récupère la courbe supérieure avec le même nombre d'années de service. Et à aucun endroit c'est marqué que ça a été le cas. Donc si quelqu'un pouvait soit influencer sur cette conclusion je serais bien content, mais à mon avis, je dis et je répète il n'y a aucun moyen de trouver via ces graphiques, l'augmentation de salaire réelle qui a été appliquée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vais passer la parole au Président de la commission.

Intervention de M. David Morisod : Alors David Morisod. Malheureusement ici on ne voit pas bien la courbe en vert. Ce graphique représente en fait l'écart absolu, le suivant si tu peux le montrer il a la même allure mais c'est en pourcentage. Donc ces graphiques n'ont pas été mis dans le rapport parce qu'ils ont vraiment des courbes un peu spéciales. Si vous prenez votre graphique d'évolution, on voit qu'on compare une courbe qui monte linéairement et qui arrive à un plafond avec une courbe qui monte linéairement puis qu'après qui continue à croître avec des paliers. Quand on fait la différence des deux entre la, une des courbes et la suivante, on obtient quelque chose qui a cette allure-là. Donc ça comme je l'ai précisé avant, c'est quelque chose de théorique. Donc nous, à la commission nous ne savons pas quelle est la progression pour les, les classes de la nouvelle échelle. Donc la courbe de 1,5 % donc la montée linéaire que vous avez sur votre courbe bleue, nous ne savons pas si elle correspond effectivement à 1,5 % ou si elle est plus près des 3 ou des 0 %. Donc ça c'est vraiment quelque chose de théorique, basé sur notre hypothèse qui a semblé du point de vue de la municipalité, de l'administration je veux dire, relativement raisonnable, de prendre une hypothèse moyenne à 1½ %. Maintenant pour revenir sur les graphiques, donc ça c'est basé sur les chiffres qu'on avait. Monsieur Buttet déclare que les, que les augmentations ne sont pas celles qui ont été données dans la presse. Nos graphiques montrent certains chiffres plus ou moins proches, plus ou moins loin, éloignés. J'aimerais juste, si on pourrait avoir une explication d'où est-ce qu'on a fait, s'il y a une erreur sur nos graphiques ou vraiment une explication du graphique des évolutions. Donc si tu peux revenir sur l'autre graphique s'il te plaît Yves où on voit l'évolution des courbes. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité je vous passe la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Ouais très volontiers. C'est vrai que peut-être je n'ai pas été assez clair là-dessus, c'est un peu petit, mais je ne sais pas ce que tu allais projeter David. Simplement vous expliquer, donc maintenant le graphique que David vient de vous présenter, tu me corriges si je me trompe, toi tu as pris à chaque fois l'écart entre la courbe rouge et la courbe bleue et puis ensuite tu as montré les différentes augmentations possibles de salaire. La seule chose qu'il faut voir c'est que comme dans l'ancienne échelle il n'y avait pas d'années d'expérience fixée comme maintenant, des parts d'expérience fixée comme aujourd'hui. L'augmentation elle ne s'est pas fait sur un axe linéaire. Donc si le secrétaire communal se trouvait ici par exemple, je n'ai pas en tête les chiffres donc prenez ça comme je le dis, ici, il n'est pas passé de là à là. Mais il est peut-être passé de là à ici. Parce que les parts d'expérience sont aussi liées à l'expérience dans la fonction de l'employé. Ce qui veut dire qu'on n'a pas pris cette échelle et dit bah finalement comme le secrétaire communal il est ici depuis 35 ans, non j'exagère un petit peu, pas beaucoup. Alors comme il était ici, je dis n'importe quoi, s'il était à 35 ans d'expérience on ne l'a pas mis à 35 ans d'expérience dans la nouvelle échelle. Ce qui veut dire qu'il n'est pas passé de là à là. Masi il est passé de là à quelque part ici. Raison pour laquelle les augmentations que Monsieur Schmid brandit ici et dans la presse, sont fausses. Ces augmentations sont des augmentations théoriques pour autant qu'on maintienne les mêmes parts d'expérience et qu'on augmente finalement la personne sur la même échelle. Ce qui aurait été incorrect parce que de ce côté-là on n'aurait pas pris en compte le fait que les responsabilités avaient changé. Je ne sais pas si j'ai été assez clair ou s'il faut répondre à d'autres questions, je pense que pour David c'est bon, mais est-ce qu'il y a d'autres qui n'ont pas compris cette manière de classer les employés dans la nouvelle échelle.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Bien je passe la parole à Madame Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton, cheffe de groupe ADG. Mesdames, Messieurs. Nous tenons tout d'abord à remercier la commission ad hoc qui a fait un travail remarquable et très sérieux. Alors il est clair que moi je me suis basée exactement sur le rapport, je ne fais pas de la politique pour faire de la politique. Mais je me suis vraiment basée là-dessus pour dire ce qui est écrit là. En effet, on estime que cette commission a mis le doigt sur certaines spécificités propre à notre commune qui nous interpellent. La 1^{ère} est la nomination d'un chef des chefs de services. Nous sommes surpris d'apprendre

que cette particularité ne se trouve qu'à Collombey-Muraz. (dixit Le Président de notre commune) Alors pourquoi avoir créé un poste au-dessus des chefs de services qui engendre des coûts supplémentaires à la commune ? Nous estimons que dans ce nouvel organigramme, ce poste, celui de secrétaire communal donc, devrait être en détachement, au même niveau que les chefs de services. La 2^{ème} spécificité est que les cahiers des charges du personnel des structures jeunesse sont caducs et ne correspondent pas à la nouvelle structure ! C'est dans le rapport hein. Comment peut-on laisser passer ceci avec un chef de service ainsi qu'un chef des chefs de services ? La nouvelle structure Jeunesse date quand même de février 2012 ! De plus, cette commission a suscité une réflexion en profondeur concernant la revalorisation de certains postes qu'elle a jugé elle-même généreuse voire excessive, le poste du secrétaire communal et celui des chefs de services. La commune avait décidé en 2012 de restructurer l'administration communale en nommant des chefs de services. Cette restructuration devait permettre une meilleure efficacité du système. Le rapport de la commission ad hoc qui nous a été transmis, constate que les tâches sont mieux définies et les responsabilités mieux réparties (conclusion p. 15 du rapport). On pourrait donc se satisfaire de cette conclusion. Eh bien non ! Si on analyse les données plus précisément, on constate que le rapport explique la revalorisation du poste du secrétaire communal, jugée généreuse voire excessive, ainsi que les postes des 4 chefs de services, jugée aussi généreuse et bien que ces revalorisations s'expliquent par le fait que ces 5 postes ont vu une augmentation de leurs tâches et de leurs responsabilités. Alors que l'on vient de mentionner que la réorganisation de l'administration avait pour but de mieux définir les tâches et de mieux répartir les responsabilités. Il y a donc une contradiction évidente entre le constat qui met en exergue une meilleure répartition des tâches et des responsabilités et la revalorisation des 5 postes susmentionnés. Nous ne pouvons donc admettre une telle contradiction, et demandons des explications ! Pour finir, nous avons trouvé très intéressant le graphique concernant les fourchettes des salaires des chefs de services, publié dans le Nouvelliste du 24 mars 2015 et constatons que nous avons des fourchettes plus attractives que dans la ville d'Aigle qui est de surcroît un chef-lieu de district du canton de Vaud. Tout le monde sait que les salaires sont plus élevés de l'autre côté du Rhône ! Alors pourquoi sommes-nous plus attractifs ? Par contre, nous avons trouvé fort regrettable que nous n'ayons pas eu un graphique semblable pour les secrétaires communaux ! En conclusion sur la base du rapport de la commission ad hoc, je dis bien sur la base du rapport, notre groupe exige du Conseil communal qu'il revienne sur toutes les rémunérations considérées comme généreuses, voire excessives, que ce soit pour le secrétaire communal ou pour les chefs de services. Concernant le poste de secrétaire communal, celui-ci doit être revu dans l'organigramme pour figurer en Etat-major et ceci immédiatement et ne se trouvant pas au-dessus des chefs de services. Effectivement, les tâches de ce dernier ne peuvent avoir augmenté étant donné que dans le rapport il est mentionné que, grâce à la nouvelle restructuration, les tâches sont mieux définies. Nous jugeons donc que l'organigramme doit être corrigé et les classes salariales estimées généreuses et excessives doivent être réadaptées à la baisse, étant donné que le partage de ces tâches et les responsabilités de chacun sont mieux adaptées et que l'état de nos finances communales ne nous autorise aucun excès. De ce fait, si le Conseil municipal ne corrige pas la situation en prenant des mesures immédiates, notre groupe annonce d'ores et déjà qu'il refusera le budget 2016. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Mme Cretton. Est-ce que le Président de la commission veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur, Monsieur le Président, Mme la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs. Alors j'entends bien de nouveau cette comparaison. On nous dit que dès qu'il y a un chef, des chefs de services, on est la seule commune à travailler de la sorte, c'est vrai. C'est vrai. Je ne conteste pas ça, mais je lis aussi dans le rapport que la structure actuelle amène une efficacité qui est assez haute et qui répond aux défis futurs. Moi c'est ce que je lis dans le rapport qui a été rédigé par votre commission. Donc du côté du Conseil, je répète, on est prêt à analyser cette solution. Mais on ne peut pas aujourd'hui dire ok c'est la solution. Parce que peut-être qu'on économise Fr. 10 – 20'000.00, mais peut-être qu'à côté la répartition des tâches qui sera différente, va nous générer des coûts supplémentaires.

Donc on ne peut pas sur un coup de tête simplement dire changeons l'organigramme. On est tout à fait prêt à faire cette analyse de manière sérieuse, et cas échéants, si la solution avec un poste de secrétaire en Etat-major devait s'avérer meilleure on est prêt à changer cet organigramme il n'y a pas de problème. Donc moi j'aime bien défendre l'organigramme qui a été développé par l'ancien Conseil, mais on est tout à fait prêt à chaque fois à analyser la situation et à l'améliorer. Le cahier des charges du personnel des structures jeunesse, je l'ai noté là, je ne sais pas Olivier si tu toucheras un mot tout à l'heure ou simplement, d'accord alors Olivier vous répondra tout à l'heure pour vous dire que la situation n'est pas tout à fait identique à ce qui figure dans le rapport. Quand vous parlez d'augmentation généreuse, voire excessive. Que ce soit du secrétaire communal ou des chefs de services et puis vous dites, d'abord vous commencez par une, en disant que finalement ça ne joue pas ! En disant il y a eu une amélioration de la répartition des tâches et puis une augmentation de salaire donc c'est pas du tout compatible. Mais en fait c'est justement parce qu'on a nommé des chefs de services qui sont responsables qui ont des droits de signature, qui portent sur leurs épaules une charge plus lourde, une responsabilité plus lourde, que les tâches sont mieux réparties. Parce que ces gens là, non seulement on attend d'eux plus de travail, plus d'engagement, mais en plus ils répartissent le travail auprès de leurs subordonnés ils font chaque année des entretiens d'évaluation pour dire aux gens s'ils ont bien ou mal travaillé. Ils fixent des objectifs, ça ne se faisait pas avant ça. Il n'y avait pas d'entretiens pour dire : tu as bien bossé cette année puis l'année prochaine j'attends ça de toi. Et ça, ça améliore l'efficacité mais c'est aussi du travail. Le travail n'a pas forcément diminué parce que les tâches sont mieux réparties. Quand on parle d'augmentations généreuses voire excessives, franchement si j'étais tordu et vicieux je vous dirais aujourd'hui ok, on revoit les échelles de salaire. Et je suis presque sûr, je n'ai pas fait le calcul, ça ne changera rien aujourd'hui ni à la rémunération du secrétaire communal, ni à la rémunération des chefs de services, ni au budget 2016. Tout simplement parce que vous allez réévaluer la progression de ces gens. Mais pas leur salaire d'aujourd'hui à moins que vous nous disiez, vous voulez même aller jusqu'à dire finalement moi je veux savoir son salaire puis je veux diminuer son salaire. Mais ça ne va pas diminuer le salaire d'aujourd'hui, ça va diminuer les possibilités de progression dans ces postes. Et moi j'aimerais quand même dire au passage que typiquement pour les postes de chefs de services, on a 4 universitaires qui ont des responsabilités élevées, si vous comparez ces postes aux autres communes, voire aussi à l'économie en général, je ne crois pas qu'on puisse dire que nos chefs de services soient surpayés. Si on veut avoir des gens de qualité, je crois qu'on doit les payer. C'est comme ça. Vous savez sur le marché quand quelqu'un vient postuler pour notre poste, qu'il a une certaine formation, qu'il est prêt à assumer une certaine responsabilité, on est en concurrence avec les autres communes, on est en concurrence avec l'économie en général. Et puis on se doit aussi de donner un salaire qui est pas excessif mais qui permette aux gens de dire : et ben finalement j'accepte de venir parce que ce salaire me correspond. Je ne crois pas que ce soit pour gagner plus d'argent que les gens viennent ici. On a des chefs de services qui ont perdu de l'argent en venant travailler chez nous mais qui ont aussi tiré d'autres avantages en étant peut-être plus proche de la maison ou d'autres avantages de ce type là. Mais simplement pour dire qu'il y a des limites en dessous desquelles avec certaines qualifications et certaines responsabilités, on ne peut pas aller. Et ça je crois que c'est simplement une réalité du terrain. Et puis enfin quand vous parlez des fourchettes d'Aigle, bon moi je n'ai pas les infos d'Aigle donc je ne peux pas le dire. Oui ça c'est les infos que j'ai vu dans le journal mais par exemple celles de Fully ne correspondent pas à la réalité des fourchettes de Fully, correspondent manifestement à ce qui est payé, à ce qui est payé à Fully mais pas aux fourchettes telles qu'elles sont présentées ici. Ça je peux vous le dire, nous ça on les a chez nous. La commune de Fully a accepté de nous fournir ces fourchettes en demandant expressément qu'elles ne soient pas transmises plus loin. Raison pour laquelle on n'a malheureusement, et ça le Président de la commission peut attester, on n'a malheureusement pas pu donner ces informations à la commission, mais par contre ces informations nous les avons et je peux vous dire que les fourchettes qui sont dans le Nouvelliste ne correspondent pas aux fourchettes telles qu'elles sont présentées ici pour notre commune, pour la commune de Fully. Donc simplement aussi pour dire, c'est pour ça que je me pose un peu la question. Et puis finalement, un dernier élément, parce que j'entends ce soir différentes propositions de réévaluer ce soir et en nous menaçant même de refuser le budget 2016, donc je ne sais pas si vous savez

que vous être en train de menacer d'immobiliser une commune qui a une nécessité de faire des investissements, d'avancer, de gérer des problématiques quotidiennes pour des montants qui sont importants en niveau individuel mais qui, pour une commune restent relativement limités. Donc simplement de ce côté-là, nous on est prêt, et on vous l'a toujours dit, à collaborer, à trouver des solutions ensemble. Mais ensemble. Et personnellement je ne vois pas l'urgence qu'il y a dans cette situation, parce que si aujourd'hui je répète encore une fois on vous dit ok on change la courbe, il y a très peu de chance, de nouveau je vous dis, je n'ai pas fait le calcul, mais je peux imaginer que la modification sur la rémunération des cadres et sur le budget 2016 elle sera relativement proche de 0. Donc qu'on se mette autour de la table pour discuter de ça, du côté du Conseil communal avec ses compétences, ensuite avec le Conseil général avec ses compétences concernant le budget, on est toujours prêt à le faire. Mais pas dans l'urgence en trouvant des solutions qui peut-être seront mauvaises pour la commune de Collombey-Muraz.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Cretton je vous passe une deuxième fois la parole.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, alors je vais profiter juste de la deuxième fois, comme j'ai compris, maintenant qu'il y avait des chefs de services, c'est ces chefs de services qui vont signer, qui ont plus de responsabilités, c'est qui qui faisait ça avant alors ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité je vous passe la parole.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui merci. Avant je prends un exemple tout bête, je prends une réservation, vous vous fêtez votre anniversaire, vous allez réserver une salle communale, c'est même la présidente de commune qui signait la réservation. Maintenant il y a toute une dynamique et puis il y a une organisation qui a été fixée, je prends dans le service technique, la plupart des courriers qui n'ont pas besoin d'être officiellement et formellement signés par la commune de Collombey-Muraz donc par le secrétaire et le Président, les échanges de courrier lors d'une procédure par exemple, dans certains cas qui ne sont pas complexes, c'est le chef de service qui s'en occupe. Donc en général le chef de service il va mener toute la procédure et puis au moment où il y a une délivrance d'une autorisation, ou alors une décision qui doit ouvrir des voies de droit, à ce moment-là, c'est transmis soit au Conseiller en charge pour être traité au Conseil soit directement au secrétaire communal qui va faire l'analyse et la transmettre au Conseil ou au Président pour signature. Mais ça avant, c'était probablement la Présidente qui signait la plupart de ces courriers directement. Mais je crois qu'aujourd'hui avec 8'350 habitants, avec des procédures de constructions qui sont de plus en plus, si je prends cet exemple, qui sont de plus en plus nombreuses, on se doit de donner des responsabilités aux cadres et d'ailleurs le rapport a montré que c'était une solution qui était aujourd'hui efficiente. Mais je crois que c'est une réalité. Dans toute les petites communes, vous savez si on prend les constructions dans les petites commune, c'est le municipal qui va sur place qui mesure, qui regarde si on respecte les distances aux limites, ainsi de suite, avec tous les risques d'erreurs que ça comporte pour des gens qui souvent ne sont pas du métier. Chez nous on a la chance d'avoir des professionnels dans tous les secteurs qui nous font une préparation des dossiers qui est vraiment très bien.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Madame Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui, Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC bonsoir à tous. Alors le PDC préfère se tourner vers l'avenir et puis arrêter de faire entendre quoique ce soit à ceux qui ne veulent pas. Nous estimons que ce rapport est très positif, que les charges salariales de l'administration sont comparables à celles des communes semblables à la nôtre et que l'échelle des salaires est dans les prix du marché. En outre, nous constatons que les charges par habitant ont diminué depuis l'introduction du nouveau système, ce qui prouve qu'il n'est pas si mal finalement. Pour le PDC, la question a été suffisamment débattue, il faut maintenant arrêter les frais et tourner la page. Nous espérons vraiment que

CONSEIL GENERAL

le sujet sera clos et que nous pourrions passer à autre chose, notre commune a plein de défis à l'avenir, il faut se concentrer sur cela et pas sur le passé. Nous profitons aussi de l'occasion pour remercier tous les employés municipaux à tous les échelons pour tout leur travail et pour leur contribution quotidienne à la bonne marche de notre commune et au bien-être de ses habitants. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Mme Knubel. Je passe la parole à Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs. Moi je profite de rebondir également là-dessus, pas seulement pour relever le fait que le nouvel organigramme a permis de baisser les charges administratives, ça c'est une réalité des chiffres, vous dites qu'il faut faire attention à l'avenir financier de notre commune, ça c'est une réalité qu'a montré le rapport. Mais surtout que le nouveau fonctionnement a introduit, a introduit un instrument qui est très intéressant. Quand vous voyez les deux courbes ici, la courbe rouge de l'époque, vous ne pouviez pas l'influencer. C'était une progression automatique, le Président de la commission ad hoc l'a très bien précisé tout à l'heure, sans plafond. Dans la nouvelle politique salariale, on a introduit en reprenant d'ailleurs les thèmes et les textes du canton, la possibilité en cas de santé financière moins bonne de la commune, la possibilité de limiter l'augmentation moyenne des employés communaux, voire de la supprimer et ça c'est une possibilité qui n'existait pas avant. Aujourd'hui on a cette possibilité de dire bah voilà si notre commune est en difficulté financière on peut dire, au lieu de donner en moyenne 1,5 %, 2 % à l'ensemble du personnel communal, on peut donner un 1 %, un ½ % ou même pour une période déterminée, la limiter à 0.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président, je passe la parole au Président de la commission ad hoc.

Intervention de M. David Morisod : Donc David Morisod. Je vais revenir sur 2-3 points, donc tout d'abord au nom de la commission je remercie le groupe PDC de saluer un rapport positif et ainsi que le groupe ADG. Je vais revenir sur 2 points, donc tout d'abord l'échelle au niveau des prix du marché, ça été relevé par le groupe PDC ainsi que le Président de la municipalité. Donc vous avez un graphique au niveau des charges de l'administration, comparées entre différentes communes et les villes du canton qui servaient comme point de référence. J'aimerais mettre quand même une petite, un petit bémol sur ce graphique donc ça nous a permis de voir un peu où on était dans ce graphique il n'y a pas de notion d'équivalent plein temps et il n'y a pas de notions d'organigramme des communes. Donc si on se compare aux communes de Conthey, Savièse et Collombey-Muraz donc on voit qu'on est dans le même tir toutefois on n'a pas de notions de quel est l'organigramme dans ces communes-là.

Ces documents ne nous ont pas été transmis, donc on ne sait pas combien il y a de pourcentage de cadres en fonction, donc de plus hauts salaires en fonction du personnel communal, combien il y a de personnel communal en tout. Donc ça c'est une donnée qui est sur les équivalents plein-temps, cette donnée on a choisi de pas nous la donner, donc on l'avait, on a choisi de ne pas la montrer parce qu'elle n'était pas représentative non plus de l'entier du personnel communal si il y a des communes qui choisissent de faire des travaux de sous-traitance, comment on peut l'intégrer dans notre calcul, donc typiquement des travaux de jardinerie si c'est du personnel à l'intérieur de la commune ou si c'est mandaté par une entreprise de jardinerie ou la conciergerie également. Donc ça on a préféré éviter de ne pas aller là-dedans c'est pour ça que j'aimerais juste qu'on fasse attention de dire : on est dans les fourchettes du marché. Sur la base de notre rapport, le marché se réduit uniquement à une comparaison entre Conthey et Savièse, on avait aussi une comparaison avec Fully, la commune nous a demandé de ne pas donner de comparaison donc on n'a pas pu montrer les graphiques avec Fully. Mais en tout cas Conthey Savièse vous l'avez, c'est ça pour l'instant le marché que nous, la commission, on vous donne. Si maintenant la municipalité a d'autres informations là-dessus, nous les accueilleront volontiers. Et ensuite au niveau de cette comparaison elle-même, elle ne prend pas en compte l'entier de l'interne des structures des communes, donc ça il faut

quand même faire attention. Maintenant au niveau d'un autre point, donc c'est plusieurs personnes et plusieurs groupes constatent avec satisfaction une baisse (si tu peux venir sur le dernier graphe s'il te plait Yves) du ratio de charges par habitant, ça c'est le graphique qui nous a permis de calculer celui que vous avez dans votre rapport. Donc en fait, on voit l'évolution de 2006 à 2013 des charges de l'administration et l'évolution de 2006 à 2013 de la population. Donc on voit que il y a un point d'inflexion net en 2011 où ensuite les charges stagnent, donc on voit qu'elles continuent d'augmenter donc jusqu'à 2013 on voit qu'il n'y a pas de baisse de charges pures de l'administration, on a une augmentation. Par contre on a une augmentation très nette de la population et quand on divise les charges par la population, le graphe que vous avez, le résultat implique évidemment que c'est l'influence de la population et non pas de, alors je ne dis pas que la réorganisation n'a rien influencé je dis juste que la population influence très nettement la baisse que vous voyez dans votre graphique. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général. Alors effectivement que la hausse des habitants influence un des deux axes, une des deux variantes de ce graphique, simplement il faut aussi savoir c'est aussi cette hausse donc je crois que cette comparaison d'ailleurs que vous avez publiée, d'ailleurs vous n'avez pas publié ça vous avez publié la comparaison des charges administratives par rapport au nombre d'habitants, c'est parce que vous savez que l'augmentation de la population induit des charges supplémentaires pour l'administration. Ça c'est une réalité on en parle chaque année lors de l'élaboration du budget, on sait que ça génère des coûts supplémentaires et des charges supplémentaires pour l'administration qui sont conséquentes donc ça ne serait pas honnête simplement de montrer l'augmentation des coûts de l'administration sans les mettre en relation avec la population et on voit que là, par habitant, nos charges administratives ont baissé. Enfin, quand on fait cette comparaison sur le marché en disant simplement : voilà les chiffres globaux des coûts administratifs de la commune. Nous avons, nous avons effectivement les chiffres par poste du côté du Conseil communal et ça vous savez que les municipalités concernées pour la plupart vous ont refusé l'accès à ces données, c'est la preuve aussi de la transparence que nous voulons avoir par rapport au Conseil général et à la population de Collombey-Muraz, nous vous avez la totalité de ces éléments je pense que c'est un élément aussi à soulever. Mais simplement pour vous dire, la réalité du marché on a vraiment voulu la suivre et c'est la raison pour laquelle il y a même certain poste vous l'avez salué d'ailleurs dans votre rapport pour lesquels les fourchettes ont été diminuées, les fourchettes ont baissé parce que il avait été constaté à l'époque que finalement ces salaires étaient surévalués par rapport au marché. Donc là c'est impossible sur la base, c'est vrai de ce graphique précédent, de dire : on est dans le marché ou on est au-dessus du marché. Ce qu'on peut dire c'est que les charges administratives en chiffre absolu sont comparables entre ces trois communes, mais vous ne pouvez pas avec ce graphique là tirer des conséquences sur le marché, par contre avec les informations qui nous ont été transmises, on peut dire qu'aujourd'hui on est très proche, on est dans le tir du marché pour les postes supérieurs également pour les postes peut-être subalternes, ça a aussi été réévalué dans le sens du marché. Donc ce n'était pas une volonté non plus d'augmenter tout le monde comme on a entendu parfois, c'était une volonté d'organiser au mieux l'administration communale de Collombey-Muraz pour faire face aux défis du futur.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Le Président de la commission me fait signe qu'il n'a pas d'autres points à rajouter, je passe la parole à M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour l'UDC. Alors tout d'abord je voudrais remercier le travail de la commission parce que effectivement ça nous a permis de, je dirais de voir un petit peu mieux la situation entre sur ce qu'il se disait et ce qu'il se fait effectivement. J'aimerais juste, c'est possible qu'on revienne au graphique précédent parce que j'ai deux trois petite choses qui me choquent, même je n'ai pas fait des hautes études mais il y a quand même quelque chose qui me surprend. Première

chose si on voit se graphique, la partie horizontale en bas c'est marqué année donc j'imagine que c'est les années de service, donc si je prends bêtement les choses, M. Buttet a expliqué que il y avait une partie de compétence et d'expérience, etc. Mais les années de service, c'est les années de service donc si on prend la logique, quelqu'un qui a 20 ans d'années de service, ça m'étonnerait qu'on lui dise : bon écoute ça fait 20 ans que t'es là, mais on va te mettre comme si t'avais 5 ans d'expérience ou 5 ans d'années de service. Je ne suis pas certain que l'on accepte une situation comme ça même si le salaire est un petit plus favorable. Deuxième chose que je constate enfin que j'ai entendu et là ça me surprend encore plus de la part de M. Yannick Buttet, c'est que le Conseil communal va effectivement peut-être décider de faire une analyse sérieuse et c'est ce côté sérieux qui me surprend puisqu'ils ont établi cette grille etc. Ça veut dire qu'ils ne l'ont pas fait sérieusement. Donc j'aimerais qu'on le fasse sérieusement et j'aimerais qu'on y revienne. Ensuite on parlait tout à l'heure que l'ancienne grille était plafonnée alors que la nouvelle ne l'est pas. Je trouve beaucoup plus sympathique la grille plafonnée qui se plafonne à Fr. 130'000.00 que une grille pas plafonnée qui monte à Fr. 165'000.00. Ça c'est mon avis personnel quand on regarde les chiffres et quand on regarde la situation de notre commune. Selon la lecture du rapport, la logique des salaires adoptés, effectivement on peut se poser la question : qui était là en premier, la poule ou l'œuf ? Il paraît clair et regrettable que cette grille a été plutôt mise en place pour, je dirais un confort, en tout cas pas l'envie de refondre complètement le système mais plutôt pour raffiner une situation en place au lieu de travailler vraiment sur des finances saines, je pense qu'au jour d'aujourd'hui quelqu'un qui a même des compétences et des responsabilités et qui a un salaire je dirais de Fr. 10'000.00, Fr. 12'000.00 par mois ça me paraît déjà un joli salaire, en tout cas ce n'est pas ce qu'il se passe dans le privé avec quasiment les mêmes responsabilités. Donc je ne voudrais simplement pas faire de menace puisque M. Buttet a rappelé que deux groupes ont menacé de refuser le budget 2016 si cela n'est pas corrigé, moi je vais vous faire une promesse. Le groupe UDC va faire la promesse que si cette grille salariale, en tout cas ces salaires ne sont pas revus à la baisse, nous allons également refuser le budget 2016. Qu'entre les cinq postes qui sont discutés aujourd'hui, c'est entre Fr. 60'000.00 et Fr. 100'000.00 certainement qu'on pourrait économiser et si cela avait été fait un peu plus tôt, ça serait quelques centaines de milliers de francs qui seraient dans nos caisses communales en plus. Voilà, je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Kamerzin, je passe la parole au Président de la commission ad hoc.

Intervention de M. David Morisod : David Morisod. Juste une petite précision sur les plafonds, alors la nouvelle échelle est-elle plafonnée à 140 %, donc on voit vraiment le palier horizontal en haut de la progression linéaire et l'ancienne échelle n'est pas plafonnée. Donc ce qui vous a été présenté, je ne sais plus quelle date c'était lors du Conseil général, par la municipalité c'était une échelle salariale avec justement un plafond je ne sais pas quelle valeur vous avez dit, Fr.130'000.00, ce qui correspond un peu au maximum de la progression des dix premières années sur les courbes rouges. Le Conseil municipal nous a expliqué que ces valeurs, ces classes étaient obsolètes, c'est la raison pour laquelle ils ont fait la correction avec les paliers. Donc si on voit, nous on n'a pas reçu de notion de plafonnement des paliers donc c'est pour ça que on s'est arrêtés à 45 ans parce qu'on estimait que de 0 à 45 ans d'années de service ça fait déjà pas mal comme service auprès de quelqu'un, donc voilà pourquoi on s'est arrêtés là mais effectivement si on veut aller jusqu'à 150 ans d'années de service et bien là il n'y a pas de plafonnement mais je pense que c'est quelque chose de pas réaliste. Donc là c'est juste pour revenir sur l'histoire des plafonds.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Simplement pour revenir sur ce que disait le président de la commission, il l'a dit plusieurs fois que la municipalité à l'époque avait introduit ces paliers parce que l'échelle était obsolète, alors moi je ne peux pas m'exprimer sur ce qui s'était passé à cette époque là à savoir comment et pourquoi les paliers

avaient été introduits mais ce qui est sûr c'est que même avec ces paliers, l'ancienne échelle restait obsolète. C'est la raison pour laquelle il fallait réorganiser l'ensemble de l'organigramme, de la politique salariale et finalement des classes de salaire. Pour répondre à M. Kamerzin, alors quand même quelques éléments. Je rebondis aussi sur ce qu'a dit le président de la commission ad hoc : c'est la nouvelle échelle qui est plafonnée et pas l'ancienne, donc ça c'est l'inverse. Concernant les années de service, non ce n'est pas une année de service égale une année de service. Il y a des gens, parce qu'on parle maintenant d'augmentation de part d'expérience. Il y a des gens qui aujourd'hui, ont eu des promotions par exemple au sein de l'administration et qui ont eu une augmentation salariale relativement faible, proche de zéro. Parce qu'on ne leur a pas compté le même nombre d'années d'expérience. Si vous êtes, je ne sais pas vous êtes collaborateur au service technique et que vous avez une expérience comme collaborateur au service technique de 20 ans et que vous devenez chef du service technique. On va pas vous compter 20 ans d'expérience, parce que vous n'avez pas 20 ans d'expérience comme chef de service et c'est exactement aussi le système qu'utilise le canton du Valais donc ce n'est pas dire : ça fait 20 ans qu'il est là alors il passe de collaborateur à chef alors il garde ses 20 années d'expérience. C'est pour ça que je dis une année de service c'est un peu, ce n'est pas juste par rapport à la nouvelle organisation des salaires, on parle vraiment d'année d'expérience et de part d'expérience dans la fonction. Quand vous parlez d'analyse sérieuse, je pense que faut lire le début du rapport d'accord, j'ai dit qu'on était prêt à s'engager sérieusement pour revoir la situation, ça a pris une année avec un bureau externe qui a analysé la situation, avec des allers et retours entre le bureau, le Conseil communal, une commission au Conseil communal. Donc le travail a été fait sérieusement et le résultat il est là, vous constatez que le système est efficient. Donc on ne peut pas parler de ça, on peut toujours jouer sur les mots mais l'historique prouve et la situation actuelle également que ce travail a été très bien fait. Enfin, vous dites : la grille qui a été mise en place c'est simplement on a arrangé un peu l'ancien système et puis on n'a pas vraiment réfléchi à la structure pour avoir vraiment une structure qui est adaptée à la situation d'aujourd'hui. Alors un élément c'est qu'il y a eu cet historique, donc si on voulait juste refondre la structure et bien on prend les anciennes échelles on dit : « toi t'es un bon type je vais t'augmenter de Fr. 40'000.00 et puis comme ça on a réglé le problème ». Non, ça ne s'est pas fait comme ça, c'est un travail très sérieux qui a été effectué et avec ce souci de finance saine, je répète ce système qui a été introduit qui nous permet certaines années de dire cette année, et ça, c'est aussi dans votre liberté de dire : et bien cette année, dans le budget, il n'y a pas d'augmentation salariale pour le personnel. C'était pas possible, sous l'ancien système, c'était pas possible ! Même si vous, vous disiez : Non, on ne donne pas le budget, les statuts et les contrats d'engagement faisaient qu'on aurait dû leur donner cette augmentation. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, où on a cette liberté de manœuvre. Et puis quand vous dites aussi, je trouve que pour des postes de cadres, si j'ai bien compris, on devrait se plafonner à des salaires de Fr. 10-12'000.00. C'était déjà pas mal pour l'administration, ben je pense que vous avez raison. Si on prend Fr. 12'000.00 on arrive quasiment au sommet de la classe 4. Vous avez raison ! On est exactement dans ces fourchettes que vous avez mises en avant et légèrement au-dessus ici pour autant que quelqu'un arrive au sommet de cette classe là. Mais on est vraiment très très proche. Et puis je répète aussi une dernière fois, quand vous dites qu'on pourrait économiser Fr. 60 à 100'000.00 et aujourd'hui, ce que vous nous demandez, c'est quasiment sur un coup de tête de changer la structure des échelles salariales. Et pas les salaires, comme les salaires on n'a pas le droit de vous les donner. Vous imaginez bien que si on pouvait vous donner les salaires nominatifs des employés communaux, ce serait bien plus simple ! On parlerait sur des chiffres qui sont réels et on n'aurait probablement pas toute la discussion qu'on a ce soir. Simplement, on peut simplement vous présenter le système d'évolution et des classes, qui correspond à un système qui a été choisi à l'époque, qui est appliqué aujourd'hui et qui, s'il est modifié, ne modifiera pas forcément les salaires qui sont servis, mais les possibilités d'évolution au sein des classes. Et je répète une dernière chose, attention, attention à ne pas faire fuir les bonnes personnes qu'on a pu engager en les poussant dans d'autres postes qui seraient mieux rémunérés. Je pense que là, on a une rémunération qui est moyenne pour ces postes de cadre. C'est beaucoup d'argent effectivement, mais je pense qu'il y a plusieurs parmi vous qui travaillent dans d'autres domaines de l'économie, on a beaucoup d'industries dans

la région, je crois que les salaires qui sont servis sont probablement supérieurs. La même chose dans d'autres branches également.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci je passe la parole au Président de la commission.

Intervention de M. David Morisod : David Morisod, je veux juste revenir sur un sujet, c'est l'évolution des années de service. Donc, on voit que ce point pose problème, effectivement nous dans notre travail on n'a pas pu en tenir compte étant donné qu'on n'avait pas les informations. On avait quand même des informations basées sur le règlement cantonal d'échelle des salaires 2014. Dans ce règlement, donc on ne l'a pas montré ici au tableau mais dans ce règlement il est écrit que lors d'un changement de... on récupère en fait les années, des parts d'expérience d'un collaborateur en fonction de son activité antérieure. Si son activité antérieure était identique ou analogue, on prend 2 % par année. Donc sur l'augmentation, sur la courbe d'augmentation. Si son activité antérieure était partiellement comparable, on prend 1 % par année. Et si son activité antérieure était sans rapport on prend quand même 0.5 % par année. Donc là juste petit approximation comme ça, donc on avait annoncé un chiffre, qu'il avait donné 35 ans d'expérience, on a dit peut-être un peu plus, prenons 40 ans pour faire un chiffre rond, si on prend une activité antérieure sans rapport donc $40 \times 0.5\%$ ça fait 20 %. Ça veut dire que on peut faire un reclassement à 20 % supplémentaire donc on arrive à du 120 %, si on prend sur les courbes bleues, à l'année 20, on prend la valeur pour la classe 4 ou la classe 5 c'est égal et on compare avec la valeur de la classe 1 ou classe 3 des courbes rouges à l'année 40. Et là, on pourrait avoir une augmentation qui correspondrait au fait que on a décidé, enfin le Conseil municipal a décidé que l'activité antérieure était sans rapport avec l'activité actuelle. Donc moi la question que j'ai pour le Président de la municipalité, au nom, donc c'est est-ce que c'est ces valeurs là qui ont été prises ? Est-ce qu'on a décidé de manière raisonnable que l'activité antérieure des postes, donc on ne parle pas seulement d'un seul poste mais de l'ensemble des postes, était sans rapport avec l'activité actuelle ? Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui volontiers. Monsieur le Président, Monsieur le Président de la commission ad hoc. Alors là à l'époque il y a un mixe qui a été fait, sur l'activité antérieure, mais ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a des années qui ont été comptées comme sans activité, sans rapport pardon, avec l'activité actuelle et d'autres avec le 1 %, je ne sais plus combien, quel est le terme exact. Donc avec un rapport approximatif avec l'activité antérieure, mais ça tu peux le voir. Donc l'idée là, c'était bien sûr que notre secrétaire communal n'ait pas passé du maximum au maximum de la classe. Raison pour laquelle les chiffres qui ont été avancés par certains d'entre vous sont faux.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Kamerzin je vous passe une deuxième fois la parole.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour le groupe UDC. Je voulais juste répondre à ce qui a été dit tout à l'heure. Alors je me suis peut-être mal exprimé effectivement, quand je parle de salaire de Fr. 10'000.00, 10 à 12'000, pour moi un salaire de Fr. 10'000.00 fait à peu près Fr. 120'000.00 par année. Et donc même avec un salaire à $12'000 \times 12$ on est largement en dessous de ce qui est sur les courbes bleues. Dans le privé c'est clair que dans l'industrie il y a pas mal de normes, moi je peux vous parler de cas concrets. J'ai pas mal de collaborateurs, moi-même également, où on est des salaires de moins de Fr. 60'000.00 bruts annuel. Donc je trouve que c'est bien payé par rapport aux tâches. Je ne discute pas sur le cahier des charges, sur le contenu, mais je pense qu'il y a moyen de trouver un compromis entre tout ça.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Kamerzin. Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Très brièvement Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général. Alors effectivement donc les salaires dans la municipalité sont servis sur 13 mois comme aussi dans beaucoup d'entreprises dans la région et en général dans notre économie. Et puis un élément complémentaire, je ne suis pas certain qu'avec des salaires à Fr. 60'000.00 on trouve des chefs de services qui soient à la hauteur de ce qu'on attend ! Après vous savez, on peut engager des, on peut engager tout le monde à Fr. 60'000.00 mais je ne suis pas certain qu'après on puisse remplir les tâches que la population attend de nous avec la qualité qui est attendue. Donc de nouveau, moi je suis conscient que les postes de cadres c'est toujours des débats qui sont difficiles parce qu'on sait que ce sont des salaires qui sont importants. Et que par rapport à un salaire moyen ça peut paraître injuste ou injustifié. Après nous, on vit sur la réalité du marché si on a besoin, je ne veux pas le citer il est là, mais on a besoin d'un juriste sur le marché, on a un peu de difficulté à aller puis dire : Ecoutez on va vous engager à Fr. 60'000.00 à moins qu'il soit super altruiste, même s'il l'est et puis qu'il se dise bon je veux vraiment servir ma collectivité. Donc c'est la raison pour laquelle malheureusement, j'aimerais dire, on doit se tenir dans le marché pour pouvoir obtenir ces compétences. On parle du service technique, on veut maintenant quelqu'un qui ait une formation d'ingénieur. Je crois que c'est une plus value importante pour notre collectivité. Si on peut sur les dossiers très importants et ça je pense que Mikaël peut témoigner aussi des dossiers conséquents qu'on traite maintenant avec des investissements que vous connaissez aussi bien que moi, et bien je suis persuadé que peut-être les Fr. 10'000.00 allons même jusqu'à 20'000 même si ce n'est pas ces chiffres-là, qu'on donne en plus aux chefs de services, on peut rapidement les récupérer si c'est quelqu'un qui a des compétences, par rapport à quelqu'un qui essaie de faire de son mieux mais qui n'a pas les compétences pour analyser ces dossier-là. Donc nous notre responsabilité c'est ça, on fait abstraction finalement des postes, on se trouve, finalement, je ne sais pas pourquoi nous on essaie de défendre les salaires des employés communaux parce qu'on est tout heureux du côté du Conseil si on peut dépenser moins, mais on a ce souci d'avoir des prestations de qualité et puis on n'a pas envie de dilapider l'argent de la population mais seulement quand quelqu'un vient se présenter, c'est arrivé plusieurs fois, je peux vous dire, maintenant j'ai eu l'occasion de mener plusieurs fois des entretiens, je crois avec quasiment la totalité de mes collègues, il y a des gens des fois qui disent, non écoutez moi à ce salaire-là je ne viens pas ! Mais c'est une réalité, mais si on veut des personnes qui soient capables d'effectuer la tâche avec la qualité qui est attendue, et bien je crois qu'on se doit aussi de payer ce personnel. On peut dire on engage tout le monde au rabais, c'est une possibilité. Mais après on devra en assumer les conséquences.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Monsieur Schmid je vous passe une deuxième fois la parole.

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui Daniel Schmid ADG. Comme attendu, la discussion en somme s'est passée comme vous pouvez bien le redouter c'est-à-dire des dénégations continues de M. Buttet. Je rappelle que les chiffres que j'ai donnés ce soir, ce ne sont pas des chiffres de Daniel Schmid, mais c'est les chiffres du Conseil municipal. Donc l'augmentation du secrétaire communal c'est 32 % et du service technique 18. Pourquoi n'y a-t-il pas les autres ? Parce que les deux autres chefs de services, soit le juriste et la responsable de l'UAPE ont été engagés lors de la mise en place du système, donc il n'y a pas eu d'augmentation pour eux, ils ont été engagés là plus ou moins. Ensuite, M. Buttet affirmait qu'il n'avait rien caché à la Cogest, si on n'avait rien caché à la Cogest il n'y aurait pas eu de commission ad hoc et puis depuis le mois, depuis 2013 on n'en parlerait plus. Ensuite on parle de l'efficacité du système, si l'on veut avant on fonctionnait un peu comme en 1960, on a évolué de manière un peu empirique et puis un jour on s'est dit il faut structurer tout ça, ce qui était une très bonne chose d'ailleurs personne n'a remis en cause ça. Je ne sais pas pourquoi la commission ad hoc a eu comme objectif d'aller savoir pourquoi si c'était bien ou pas bien, personne n'a remis en cause. J'aimerais quand même faire un peu un historique de ce qui s'est passé. Lorsqu'en juin 2013 dans ce plénum je dénonçais l'augmentation exagérée du salaire du secrétaire communal, je mentionnais alors un chiffre allant de 30 à 50'000. C'est sous la réprobation et surtout l'incrédulité générales. Aujourd'hui, 21 mois plus tard, une commission ad hoc confirme à l'unanimité que

l'augmentation accordée est excessive. Que s'est-il passé entre ces 2 événements ? Tout d'abord chacun se souvient ici de l'avis juridique de la préposée dans la protection des données, plutôt de la conclusion de cet avis. Le Président de la commune a pris bien soin de nous transmettre que la conclusion de cet avis. Car pour ceux qui l'ont lu entièrement, ils ont pu constater que la conclusion est contraire à son contenu. Comment cela est-il possible ? Quand vous vous appelez Giroud, Cleusix ou Buttet, vous obtenez tout ce que vous voulez des services de l'Etat. Ensuite, j'ai personnellement déposé une plainte auprès du Conseil d'Etat pour dénoncer l'attitude de l'administration communale et de son chef M. Buttet. Dans la réponse donnée par le Conseil d'Etat, il est mentionné la procédure pour obtenir les renseignements demandés initialement par la Cogest. Toutefois avec la même logique que ci-dessus, la plainte est classée sans suite. Qu'est-ce qui permet en 2012 à la municipalité d'étaler dans la presse le salaire du directeur des écoles et ensuite refuser à la Cogest l'accès à ces données ? Lorsque les scandales sont trop grands, la vérité finit par éclater. Au début 2014, une lettre anonyme très bien documentée confirme l'augmentation de salaire du secrétaire communal, cette augmentation se situant aux alentours de Fr. 40'000.00. J'aimerais rendre hommage ici à l'auteur de la lettre anonyme. Depuis quelques années, les personnes qui rendent public les excès de telle ou telle structure ou collectivité publique sont appelées des lanceurs d'alerte. Et de plus en plus de voix s'élèvent pour les protéger. Dans le cas qui nous occupe, je pense que cette personne a bien fait de rester anonyme, afin de se protéger lui et sa famille. Le cas du Président de Leytron est exemplaire. Il s'attaque de front au système des petits copains et il prend sur lui tout le poids de ce combat. Une fois la vérité connue au début 2014, panique à bord dans la république des petits copains. Que faire ? Admettre la vérité ? Non on cogite quelques semaines. On crée une commission d'enquête. La Cogest aurait pu, aurait dû être cet organe. Mais depuis le début de la législature, celle-ci est l'objet continuel d'attaques des hautes sphères du PDC. Notamment du Président de la commune qui ne rate pas une occasion de la critiquer. Alors le bureau du Conseil général crée une commission ad hoc en prenant bien soin, au mépris des plus élémentaires règles de la démocratie d'éliminer les membres de la Cogest de ladite commission. A ceux qui ont médité ce coup de force, j'affirme que vous ne recherchez pas la vérité mais des majorités pour la cacher. Mais comme dit au début, lorsque le scandale est trop grand, la vérité finit par éclater. Près d'une année d'enquête a permis à cette commission de confirmer l'augmentation accordée. M. Buttet vous nous avez informé avoir fait, avec vos deux collègues du Conseil de la commission restreinte qui a concocté cette augmentation. En décembre dernier lors de l'examen du budget vous avez reconnu que le message du Conseil municipal était insuffisant. Il y a un mois dans votre litige avec l'ancien directeur des écoles vous avez reconnu avoir été imprécis. Et dans ce cas là quel adjectif faut-il utiliser ? Indélicat, inconscient. Depuis une dizaine d'années, nous avons eu le scandale du salaire de la présidente, le scandale des jetons de présence, le scandale du directeur des écoles et maintenant le scandale d'augmentation du salaire du secrétaire communal. Attendre du changement de votre part M. le Président est illusoire. Cela fait plus de 6 ans que vous êtes au Conseil municipal et plus de deux que vous êtes Président de la commune et cette politique au service d'un clan d'un parti n'a fait que s'amplifier. Cette politique bientôt séculaire fait que Collombey-Muraz a l'aménagement du territoire le plus mal fagoté du canton et l'une des situations financière les plus difficiles. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Schmid. Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général. Merci pour vos propos qui sont finalement assez fidèles à votre personnalité. Alors je me permettrai de passer par-dessus les attaques personnelles que le Président de la commission de gestion dénonçait dernièrement, j'espère qu'il saura aussi, au sein de sa commission, relever cet état d'esprit. Vous savez, je ne peux pas régler votre frustration. Vous parlez simplement de 6 ans de ma présence et qui était là avant moi ? Et c'était pareil avant et avant et avant. Je n'ai pas votre âge, ce qui me permet finalement peut-être d'accumuler moins de frustration et j'espère ne jamais en accumuler autant que ce que vous avez ici. Et j'attends de vous, même de vous, j'ai encore un peu d'espoir, contrairement à beaucoup d'autres que vous

puissiez une fois dans votre vie, penser à l'intérêt général et pas uniquement à une lutte contre une majorité qui n'existe plus. Lors de la dernière période M. Schmid, je répète encore une fois, je ne voulais pas venir là-dessus, je n'aime pas ces éléments purement partisans que vous adorez mettre en avant. Lors de la dernière période je rappelle, le PDC était minoritaire et c'est probablement la seule période durant les dernières décennies et c'est précisément durant cette période que l'ensemble de la restructuration de l'administration communale a été effectuée. Alors vous me direz : Mais oui, c'est parce qu'eux étaient visionnaires, ils étaient futuristes, et ce n'étaient pas des vieux conservateurs, donc finalement ils ont réussi à moderniser l'administration communale. Bon ils ont quand même cédé aux pressions du PDC sur les montants des salaires. Non franchement, soyons un petit peu sérieux. Dans ce Conseil général également, que vous dénoncez ici en disant que la commission de gestion ne peut pas faire son travail et que la commission de gestion a été privée de ses droits. Dans ce Conseil général également, la majorité n'est pas PDC ! Soyez honnêtes et voyez que vous n'êtes peut-être pas toujours en phase avec la majorité des représentants de la population de Collombey-Muraz. Si je viens maintenant sur vos chiffres, je répète, je répète, les augmentations que vous donnez en pourcentage sont fausses. Vous pouvez, si vous étiez honnêtes, vous pourriez me dire entre une classe, l'ancienne classe de chefs de services, ou de secrétaire communal et la nouvelle classe avec le même taux d'augmentation, l'augmentation est de Fr. 30 ou 40'000.00. Ça n'est pas ce que le secrétaire communal a obtenu. Quand vous dites finalement la commission de gestion a voulu, n'a pas pu faire son travail, qu'on a caché des informations, alors ça vous savez que ce n'est pas le cas. Vous savez que ce n'est pas le cas. Je répète encore une fois vous avez eu des informations que la commission ad hoc n'a pas eues. Et vous auriez pu avoir les autres informations dans le respect de la protection des données. Je répète encore une fois, vous auriez été le premier, vous auriez été le premier à venir me reprocher de vous avoir donné les salaires nominatifs si la préposée à la protection des données, une semaine après, nous avait dit vous n'avez pas le droit de le faire. Et probablement qu'aujourd'hui je serai non seulement traîné devant le Conseil d'Etat, mais cette fois-ci, j'aurais perdu devant le Conseil d'Etat, parce que j'aurai eu tort. On peut me prouver le contraire, à l'heure d'aujourd'hui le seul avis juridique officiel dans cette affaire et de ce côté-là, c'est tout. Le directeur des écoles, ça a été rendu public, vous avez raison, je ne peux pas parler pour d'autres que moi-même. Je ne peux pas parler pour d'autres que moi-même, probablement et c'est assez évident que les mêmes règles s'appliquent pour le salaire du directeur des écoles que pour le salaire des employés communaux actuellement. Enfin, quand vous parlez de scandale et politique des petits copains, moi je pense, tout d'abord vous devriez peut-être écouter les débats dans la salle, avant de relire ce que vous avez préparé à l'avance et pouvoir cracher votre venin. Je crois que beaucoup d'éléments vous ont été donnés ici complémentaires, qui sont la réalité des choses. Simplement le fait qu'on ne prend pas, voilà, quelqu'un après 35 ans d'expérience puis on le monte simplement linéairement sur une nouvelle classe qui a été créée de manière artificielle par politique des petits copains, simplement pour engraisser des gens qui mangent à la crèche. Et puis moi je constate une seule chose pour terminer et je le regrette, vous parlez de nombreux scandales et je constate que très malheureusement dans nombre de ces scandales si ce n'est dans la totalité, vous jouez toujours un rôle prépondérant.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Parole au Président de la commission ad hoc.

Intervention de M. David Morisod : Je vais juste revenir sur un point que je vois qui pose problème dans l'assemblée et dans les dialogues avec la municipalité. Donc c'est ces montants, donc des chiffres ont été annoncés dans la presse, des chiffres ont été annoncés maintenant sur la base de copies d'extrait de PV de l'ancien Conseil municipal et autres. Donc toutes ces données-là, je tiens à préciser que la commission ne les a pas eues, ne les a pas recherchées d'ailleurs. On s'est basés sur les chiffres qui nous ont été transmis de manière officielle. Maintenant sur ces chiffres transmis de manière officielle, donc vous avez les conclusions dans votre rapport, vous avez effectivement comme l'a dit Yannick Buttet, nous on a fait des comparaisons d'augmentation en ligne droite donc c'est dit une personne qui a fait 20 ans en classe trois dans l'ancienne échelle, on la remet en classe je ne sais pas 4 ou 5 mais à 20 ans. Ça c'est clair ça a été

expliqué, on est d'accord. Maintenant au niveau des montants, on voit que si on fait l'hypothèse que la commission a faite, on arrive à des montants qui peuvent être élevés, que le Conseil municipal réfute. Au niveau de ces montants, donc ce que j'ai dit avant au niveau du temps et du pourcentage de récupération de l'expérience, donc si on prend le 0.5 % qui correspond à une activité antérieure sans rapport, donc et qu'on prend une personne à 40 ans d'expérience sur les classes rouges, qu'on la transvase en prenant un 0.5 % donc sans rapport avec la fonction actuelle, sur les classes bleues, on peut comparer le point des classes rouges à 40 ans et le point des classes bleues à 20 ans. Ce qui fait que si on compare la classe 1 et la classe 4, on obtient Fr. 24'000.00 d'augmentation. Si on compare la classe 5 et la classe 3 on obtient Fr. 35'000.00. Ces chiffres vous les avez sous les yeux, ils sont dans le rapport, je les ai trouvés par ce calcul là. Donc j'aimerais juste maintenant si on peut passer, aller plus loin, donc si la municipalité est capable dans le respect de la protection des données, de nous fournir quelque chose qui satisfasse à l'ensemble du Conseil général, parce que nous on a, enfin la commission a présenté un rapport avec des chiffres, la municipalité réfute ces chiffres, mais malheureusement, je constate à regret qu'il n'y a rien derrière, ce je peux comprendre au niveau de la protection des données. Maintenant je demande que la municipalité trouve une solution peut-être pas forcément pour ce soir, mais qu'on puisse avoir quelque chose de valable et de construit et de fort, pour que ces chiffres puissent, que l'histoire autour des ces chiffres-là, uniquement des ces chiffres précisément là, puisse être terminée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la commission ad hoc, je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Président de la commission ad hoc. Alors c'est très volontiers qu'on est prêt à remettre l'ouvrage sur le métier. On peut même réessayer une fois de demander comme le préposé à la protection des données à changer, de voir si l'avis juridique, vous savez vous avez deux juristes, vous avais trois avis. Ça on a l'habitude et si on en a que trois on a de la chance. Donc finalement on peut très bien essayer de refaire une demande d'abord auprès du préposé à la protection des données. Comme certains d'entre vous contestent la conclusion de l'avis de la dernière préposée ou sa traduction ou le fait que ce ne soit pas en adéquation, c'est déjà un premier pas qu'on pourrait faire. Ensuite du côté de la municipalité, on est tout à fait prêt à chercher ces solutions. Donc si on peut, je répète si on pouvait vous donner aujourd'hui le chiffre ce serait le plus simple, on discuterait sur un chiffre précis, on aurait des discussions qui sont totalement transparentes et vous savez du côté de la municipalité on veut vous donner la plus grande transparence possible. Tout ce que je peux vous dire, dans les deux chiffres que vous avez donnés, c'est que l'augmentation était plus proche de la limite inférieure que de la limite supérieure.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Vuille, je vous passe une deuxième fois la parole.

Intervention de M. Côme Vuille : Merci Monsieur le Président. Côme Vuille pour le PLR. Je vais reprendre simplement quelques points dans la longue discussion qui a été dite. Monsieur Buttet si vous voulez vraiment trouver un épilogue dans cette affaire, je rejoins aussi le Président de la commission ad hoc, il faut qu'on parle des mêmes chiffres. Parce que si vous nous dites ce soir que les chiffres sont faux, que le rapport a tout faux, tous les éléments qui nous ont été transmis sont faux depuis deux ans mais que maintenant on va parler de transparence et puis maintenant on va regarder si on ne peut quand même pas vous donner les bons chiffres, heu... on n'arrivera jamais à clore ce débat ! Non mais je parle sérieusement parce que sinon chaque fois on laisse aller une commission on a éventuellement des documents et puis en fait on n'en sait rien. La population ce qu'elle a besoin c'est d'avoir quand même cette information. Si entretenir le flou c'est entretenir un peu un parfum de scandale. Même si vous le déplorez de votre côté, ça laisse aussi les rumeurs. Si les choses sont claires, je pense qu'on peut tous aussi avancer. Un autre point m'étonne vous nous dites vous êtes prêts à examiner l'organigramme, mais cela à mon avis il aurait dû être fait lors du changement. Je pense que le moment où c'est qu'il y a eu un changement d'organisation, on a

dû réfléchir à plusieurs systèmes, puis on n'est pas arrivé. Vous avez dit qu'il y a eu un an de réflexion, mais que vous voulez réexaminer maintenant, mais je pense que si vous avez mandaté quelqu'un de l'extérieur qui vous a proposé une solution qui n'existe qu'à Collombey-Muraz, je pense qu'elle a quand même examiné aussi si c'était moins cher par une autre situation. Il y avait aussi des autres variantes qui avaient été proposées à l'époque, il y avait la proposition d'un chef de service aussi pour les structures jeunesse et puis pour l'UAPE et puis simplement des collaborateurs spécialisés là dedans au lieu d'avoir maintenant 2 chefs de services et 5 collaborateurs spécialisés. Enfin, je veux dire, tous ces éléments aussi font partie de la réflexion sur la réorganisation. Alors on peut en parler longtemps encore, mais si on n'a pas tous les éléments, faut savoir sur quoi on part. Nous ce qu'on a, aujourd'hui, ce soir, c'est un rapport, une commission unanime et je lis simplement les recommandations, tout le monde considère que l'évolution pour le poste de secrétaire communal et le poste de chef de service est généreuse voire excessive. Alors là je m'étonne aussi un peu, je ne comprends pas tellement le PDC, qui avait ses représentants dans cette commission, qui signe à l'unanimité, parce qu'on ne tire pas les conséquences des recommandations qu'on a faites. Alors soit on n'est pas d'accord, mais si on est d'accord de dire c'est excessif. Moi excessif ça me paraît assez clair, soit on dit alors on ferme les yeux et puis on fait rien mais excessif je pense que ça appelle aussi une certaine correction. Bon je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit, quand vous parlez de salaire à Fr. 60'000.00 je pense qu'il faut aussi rester dans la discussion parce qu'on parle d'augmentation de salaires entre deux choses qui sont proches, on ne parle pas d'extrême de choses qu'on sait très bien, de faux débats qui ne tiennent pas la route. Revoir maintenant, vous vous avez dit c'est dans l'urgence, mais justement pas ! Ce n'est pas dans l'urgence, si on avait attendu le budget pour vous dire écoutez là on va couper dans le budget, alors on coupe à qui ? Comment on peut être sûr à qui ça va si on coupe dans le poste général du budget pour les salaires de l'administration. Non, là vous avez le temps d'anticiper en vue du budget 2016, justement. Vous l'avez pas encore préparé le budget 2016 dans cette réflexion là vous pouvez intégrer ce qui a été dit ce soir. S'il y a une étude qui a été faite avant, vous pouvez aussi vous en servir mais je pense que justement on peut agir aujourd'hui parce que si on n'agit pas aujourd'hui alors qu'est-ce qui va se passer ? Qu'est ce qui va se passer ? On attendra le renouvellement d'un poste pour se dire ah ouais finalement on devrait revoir l'organigramme. Mais alors là c'est vraiment dramatique parce que ça veut dire que l'organisation a été pensée pour des personnes et pas pour des postes. Si une personne part d'une organisation, personne n'est irremplaçable ! On devrait justement pas avoir à se dire : chaque personne qui va partir non alors on va faire une réflexion, on va refaire une structure en losange en pyramide ou je ne sais pas quoi pour que ça tienne la route. Non ça ne tient vraiment pas la route. Personne n'est irremplaçable et il y a des personnes qui peuvent, voilà on ne leur souhaite pas, mais je suis désolé, mais qui peuvent disparaître du jour au lendemain, après on doit réengager une autre personne, je suis désolé on ne doit pas repenser le système à chaque engagement sinon c'est un peu dramatique. Et puis un autre point M. Buttet, la loi elle est claire, la responsabilité d'engager la commune c'est le Président de la municipalité et le secrétaire. Ce n'est pas des chefs de services qui porteraient une responsabilité supplémentaire et donc après on doit les rémunérer à la signature qu'ils font. Ça c'est la loi. Ensuite vous dites qu'il faut baisser les charges administratives, non pardon. La commission elle dit qu'il faut baisser les charges administratives, vous dites que ça a déjà été fait. Le rapport de la commission page 14, dit « faut baisser les charges administratives » donc ça n'a pas encore été fait et justement c'est aussi des choses à faire par rapport au budget 2016. Ce que je constate malheureusement, avec mon groupe c'est que après 2 ans de débat et un flou qui règne encore parce qu'on ne sait pas si les chiffres sont justes si tout ce que la commission a fait alors c'est à jeter, finalement le flou est entretenu et c'est quoi le message que vous adressez aux citoyens ce soir, M. Buttet ? D'un autre côté on a fait que de voter des augmentations de taxes, on sait que la situation financière elle est catastrophique, vous avez dit vous-même les impôts c'est inéluctable et puis de l'autre côté, on laisse le flou par rapport à l'augmentation des fonctionnaires communaux, là vous dites la fourchette inférieure donc on parle quand même de Fr. 30'000.00, faut aussi penser pour le citoyen, c'est assez choquant quand on parle d'augmentation. Je termine juste, je m'excuse. Mais pour moi une commission qui déclare à l'unanimité que la réévaluation est excessive et puis en fait,

résultat, rien ne bouge alors le PLR avertit déjà qu'il ne changera pas sa position sur le budget si rien n'est entrepris, comme nous l'avons demandé.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, je vous passe la parole mais vous prie d'attendre une minute s'il vous plaît. Voilà je vous remercie, vous vous avez l'avantage vous pouvez aller quand vous voulez vous servir de l'eau ou le faire en pleine discrétion, nous ferons quand même une pause après mais actuellement, je passe la parole au Président de la municipalité pour la suite.

Intervention de M. Yannick Buttet : Merci maintenant que les liquides corporels au moins pour un. Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général. Je commencerai par le message aux citoyens de notre commune. Le message aux citoyens de notre commune c'est que le Conseil communal travaille tous les jours mais tous les jours d'arrache-pied pour offrir aux habitantes et habitants de Collombey-Muraz le meilleur cadre de vie possible et en faisant abstraction de toutes autres querelles qui pourraient exister. Et ça je pense que c'est un élément important quand vous parlez de situation financière catastrophique ça n'engage que vous, la situation financière est tendue, on ne veut pas faire aujourd'hui la discussion sur le budget où plusieurs analystes disent que la situation est tendue mais qu'elle n'est pas catastrophique contrairement à ce que vous répétez à longueur d'année. J'aimerais juste et j'espère que vous irez une nouvelle fois relire le PV et vous me direz lors de la prochaine séance quand est-ce que j'ai dit que les chiffres qui ont été présentés par la commission étaient faux ? Quand est-ce que j'ai dit que le rapport était tout faux ? Je n'ai jamais dit ça et je ne l'ai pas pensé. Donc attention, attention, ne faites pas preuve de mauvaise foi ou de mauvais esprit, ici il s'agit simplement de parler de différences entre les augmentations entre les classes et des augmentations touchées par le secrétaire communal et les chefs de services. Donc ça je crois que vous devez avoir l'honnêteté de le reconnaître, le Président de la commission ad hoc vous a très bien expliqué aussi cette situation, je crois que la différence elle est très grande et je peux dire que les chiffres qui ont été affirmés par certains d'entre vous ce soir et dans la presse sur l'augmentation touchée par le secrétaire communal sont faux. Ça c'est une réalité, mais ça ne veut pas dire que le rapport qui nous a été fourni est faux, il est absolument exact sur les comparaisons qui ont été faites. Ensuite quand vous nous dites finalement : « on maintient, on maintient le flou, la population a besoin de cette information ». Est-ce que vous pouvez me donner le nom d'une seule commune qui donne les salaires nominatifs de ses employés communaux ? Est-ce que vous connaissez une seule commune qui donne les salaires nominatifs de ses employés communaux ? Est-ce que vous connaissez une seule commune qui a donné autant d'informations que ce qu'on vous a donné sur la structure des salaires, sur les salaires des employés communaux ? Le Président de la commission ad hoc peut témoigner de la difficulté qu'il a eu à obtenir des informations des autres communes, des informations qui chez nous sont à disposition. Donc je crois que ça il s'agit aussi d'être honnête. Ensuite vous essayez, non mais là alors là, c'est presque le summum. Vous essayez de nous faire dire que le travail a été mal fait parce qu'aujourd'hui on propose d'analyser l'organigramme. Ça fait, maintenant je n'ai pas calculé, mais je pense que ça fait bien deux heures, deux heures et demi ou trois heures que vous, législatif de la commune de Collombey-Muraz, demandez à votre exécutif qui est là pour exécuter votre volonté, de dire : Modifiez l'organigramme ! Et au moment où on dit ok, on va faire l'analyse, on est prêt à vous suivre, à essayer de vous soutenir, à aller dans votre sens, vous nous dites : là vous avez mal bossé parce que maintenant que vous écoutez ce qu'on vous demande de changer l'organigramme c'est que vous l'aviez mal fait à l'époque. Et quand vous dites il y a une analyse qui a été faite, vous pourriez vous baser là-dessus c'est vrai, on s'est basé sur l'analyse de l'entreprise externe qui a fait cette analyse d'ailleurs qui nous a donné ces éléments et le résultat ça a été quoi ? La structure actuelle. La structure actuelle, donc probablement que si on reprend l'étude qui a été faite à l'époque et qu'on reconstruit un système, on arrivera de nouveau à la structure actuelle. Maintenant si il y a des lignes directrices que le Conseil général veut nous imposer, même si l'organisation de l'administration je le répète est de la compétence unique du Conseil communal, on est tout à fait prêt à les intégrer et à refaire cette analyse. Mais ne venez pas nous dire, quand vous nous demandez depuis deux à trois heures, de revoir

l'organigramme, qu'on n'est pas conséquents avec nous-mêmes parce qu'on avait développé un organigramme il y a deux ou trois ans et puis que maintenant on est prêt à le modifier. Donc ça je crois que c'est un élément quand même qui est assez important. Quelques éléments purement matériels également, vous dites qu'à la structure jeunesse il y a deux chefs de service. Alors on s'est mal compris, il y avait peut-être pas besoin de deux chefs de service, vous avez dit structure jeunesse et UAPE. Donc là effectivement...

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Côme je vous passe la parole si vous voulez préciser peut-être.

Intervention de M. Yannick Buttet : Donc là effectivement, il n'y a pas deux chefs de service aux structures jeunesse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Si vous voulez préciser peut-être comme ça.

Intervention de M. Côme Vuille : Oui, justement parce que justement le but ce n'était pas non plus de faire un ping-pong. Mais non je parlais de la possibilité, il y avait une variante qui avait été proposée qui était de regrouper la direction des écoles et les structures jeunesse avec un poste de chef de service et des collaborateurs spécialisés pour ces structures-là, puis maintenant on est d'accord qu'il y a quand même une responsable des structures jeunesse et un directeur des écoles, et nous avons des collaborateurs spécialisés là dedans donc ça fait quand même plus de personnel. Ma question, moi je n'ai pas les réponses, vous me reprenez souvent en disant « vous nous dites » « vous avez dit », moi pour moi, je suis désolé mais...

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous demande juste, par rapport à ces deux postes, il nous a parlé de deux poste, il n'a pas compris. Veuillez préciser qu'il puisse répondre.

Intervention de M. Côme Vuille : Moi je me base sur ce qu'il y a dans le rapport, ce qu'il n'y a pas dans le rapport je ne sais pas.

Intervention de M. Yannick Buttet : Très bien, alors concernant les deux chefs de services, moi je pense qu'on a vu juste à l'époque. On a vu juste à l'époque dans la mesure où ensuite, du côté du canton et vous le savez comme député au Grand Conseil, il y a une réorganisation au niveau de la structure scolaire qui a été décidée avec des lignes claires sur la direction des écoles. Avec ensuite des heures qui sont attribuées, subventionnées pour l'aspect pédagogique avec des heures pour les autres tâches qui sont payées par les communes. Si à l'époque nous avions regroupé les deux directions, aujourd'hui nous aurions des difficultés probablement à pouvoir maintenir cette direction commune, donc c'est qu'on a probablement fait juste plutôt que de devoir rediviser ces deux postes par la suite. Ensuite on a parlé souvent de ça, le salaire de Fr. 60'000.00 auquel vous faisiez allusion, ce n'est pas moi qui en ai parlé. Ce n'est pas moi qui en ai parlé, j'ai simplement repris un argument qui avait été mis en avant. Et puis vous aviez parlé de nouveau de ces six mois pour changer, donc là vous avez dit « ouais finalement on n'est pas dans l'urgence », voilà vous avez dit ça « on n'est pas dans l'urgence, on a largement le temps jusqu'au budget de changer tout ça ». Donc j'aimerais quand même rappeler, on est dans de la gestion publique, on est au mois d'avril, le budget il est élaboré déjà pendant l'été, c'est très court pour changer un organigramme. Changer l'organigramme c'est facile ok, on prend la case on la met de côté et puis on dit voilà. Mais si on veut faire une vraie réflexion, non mais qu'est-ce qui nous prouve que la structure avec un secrétaire communal en Etat-major est meilleure que la structure actuelle. C'est ça, c'est ça que je ne comprends pas. Le rapport nous dit pour des raisons financières on vous propose de mettre le secrétaire communal en Etat-major. Mais est-ce que vous êtes sûr qu'au bilan final, cette mise en Etat-major sera plus bénéfique à la commune de Collombey-Muraz que si on maintient la structure actuelle ? Et nous ce qu'on vous dit, on vous dit on est prêt à prendre en compte mais laissez-nous le temps d'analyser correctement les choses et d'être sûr que cette proposition là est meilleure que la situation actuelle. Je ne suis pas certain qu'on soit à une année près,

franchement dans la gestion communale quand on pense au montant dont on cause et aux défis qui nous attendent. Et puis quand vous dites qu'on a pensé aux personnes, parce lors du départ d'un cadre on veut revoir l'organisation mais je crois que ça, c'est légitime. Quand un cadre s'en va, on se doit de se poser la question et puis je répète encore une fois, si on veut se poser la question c'est aussi parce que vous ici vous nous dites ça maintenant depuis de nombreuses heures. Donc nous on ne serait pas honnêtes vis-à-vis de vous de dire « ouais ben on les laisse partir, de toute façon ici au Conseil général ça sera tous des autres, ils auront oublié et puis on remplace le poste 1-1 ». Ca on ne veut pas le faire, on vous le dit, on est prêt à analyser et à faire le maximum pour pouvoir améliorer cet élément. Ensuite vous nous parlez de loi sur la responsabilité des chefs de services. Bien sûr, bien sûr formellement, mais je pense que vous avez causez, vous savez que vous échangez souvent avec vos voisins de Monthey ou avec des gens qui vivent dans des communes qui ont la même taille que la nôtre et qui ne peuvent plus se permettre de faire passer les réservations de salles communales pour l'anniversaire de vos enfants dans les mains du Président de commune et du secrétaire, je pense qu'il y a une certaine rationalisation à avoir et il y a, si je prends un exemple : j'ai reçu une réservation à la Ville de Sion, confirmée par un chef de service, mais ça c'est tout à fait logique, c'est la même chose que dans d'autres structures qui deviennent plus grandes, qui sont plus conséquentes, on se doit de donner des responsabilités aux chefs de services. Tout ça doit être fait par contre par des délégations qui sont claires, qui sont convenues et que chacun sache ce qu'il a le droit de signer et ce qu'il n'a pas le droit de signer. Et je crois que ça, ça fait partie d'une structure administrative moderne et c'est la raison pour laquelle les chefs de services ont une plus grande responsabilité. Et puis un dernier élément, parce que vous faites allusion à la page 14, puis là j'aimerais soulever un point qui personnellement m'a un peu frappé, c'est le lien qui a été fait, ce n'est pas du tout une remise en question sur les chiffres, mais le lien qui a été fait entre la marge d'autofinancement et les salaires. Donc si je tire la conclusion plus loin ça voudrait dire qu'une commune qui a une petite marge d'autofinancement elle devrait payer moins ses employés qu'une commune qui a une grande marge d'autofinancement. Puis après vous allez me dire comment on calcule ça, est-ce qu'on calcule ça en % ou est-ce qu'on calcule ça en chiffre absolu. Parce que si on calcule en %, la Ville de Sion a une marge d'autofinancement moins bonne que la nôtre par rapport à ses rentrées. Alors je pense qu'on devrait peut-être rappeler à la Ville de Sion qu'elle devrait payer moins ses chefs de services. Donc je pense que ce lien là il est assez discutable et j'ai l'impression qu'à cette page 14 c'est ce lien là qui est discuté en disant : attention notre situation financière n'est pas au top, soyons attentifs aux finances communales, nous le sommes et c'est la raison pour laquelle on a aussi introduit ce système de possibilité de gel des salaires si la situation financière n'est pas bonne.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la commission ad hoc.

Intervention de M. David Morisod : Je reviens sur deux points, donc le premier point il a été mentionné dès le début que dans le rapport il était dit que la structure actuelle est adaptée au futur. Donc ça, ça été dit même en préambule aux discussions. J'aimerais quand même préciser que la commission le mentionne aussi dans le rapport que la structure à plat est également adaptée au futur et sur quoi elle s'est basée ? Donc on veut, on voulait des arguments, on s'est basés sur les deux rapports de la société qui avait fait l'audit, la société Qualitess qui avait fait l'audit pour le Conseil municipal d'alors. Maintenant pour venir sur cette comparaison, enfin ce lien entre la marge d'autofinancement et les salaires. Donc nous, nous sommes basés en fait sur la, nous avons vu la marge d'autofinancement ainsi que d'autres facteurs comme le degré d'autofinancement et la capacité que nous n'avons pas montrés ici, comme la puissance financière de la commune. Et nous sommes partis du principe qu'une commune, je donne l'exemple de Sion, Sion a une marge d'autofinancement intéressante, les salaires qu'elle donne ça la regarde. Nous ici à Collombey-Muraz on a une marge d'autofinancement qui était problématique, ça l'a relativement souvent été mentionné. Nous avons préconisé donc de revoir, de faire des économies dans différents secteurs, notre secteur ici c'est les charges de l'administration. Donc typiquement dans les charges de l'administration, il y a les salaires. C'est quelque chose de possible, c'est quelque chose qui s'est fait notamment à Cheseaux où l'entier du personnel communal a été, on va dire, licencié pour être réengagé immédiatement après avec

des conditions salariales différentes. Cela était motivé par des finances communales relativement délicates. Donc nous ne sommes pas forcément dans le même cas, je n'ai pas exactement les chiffres de Cheseaux, nous avons jute dans notre rapport dans ce lien, voulu faire mention de la situation délicate de nos communes pour avoir à l'esprit quand on fait des dépenses et pour nous des dépenses c'est aussi les salaires des employés communaux.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Très brièvement aussi, Monsieur le Président, Monsieur le Président de la commission ad hoc. Un élément quand je parlais de la marge d'autofinancement de Sion en chiffre absolu elle est très intéressante, mais il y a aussi des comparatifs qui ont été faits dernièrement. Vous savez qu'il y a eu un grand débat au Conseil général de Sion sur ce thème-là en disant la marge d'autofinancement par rapport au rentrée de la Ville de Sion elle est inférieure à ce qu'on a chez nous donc c'est aussi un élément qu'on se doit de prendre en compte. Ensuite simplement sur la diminution des salaires, je pense que c'est légitime et qu'on doit avoir ce souci de dire, diminuons la charge des salaires sur le ménage communal. Mais ça veut pas forcément dire de prendre Fr. 2'000.00 chez chacun, ça peut vouloir dire ok peut-être qu'il y a un poste que l'on ne renouvelle pas et puis là, on fait une économie qui est réelle, plutôt que d'essayer d'économiser des petits bouts partout. Et puis je constate aussi dans le rapport qu'en parallèle vous nous dites qu'il faut faire des économies sur les salaires et puis je lis aussi que vous constatez que dans le service technique on manque de personnel, comme dans le service de la formation professionnelle, ça je ne sais pas ce que c'est parce ça n'existe pas vraiment chez nous sûrement que là il y a eu un lapsus ou alors un élément à clarifier mais c'est un détail, mais vous avez raison et je pense que ce n'est pas le seul endroit dans le service technique dans lequel il manque du personnel et c'est la preuve de notre souci aussi de limiter l'impact des charges en personnel sur le ménage communal.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Lattion.

Intervention de M. Eric Lattion : Bonsoir à tous, j'aimerais réagir à ce qu'a dit M. Schmid tout à l'heure, c'est un peu tard pour réagir mais le débat s'est poursuivi, c'est une correction matérielle. C'est au sujet de la transmission des informations des salaires nominatifs à la commission de gestion, c'est une correction matérielle, j'aurais bien aimé que le Président de la commission de gestion fasse cette correction, mais il ne l'a pas faite et je la ferai. La commission de gestion n'a jamais demandé d'avoir les salaires nominatifs ! Nous en avons parlé et dans notre rapport nous avons dit que nous ne voulons pas les avoir. Il y a eu un rapport de minorité, signé par trois personnes dont le Président et le Vice-président de la commission de gestion qui ont souhaité avoir ces salaires nominatifs. Mais la majorité de la commission et la majorité de la commission n'est pas PDC, n'a pas voulu avoir ces salaires. Et pourquoi ? Parce que nous ne voulions pas faire une chasse aux sorcières. Et je suis très choqué à titre personnel de voir ce soir qu'on est en train de parler depuis 2 à 3 heures de temps de ces personnes qui sont présentes dans cette salle. Je ne sais pas si vous imaginez dans quelle entreprise on verrait ça, qu'il y ait des personnes qui sont là et qu'il y ait le Conseil d'administration plus les syndicats des 60 personnes qui parlent de son propre salaire et c'est pour ça que dans la commission de gestion personnellement j'avais estimé que dans un village on connaît les personnes, on sait qu'il y aura des critiques, si on sait le salaire, qui sont vraiment pas agréables et que humainement le jeu n'en valait pas la chandelle. Si c'est pour gagner quelques Fr. 5 ou 10'000.00 pour la commune, ce n'était pas du tout nécessaire de placer ce débat sur le plan politique.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Schmid vous êtes intervenu 2 fois. Sauf si vous avez été interpellé personnellement. Bon, je vous passe la parole ! Mais ce n'est pas sur le fond hein !

Intervention de M. Daniel Schmid : Non, c'est une correction. Daniel Schmid, c'est une correction de ce que vient de dire M. Lattion. Nous avons au mois de mai 2013 envoyé un mail au nom de la commission de

CONSEIL GENERAL

gestion, où on indiquait qu'on souhaitait voir les salaires nominatifs. 2 personnes étaient déléguées, ben justement M. Lattion ainsi que moi-même, et c'est de là qu'a commencé l'affaire. L'administration nous a refusé par mail, j'ai les mails à la maison, je peux faire parvenir à ... et ensuite après, suite à diverses pressions, la commission de gestion s'est reprononcée sur ce refus de l'administration et c'est là qu'une majorité s'est dégagée. Mais en 1^{er} lieu, on a souhaité le faire et ça nous a été refusé par l'administration.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Lattion ? Deuxième fois que je vous passe la parole.

Intervention de M. Eric Lattion : Effectivement on a été avec M. Schmid à l'administration communale, non, nous n'avons pas demandé les salaires nominatifs, nous avons été voir les classeurs, voir si les assurances sociales étaient correctement comptabilisées et puis correctement payées. C'est ce que nous avons été faire. C'est tout.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autre prise de parole dans l'assemblée ? M. Turin.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin PLR. Alors c'est vrai que ce soir on a une discussion fleuve c'est typiquement les discussions qu'on veut éviter à la commission de gestion. C'est-à-dire que nous à la commission de gestion on veut des chiffres. Puis ensuite on veut pouvoir faire des analyses pour pouvoir tirer des enseignements avec des chiffres. Parce qu'on peut avoir les mêmes chiffres de départ mais tirer d'autres enseignements. Et puis ce soir on voit qu'on peut assimiler ça à une perte de temps mais c'est inévitable. C'est inévitable quand on ne parle pas des mêmes choses au départ. Et bien on peut continuer la discussion encore très longtemps. C'est pour ça que dans un état de droit organisé il y a une constitution, il y a des lois, il y a des ordonnances. Et c'est pour ça qu'en Valais on a une constitution qui va être révisée certains disent ???, mais enfin bref, et puis on a une loi sur les communes qui donne les prérogatives, notamment à la commission de gestion. Alors c'est très clair pour moi les prérogatives de la commission de gestion et elles ont été dites non pas par Alexis Turin parce que tout le monde s'en fout ici, moi le premier. Mais par le Conseil d'Etat dans sa décision du 18 décembre 2013 qui rappelle très bien, très clairement en français dans le texte, que la commission de gestion peut avoir accès à tous les documents. Bien entendu pour autant qu'elle le demande et là je rejoins tout à fait ce que vient de dire M. Lattion et M. Schmid, au départ la commission de gestion a voulu faire son travail, ensuite on est venu nous dire qu'on n'avait pas accès à ces documents. Et puis de là après tout est parti en vrille. Mais ça existe et ça fonctionne comme ça dans toutes les autres commissions de gestion, on a le droit à avoir accès à tous les documents encore faut-il que la commission de gestion le veuille, ce qui est juste. Donc il y a une solution au problème, il faut juste que la majorité le décide. Au niveau des chiffres toujours, on nous dit qu'il y a une baisse des charges administratives. Là je parle en tant que non connaisseur, le Président vient de nous dire qu'il y a une personne qui a eu son salaire qui a baissé suite à la réorganisation. Alors j'aimerais qu'on m'explique comment sans baisser le salaire de personne, j'ose m'avancer un petit peu, je n'ai pas les chiffres, mais je pense qu'on en a augmenté certains, comment la charge peut baisser ? Puis ensuite, ouais je dois être con par rapport à celui qui vient de dire là mais il peut avoir le courage de prendre le micro et de s'exprimer, on est dans une démocratie ici. Alors maintenant quand on fixe des échelles c'est un peu comme dans les vitesses d'un vélo, si on regarde les, on ne parle pas des mêmes paliers puis on ne parle pas de la même courbe. Il faut voir ça dans deux, trois, cinq, dix ans. Mais, à moins qu'on soit aveugle, c'est évident que quand on regarde la nouvelle proposition d'échelle de salaires, on a une progression qui est plus rapide. Donc on va avoir une augmentation de la charge. Mais je n'en sais rien je n'ai pas les chiffres. Je ne peux pas vous dire. Mais c'est comme ça, en regardant le tableau. Ensuite au niveau de la rémunération des postes dans une commune. Je connais des communes où le salaire le plus élevé dans le personnel communal n'est pas celui du secrétaire municipal, mais ce n'est pas parce qu'on ne l'aime pas, ce n'est pas parce qu'il n'est pas du bon parti, ou parce que je n'en sais rien quoi. C'est parce qu'en fonction des tâches, du cahier des charges, de la formation, enfin plein de critères, c'est assez compliqué la politique personnelle. Mais enfin bref. On a décidé de faire tel, d'octroyer tel ou tel salaire. Donc ce soir, moi je

trouve qu'on a une solution, ça dépend si on veut la prendre ou pas. En tant que Président de la commission de gestion, je vais simplement vous dire que la commission de gestion est de toute façon là à disposition du Conseil général. On continuera à assumer notre mission et puis si vous nous donnez une mission à remplir, on la remplira.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Turin. Le Président de la commission ad hoc.

Intervention de M. David Morisod : Petite précision, donc dans notre rapport on ne parle pas de baisse des charges, on parle de baisse de ratio charge par habitant. Donc c'est, si tu peux revenir sur le dernier graphique Yves s'il te plaît, donc dans ce graphique là on voit finalement qu'il y a une hausse des charges sur les années qu'on a pu avoir pour les comparaisons 2012 et 2013 qui correspond à peu près à Fr. 23'300.00 d'augmentations de charges de 2013 à 2012. Donc c'est juste une petite précision sur le travail de la commission.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Morisod. Parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je vais rester d'abord sur ce graphique parce qu'il est très très intéressant avant de répondre aux autres interpellations de M. Turin. C'est vrai, ça fait deux fois que le Président de la commission ad hoc dit qu'on a toujours une augmentation des charges administratives. C'est vrai. Et je ne crois pas avoir dit qu'on avait une diminution des charges administratives, mais on a une diminution des charges administratives par habitant. Mais vous voyez quand même ici que dès l'introduction de la nouvelle échelle on casse l'augmentation des charges. Je vous laisse, je pense que là il n'y a personne qui ne remarque pas ça. La courbe d'augmentation des charges jusqu'à l'introduction de la nouvelle échelle et de la nouvelle politique salariale, et puis ensuite on casse l'augmentation des charges administratives et ça ça ne tombe pas du ciel. Et ça ce n'est pas influencé par l'augmentation du nombre d'habitant. Le ratio oui. Donc on a le nombre d'habitants qui augmente mais on a aussi la progression des charges administratives qui est plus faible avec la nouvelle organisation que ce qu'elle était auparavant. Ça je pense que le Président de la commission ad hoc pourra confirmer. C'est une simple lecture basique de ces chiffres. Bon sur la loi je crois qu'on connaît tous la législation pas aussi bien que vous maître Turin mais il y a aussi une loi sur la protection des données en marge de la loi sur les communes qui fixe aussi certaines limites et qui fixe aussi certaines obligations des collectivités publiques par rapport à l'information de la population mais aussi par rapport à la protection de la sphère privée de ses employés. Je suis toujours interloqué par rapport à votre capacité à faire le grand écart. Vous avez réussi en temps que Président de la commission de gestion à être d'accord en même temps avec M. Lattion et M. Schmid qui eux deux n'étaient pas d'accord, étaient même opposés. Et je me demande finalement ce qui s'est vraiment passé dans cette commission de gestion. Et quand vous dites simplement que dans toutes les autres commissions de gestion ça se passe de cette manière là, j'aimerais dire qu'à ma connaissance, mais peut-être que vous avez plus d'informations, aucune commission de gestion de ce canton ne s'est penché sur les salaires nominatifs des employés communaux. Si vous avez une autre information je suis preneur, d'après tous les contacts qu'on a pu avoir, il y a pas une commission de gestion qui s'intéresse aux salaires nominatifs des employés communaux mais plutôt à l'évolution des charges de la collectivité et à la possibilité d'améliorer la situation. Et puis, quand vous disiez : « mais comment les charges ont pu diminuer, quand finalement on a baissé le salaire de personne et qu'on en a augmenté d'autres. » Bon, la preuve elle est là, la preuve elle est là, c'est que les charges elles ont en tout cas pas augmenté, mais on a cassé l'augmentation des charges, elles ont continué à augmenter mais on a cassé la dynamique d'augmentation des charges, c'est une réalité. C'est une réalité mais simplement un élément tout simple que vous comprendrez aisément, quand quelqu'un part et qui avait été placé sur l'ancienne échelle, quand on rengage son remplaçant il est placé sur la nouvelle échelle. Et à ce moment-là il y a des possibilités d'économie parce qu'ici vous voyez, sur les graphiques que vous avez vus avant, que les postes de cadres, mais je rappelle que pour d'autres postes on est resté quasiment au même

niveau et pour d'autres postes encore, les classes de salaires, pas les salaires mais les classes de salaires et leur évolution ont diminué. Donc quand vous dites « dans deux, trois, cinq, dix ans on va avoir une explosion des charges », c'est absolument faux dans la mesure où il y a quatre chefs de services et un secrétaire communal mais on a beaucoup plus d'employés qui ont d'autres postes subalternes et dont l'évolution sera probablement moins rapide ou moins élevée que ce qu'on a connu jusqu'à aujourd'hui. Donc vous ne pouvez pas dire « votre système il marche juste pendant quelques années et puis après finalement ça va exploser ». Et pour conclure, vous parlez de la possibilité de dire : finalement le salaire le plus élevé ce n'est pas forcément le secrétaire communal, c'est vrai, d'ailleurs on n'est pas parti de ce présupposé de dire « le secrétaire communal doit avoir le salaire le plus élevé ». C'est simplement que du moment où vous faites l'analyse et que vous arrivez à un organigramme pyramidale, ça semble relativement logique que celui qui a la responsabilité des quatre chefs de services ait au moins, pas forcément plus de salaire parce que ça dépend aussi de son âge et de son expérience mais qu'il soit dans une classe de salaire au moins juste au-dessus. Je crois que ça, vous ne contesterez pas, on peut tout à fait dire ok on peut mettre le secrétaire communal à côté mais du moment où on le met au dessus des autres chefs de services, il est légitime qu'il se trouve dans une classe qui soit légèrement supérieure à celle de ses subordonnés.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, M. le Président de la commission ad hoc.

Intervention de M. David Morisod : J'aimerais juste revenir sur le, si tu peux mettre le tout dernier graphe Yves s'il te plaît. Donc vu que là on parlait de ça, donc avant 2011 et après 2011 donc on voit qu'il y a une nette inflexion de la courbe en 2011. 2011 coïncide avec la réorganisation, ce que j'aurais bien voulu savoir c'est quel est le taux d'engagement avant 2011, donc si on voit sur la progression qui est quasiment linéaire entre 2007 et 2011, et ensuite de 2011 à 2013. Parce que on prend un peu les montants, ça correspond gentiment en fait aux charges qui correspondent à l'engagement d'une ou deux personnes dans la municipalité. Donc si on pouvait juste avoir une explication là-dessus, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, je n'ai pas ces chiffres ici donc je vous les fournis volontiers lors d'un prochain Conseil mais je n'ai pas ces éléments ici donc je ne veux pas vous dire quelque chose de faux.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Kilchenmann.

Intervention de M. Jürg Kilchenmann : Jürg Kilchenmann, PDC, je suis aussi rapporteur de la commission de gestion. Moi je voulais juste revenir un instant sur le rapport de Mme Souris quand on a demandé les salaires des employés communaux. Bon en français tout le monde l'a lu et là c'était clairement marqué qu'une commune comme Collombey ne pouvait pas donner certains salaires vu que sur certains salaires il y a qu'une personne qui était concernée par ce salaire. Certaines personnes ont mis en doute la traduction de ce texte et je pense je parle encore suffisamment bien l'allemand, j'ai lu le texte en allemand en tout cas pour ce passage là et en allemand le passage correspondait exactement. Donc je ne sais pas toute cette polémique qui dit que la conclusion du rapport de Mme Souris n'était pas correcte. Alors je ne sais pas comment certains ont vu ça, moi j'ai clairement vu que pour certaines catégories de salaires, ces salaires ne pouvaient pas être donnés. Moi je ne suis pas juriste mais quand j'ai un avis de droit et bien en principe je me conforme à ça et je resterai à ça. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autre prise de parole dans la salle ? M. Zürcher.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Cédric Zürcher, PLR. On va un peu commencer aussi à formuler quelques regrets. Moi j'ai des regrets vis-à-vis des employés qui, à mon sens, n'avaient pas à subir une telle pression, certains nous en ont fait part et vraiment c'est un profond regret qu'on en arrive là encore ce soir, ça c'était un des premiers points. Deuxième point que je regrette en tant que membre de la Cogest c'est que la municipalité, pas qu'elle nous ait pas fait confiance, mais on aurait pu avoir accès à ces chiffres, je pense que ça aurait pu rester entre nous aussi, on a eu accès à d'autres données sensibles mais ce n'est pas pour autant qu'on a été les divulguer sur la place publique. Regret au sein de la Cogest, on est aussi décidé de ne pas investiguer sur cette thématique, c'est un petit peu dommage parce que ça aurait pu aussi un peu décanter cette situation. Regret que le Conseil général n'ait pas donné mandat à la Cogest pour investiguer sur ce thème, on est déjà très loin dans le planning. Regret qu'une lettre anonyme ait été envoyée à la presse, moi je ne suis pas du tout favorable à ce genre d'action et je pense qu'elle a fait beaucoup de mal cette lettre. Enfin aussi regret forcé de constater que nous parlons deux ans après toujours sur des hypothèses, voilà on a vu des jolis graphiques qu'on peut interpréter chacun comme on veut. Et je suis activement convaincu que si on avait pu au sein de la Cogest avoir ces chiffres on aurait su les traiter avec parcimonie, intelligence, on aurait pu investiguer là-dessus sans pour autant qu'on ait tout ce pataquès. Donc finalement c'est un immense somme de regret parce que je n'ai pas le sentiment qu'on est beaucoup plus avancé ce soir.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Zürcher, Monsieur le Président de la commission ad hoc.

Intervention de M. David Morisod : J'aimerais juste revenir sur un sujet c'est l'interprétation un peu comme on veut des graphiques, donc je suis très déçu d'entendre ça, je pense que l'entier de la commission ad hoc était également très déçu d'entendre ça. Donc on a fait le travail pour essayer d'avoir une interprétation la plus objective et vraiment pas basée sur les ressentis personnels, donc les graphiques qui vous ont été présentés, on a espéré qu'ils étaient clairs. Le seul point d'achoppement c'était la différence entre les chiffres qu'on avait nous, qu'on a présenté nous de manière hypothétique mais en précisant les hypothèses posées et les chiffres que la municipalité a réellement en sa possession. Donc voilà la seule part d'interprétation qui peut y avoir. Donc c'est juste là que je veux revenir parce que c'est un peu, sur notre travail il y a une petite déception là-dessus si le Conseil général estime qu'il y avait beaucoup d'interprétations dans nos graphiques. Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Zürcher je vous passe une deuxième fois la parole.

Intervention de M. Cédric Zürcher : Les graphiques sont très claires, l'interprétation qu'on peut en faire est libre à chacun. Moi j'arrive très bien à les comprendre, manifestement certains parlent de 30, certains parlent de 40, certains parlent de presque rien. Donc effectivement si c'était pour presque rien, finalement pourquoi faire tout ce pataquès à la fin.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Zürcher, je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, je pense que vous savez pourquoi je réagis. C'est quand vous dites que certains parlent de presque rien, je vous défie de nouveau d'aller trouver dans le procès verbal à quel moment la municipalité a dit que c'était presque rien. Je crois qu'on a même donné des approximations et vous ne pouvez pas dire que quelqu'un ici a dit que finalement c'était presque rien. Donc si, ça peut en rassurer certains, ce que je vous ai dit c'est que ce n'était pas Fr. 40'000.00, ça n'était pas Fr. 30'000.00, que ces chiffres là étaient faux, mais je n'ai jamais dit que l'augmentation n'était presque rien.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autre prise de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas donc je clos la discussion. Je clos la discussion, est-ce que le Président de la commission ad hoc veut encore s'exprimer.

Intervention de M. David Morisod : Juste une petite conclusion donc sur certains points qui ont été dits, que je n'ai pas relevés directement dans le débat. Donc tout d'abord au niveau de la transparence de la municipalité, donc la municipalité a beaucoup argumenté sur le fait qu'elle a été très transparente envers la commission. Nous l'en remercions, toutefois il y a quelques points où nous avons été un petit peu, disons un petit peu gênés sur certains documents qui ont été demandés notamment les évolutions par paliers où il a fallu revenir plusieurs fois pour avoir des explications. On les a eus, mais il a quand même fallu, tout n'a pas coulé de source sur les documents transmis et les informations reçues. Ensuite au niveau de la véracité de la présentation, donc c'était un des points de notre mandat, je veux juste revenir sur ce qui a été dit dans le rapport. Oui, la présentation de la municipalité était en relation correcte avec les documents que nous avons reçus mais incomplète. Donc quand on nous a présenté l'ancienne classe de salaire avec ce plafond justement après 10 ans et puis qu'après il n'y avait pas d'information mais on nous a juste dit : il y avait une évolution. Ça c'était quelque chose d'incomplet qui a été relevé par la commission. Ensuite un dernier point, donc si tu peux juste revenir sur le dernier graphe qui a été montré Yves, donc c'est pour l'avenir donc vous avez tous pu voir les recommandations de la commission ad hoc, je vais juste compléter vu que là c'est un graphique que vous n'aviez pas dans votre rapport. Sur ce graphique là, donc juste mettre en garde la municipalité, donc il a été dit dans la presse, il a été dit dans notre rapport également qu'il y avait certains secteurs où il manquait du personnel. Donc l'impact de l'engagement de nouvelles personnes sur cette courbe, donc on est bien évident, ce n'est pas de passer de 2012 à 2013 avec Fr. 23'300.00 d'augmentation. Ça sera beaucoup plus donc juste mettre en garde la municipalité dans sa réflexion là-dessus. Sinon je tiens à remercier quand même l'ensemble de la commission pour le travail qui a été fourni, donc ce n'était pas un climat des plus aisé de travailler là-dedans, je remercie les membres pour leur objectivité donc essayer d'éviter de travailler dans un climat trop partisan, donc on s'est vraiment mis dans une commission apolitique, donc de ce côté-là c'était positif. Le travail qui a été fourni était conséquent donc les, je m'en excuse mais je les ai quand même pas mal bombardés de chiffres, donc de chiffres et de graphiques donc il a fallu les digérer, il a fallu qu'ils les digèrent comme il faut pour pouvoir après présenter un rapport donc voilà, c'est vraiment sur ce travail-là, donc merci aux membres de la commission.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la commission ad hoc, le Président de la Municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais juste apporter le complément on en avait discuté tout à l'heure avec notre vice-président Olivier Turin. On a promis un complément à Nathalie Cretton, simplement les cahiers des charges des structures jeunesse sont à jours. Mais là effectivement ce que vous avez reçu n'étaient pas les cahiers des charges de la dernière version, mais juste que vous sachiez ils sont à jour et l'erreur a été faite dans la transmission des données. Et quand on nous dit que tout n'a pas coulé de source, c'est vrai mais c'est simplement parce que nous on a aussi dû aller, l'administration a aussi dû aller rechercher certains éléments : faire des comparaisons, chercher des éléments qui étaient à jour en particulier sur l'ancienne échelle qui finalement est l'ancien système salarial qui finalement était quelque peu bricolé, dans lequel il n'y avait pas une structure très claire et c'est vrai que pour l'administration ça a aussi été assez difficile. Quand on parle de véracité, des faits, on ne veut pas s'arrêter là-dessus mais simplement pour dire que lors de la présentation au Conseil général, l'objectif était de présenter l'organigramme et la structure salariale future et pas de faire un descriptif de l'ancien système qui prévalait jusqu'alors, on sait que ce système-là était obsolète malgré ces augmentations et finalement on aurait peut-être dû vous les montrer parce qu'elles allaient tout à fait dans notre sens. Elles permettaient de montrer que l'écart était plus faible que ce qu'il aurait été sans ces remises à jour tous les

5 ans. Et puis enfin vous parlez d'engagement de nouvelles personnes. Alors vous savez qu'actuellement l'engagement de nouvelles personnes il est exclu. Il est simplement exclu, le Conseil communal est très clair là-dessus. Les chefs de services le savent. Ils savent qu'actuellement on est à un moment où il s'agit de fixer des priorités plutôt que de se dire on doit absolument tout faire et puis engager du personnel. La situation financière de notre commune ne permet pas cet engagement actuellement. Et puis pour conclure, à la demande de notre secrétaire communal, et j'espère que ça permettra à plusieurs d'entre vous de passer une bonne nuit, mais à lui en premier, il a préféré pour essayer de couper court à toute polémique, et faire preuve de transparence, durant la soirée, au vue du déroulement des débats et finalement de la tournure de ceux-ci, il a décidé de m'autoriser à vous transmettre l'augmentation qu'il a eue entre l'ancienne échelle salariale et l'échelle salariale actuelle. Et ceci était le fait effectivement à l'époque, je tiens juste à le relever avant tout débat, d'abord à le remercier pour sa transparence, je pense que c'est un élément important, sans l'accord de la personne concernée il était exclu qu'on vous transmette ce chiffre. Je tiens également à relever qu'à l'époque c'était la réorganisation qui a amené à cette décision, à cette augmentation. J'ai refait tout l'historique durant cette soirée. Donc allons au chiffre comme beaucoup d'entre vous aiment parler de chiffres et de pouvoir travailler ensuite sur des chiffres. L'augmentation du secrétaire communal entre l'échelle 2011 et l'échelle 2012 a été de Fr. 26'936.00 soit 21,3%. Montant conséquent mais bien éloigné de ce que certains ont dit ce soir.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Il ne me reste plus qu'à remercier la commission pour son excellent travail et me permettez quand même de rappeler que la commission espère notamment que son travail permettra de mettre un point final à la polémique qui a secoué notre commune. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour. Mais avant nous faisons une pause de 7 minutes.

Point 6 de l'ordre du jour

6. Motion

La motion « Demande de modification du règlement communal sur le chauffage à distance » été déposée le 15 décembre 2014. Le Bureau l'a examinée et l'a jugée recevable. Une copie vous a été remise en annexe à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Je vous rappelle que la procédure est définie à l'art. 30 de notre Règlement.

- Nous allons procéder de la manière suivante :
- Le motionnaire va développer sa motion.
- Nous allons traiter l'entrée en matière.
- Cas échéant, la discussion générale est ouverte.
- Nous votons sur la motion

Je prie Jean-Pierre Rouiller de développer la motion.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller. Motion pour « Modification du règlement communal sur le chauffage à distance ». Mesdames, Messieurs, je ne vais pas reprendre tout le développement du dossier qui est en votre possession. L'essentiel est le comparatif des avenants tarifaires pour les tarifs de raccordements et de l'énergie. Quelques points sont notablement différents entre les communes de Monthey et de Collombey-Muraz. Premier point, concernant la taxe de raccordement à Monthey, elle est plafonnée à 14'000 sur Collombey-Muraz, elle peut varier de 13 à 17'000. Les devis récents sont de 14'000. Deuxième point, concernant la fourniture des conduites, SATOM fournit la longueur en maximale prise en compte de 25 m depuis le réseau principal sur Collombey-Muraz. Sur Monthey, SATOM fournit la longueur totale y compris la pose, l'entretien et la rénovation depuis le réseau principal jusqu'au circuit primaire de l'échangeur. Troisième point, quant au prix de l'énergie, il varie dans une fourchette de 9 à 15 centimes de KWh ou de 8 à 14 centimes le KWh avec un retour d'eau en permanence

CONSEIL GENERAL

au dessous de 35 degrés. A Monthey le prix est plafonné à 8,5 centimes pour le 100 % des clients. Par contre la motion demande que notre règlement soit modifié pour obtenir des conditions similaires à Monthey. Ma motion n'est pas une mesure de défiance à l'encontre du Conseil communal, mais d'impliquer le Conseil général dans des décisions de modification des tarifs qui ont trait au problème énergétique. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Rouiller. Nous allons passer à l'entrée en matière. Je passe la parole aux chefs de groupes si un chef de groupe veut s'exprimer. Ce n'est pas le cas. Est-ce que dans l'assemblée quelqu'un conteste l'entrée en matière. Oui Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui Natercia Knubel pour le PDC. Excusez-moi je n'étais pas attentive. Avant de contester ou pas l'entrée en matière, je souhaiterais obtenir des précisions de la part du dépositaire de la résolution, de la motion pardon. Est-ce que c'est possible ? Je peux poser mes questions ou pas ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors attendez, je suis en train de regarder. Vous avez présenté ; les chefs de groupes, est-ce que vous acceptez ou pas ? Chef de groupe de l'Alliance de gauche ? Qu'elle puisse poser quelques questions avant de parler sur l'entrée en matière. Oui pour l'Alliance de gauche. Pour l'UDC ? Oui. Pour le PLR ?

Intervention de M. Côme Vuille : Monsieur le Président, personnellement je n'ai pas tellement compris cette histoire d'entrée en matière ou pas, il me semble que selon le règlement, la motion elle va être mise à la discussion si quelqu'un la combat. Alors si on veut la combattre en demandant des explications ensuite on ouvre la discussion mais je ne vois pas où il y a l'entrée en matière qu'on devrait accepter pour ensuite ouvrir la discussion, si vous pouvez peut-être m'éclairer sur l'article du règlement auquel vous vous référez ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors d'une part, je vais vous répondre tout de suite. D'une part, nous avons fait comme ça la dernière fois et tout le monde avait accepté et deuxième part, l'article 25 qui parle de l'entrée en matière, le Président introduit chaque objet et donne une première parole au représentant du Conseil municipal. Après lecture du rapport de la commission, il y a lieu si le Président met en discussion et vote l'entrée en matière, puis en cas d'approbation. Donc c'est par analogie. C'est ce que nous avons fait pour le règlement communal d'organisation.

Intervention de M. Côme Vuille : Pour un règlement oui je suis tout à fait d'accord, mais là on parle d'une motion Monsieur le Président.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mais c'était pour la motion qui était pour la rédaction du règlement communal d'organisation.

Intervention de M. Côme Vuille : Personnellement moi je me baserais sur l'article 30 du règlement, je ne veux pas entrer en discussion sur des autres articles.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Bien, pour contenter Monsieur Vuille. Natercia Knubel toujours pour le PDC. Donc nous refusons l'entrée en matière. Ça nous permettra d'ouvrir le dialogue. Je peux poser mes questions maintenant ? Voilà

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors oui je vous passe la parole, posez vos question !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Merci Monsieur le Président. Donc d'abord j'aimerais savoir d'où viennent tous ces chiffres qui ont été fournis par le dépositaire de la motion. De quand ils datent ? Et comment ont-ils été vérifiés ? Ça ce serait la première chose que nous voudrions savoir. Ensuite est-ce que j'ai aussi le droit de poser des questions à la municipalité ou ça ne fait pas partie du règlement ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors je pense que vous posez vos questions et puis que les personnes, d'abord le motionnaire répondra et puis après la municipalité.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Bien, pour la municipalité, est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ces différences tarifaires et puis sur ces fourchettes qui existent à Collombey, qui n'existeraient pas à Monthey. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole tout d'abord au motionnaire.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Madame je vous remercie pour vos soucis. Tous les chiffres cités dans le tableau qui accompagne ma motion sont issus du règlement communal de Collombey-Muraz, avec les avenants tarifaires et les chiffres de Monthey sont également issus du règlement de Monthey avec ses avenants tarifaires. C'est pour ça que j'ai fait le tableau qui est en votre possession sur deux colonnes. A présent, ça date de 2013, si des chiffres ont changé entre deux, je ne le sais pas pour le moment. Je ne connais pas les tarifs de SATOM, s'il les a modifiés entre deux, mais mon tableau date de 2013. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que la municipalité veut prendre position.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si c'est une prise de position ou une réponse aux questions. Je me permettrai d'abord de répondre aux questions et puis ensuite peut-être de prendre position. Simplement alors je rebondis sur ce que vient de dire Monsieur Rouiller. Les chiffres n'ont évidemment pas changé en tout cas pas les chiffres qui sont dans le règlement. Comme l'adoption des règlements est de votre compétence unique et on viendra tout à l'heure aux conditions tarifaires qui sont appliquées. Pourquoi il y a ces différences entre les deux règlements, de Monthey et de Collombey-Muraz ? C'est une vieille histoire d'ailleurs entre Monsieur Rouiller et le Conseil et moi-même comme j'étais responsable de ce dossier à l'époque, il était déjà intervenu plusieurs fois à l'assemblée primaire dans le même sens. Donc simplement vous dire peut-être si je me permets de faire un bref historique. Ça permettra de répondre à votre question. On a eu un travail assez conséquent pour développer un règlement commun entre les deux communes à l'époque. Du côté des Conseils communaux avant de les soumettre au législatif. Et puis au moment où ça a été soumis au législatif, l'assemblée primaire l'avait accepté tel quel avec cette différence entre 0.8 et 0.9 centimes au KWh. La volonté c'était de dire et bien allons dans un sens, dans le sens du développement durable de manière à récompenser celles et ceux qui font un effort d'isoler un peu mieux leur bâtiment et puis de leur faire payer peut-être 0.8 centimes. Et puis celles et ceux qui ne font pas cet effort de payer 0.9, mais de ne pas mettre un écart trop grand parce qu'il y a des gens qui habitent dans des maisons qui sont très anciennes, peut-être des personnes âgées, des retraités ou autres, qui n'ont pas les moyens ou la possibilité d'isoler ce bâtiment. Donc l'idée c'était d'avoir quand même une incitation environnementale avec ces différences de tarifs sans pénaliser trop celles et ceux qui ne peuvent pas aller dans ce sens là. Et puis lors de l'adoption, c'est passé tel quel à Collombey-Muraz, et à Monthey le Conseil général a voulu montrer qu'il modifiait quelque chose sur le rapport, et ils ont supprimé la différence entre les deux tarifs, et ils ont mis tout le monde à 0.85. Donc c'est aujourd'hui la seule différence dans les conditions commerciales entre Monthey et Collombey-Muraz. Sur le reste même si les conditions écrites sont différentes sur les deux règlements ; On parle par exemple des 25 m de tuyau qui seraient offerts à Monthey et pas à Collombey-Muraz, on nous parle de fourchettes différentes ; Toutes les autres conditions commerciales sont les mêmes. Donc les 25 m de tuyau sont aussi offerts à Collombey-Muraz, même s'ils ne figurent pas dans le règlement et la SATOM sait que c'est la commune de Collombey-Muraz qui avait été moteur dans ce dossier, et finalement l'application est la même et je tiens à dire qu'il y a une base réglementaire pour celles et ceux qui veulent avoir cette base réglementaire sur la nécessité pour SATOM de maintenir les meilleures conditions pour la commune de Collombey-Muraz, elle se trouve dans la convention qui a été signée entre la SATOM et la commune de Collombey-Muraz.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Rouiller.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller. Je veux rectifier un tout petit peu les chiffres. Disons, le chiffre minimal sur une fourchette de tarifs à Monthey, à Collombey est de 9 centimes et de 8 centimes mais il y a les chiffres maximum de 9 on peut aller à 15 et de 8 on peut aller à 14. A Monthey, tout est à 8 et demi. Les derniers formulaires que j'avais dans mon dossier, SATOM avait fait une offre pour un abonné de Collombey-Muraz et ils ont marqué sur la feuille, longueur prise en compte c'était 25 m alors ils offrent 25 m et tout le reste est à la charge de l'abonné. C'est un coût des fois qui peut être assez grand. J'ai

aussi un devis où la SATOM fait un devis à raison de Fr. 650.00 le mètre linéaire avec la fouille et la pose des conduites. Mais moi je n'ai pas tout le détail de différence et de la répartition de ces prix dans une fouille entre la, les frais de génie civil et les conduites. Et mon idée c'était que nous avons encore 25 années à subir cette différence jusqu'à la fin de la concession. Et puis Monthey et Collombey font partie de l'agglomération du Chablais et à mon avis ça ne tient pas la route que le même fournisseur d'énergie applique des tarifs différents dans les zones communales rendues obligatoires pour le raccordement du CAD. Bon si on me dit 25 m sont offerts à la commune de Collombey-Muraz alors il faut, je propose de corriger l'avenant tarifaire et puis qu'on prenne le même avenant tarifaire pour la fourniture des conduites que Monthey. Alors à Monthey c'est bien dit, SATOM fournit la longueur totale y compris la pose, l'entretien et la rénovation depuis le réseau principal jusqu'au circuit primaire de l'échangeur. A présent si SATOM le fait sans que ça figure dans notre règlement, le document que j'ai ça n'y figure pas mais je pense qu'on pourrait corriger l'avenant tarifaire avec cette phrase là, cette simple phrase. Et puis ça suffirait disons, à mon point de vue.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général. Donc je crois que la SATOM serait tout à fait prête à modifier cet élément-là, dans la mesure où elle nous a confirmé qu'elle appliquait exactement les mêmes conditions commerciales à Monthey qu'à Collombey-Muraz. Du côté du Conseil communal, nous on se proposait de combattre cette proposition. Dans la mesure où c'est déjà une réalité, donc on se demandait si le jeu en valait la chandelle de rouvrir un projet législatif, de nommer une commission parce qu'à mon avis, enfin ça c'est votre décision, mais je peux imaginer que pour modifier un avenant tarifaire il y ait quand même une commission qui soit nommée de manière à ce que ça se fasse correctement. Qu'il y ait une première analyse, une deuxième analyse. Et je tiens à vous dire, je répète encore une fois, dans la convention qui a été signée avec la SATOM, cette convention nous protège de conditions défavorables pour la commune de Collombey-Muraz. Donc ça, c'est un élément essentiel. On parle vraiment d'un texte aussi, légal ou réglementaire. On ne parle pas seulement de dire : oui mais la Satom, par bonne volonté applique les mêmes conditions à Monthey qu'à Collombey-Muraz. A l'heure actuelle, les conditions commerciales sont les mêmes d'après ce que nous a confirmé la Satom, à l'exception près de ces différences de tarifs entre 8 et 9, ou le 0.85.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président. M. Rouiller vous voulez prendre la parole ?

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Pour moi, je ne veux pas revenir sur ma proposition de motion. Je demande simplement que dans l'avenant tarifaire, que c'est marqué chez nous, que Satom fournit la longueur maximale prise en compte de 25 m depuis le réseau principal, sur heu... que dans l'avenant ça soit mentionné que Satom fournit la longueur totale, y compris la pose, l'entretien et la rénovation depuis le réseau principal jusqu'au circuit primaire de l'échangeur. C'est une feuille à corriger dans l'avenant tarifaire. Moi le papier que j'ai dans mon dossier, c'est un papier jaune, c'est marqué « Avenant tarifaire conditions commerciales sur Collombey-Muraz ». C'est marqué qu'il y a seulement 25 m de conduites gratuites. Et quand j'ai eu le débat, Radio Chablais à la fin 2009, le directeur a déclaré : On laisse seulement 25 m gratuits à Collombey-Muraz c'est pour éviter qu'ils fassent 3 fois le tour de la maison avec les conduites. Alors moi ça me semblait une excuse un peu légère ! Et à présent que Satom gère ses clients à la façon comme elle le veut et qu'elle applique les conditions de Monthey, c'est très bien. Je m'en félicite. Mais j'aimerais que cet avenant tarifaire soit modifié, c'est tout.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Y a-t-il d'autres prises de position dans la salle ? D'autres questions ? D'autres remarques ? Ce n'est pas le cas donc je vais clore la discussion, M. Rouiller vous voulez dire une dernière prise de parole ?

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Réellement je n'ai rien à ajouter à ma demande, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité, peut-être juste préciser parce que j'ai pas bien compris si vous combattez ou pas la motion.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président nous combattons la motion dans la mesure où nous sommes tout à fait prêts. Donc dans ces conditions là, d'après la confirmation de Satom, c'est ces conditions qui sont déjà appliquées aujourd'hui, donc les citoyens de Collombey-Muraz bénéficient des mêmes avantages que les citoyens de la Ville de Monthey. Je pense que lors d'une prochaine révision, c'est un élément qu'on se devra d'intégrer et je suis aussi d'avis qu'à l'avenir ça serait très bien d'avoir un règlement qui soit commun. Maintenant du côté de la municipalité on s'est dit que ce serait un travail conséquent pour modifier un avenant tarifaire alors même que ces conditions sont déjà appliquées dans les faits aujourd'hui.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Donc nous allons, si plus personne ne demande la parole, nous allons passer au vote, je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent la motion « demande de modification du règlement communal sur le chauffage à distance » sont priés de lever la main. Merci, abstention ? Merci, Refus ? Merci. Résultat : la motion est refusée, 24 contre, 13 pour et 6 abstention. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Résolution

Je vous rappelle qu'en vertu de l'art. 31 de notre Règlement, chaque membre du Conseil général peut déposer une résolution visant à ce que le Conseil général exprime son opinion sur des événements importants. Les auteurs des résolutions désirent que le Conseil général se prononce, raison pour laquelle elles vous ont été transmises avant l'ouverture de la séance.

En vertu de notre Règlement, elles doivent être développées par leur auteur ce soir. La procédure que nous allons suivre pour le développement est la suivante:

- Parole au dépositaire pour le développement
- Discussion générale
- Vote

1^{ère} résolution : « Raffinerie de Collombey ». Je prie Natercia Knubel de développer la résolution.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Donc je vais vous épargner la lecture de toute la résolution, tout le monde l'a reçue. Je reviens quand même sur la dernière phrase : « notre région et les personnes qui y travaillent méritent notre soutien, ceci dans le respect strict de toutes les bases légales. En effet, au vue des derniers rebondissements, notre soutien est tout ce qui nous reste à apporter aux employés et aux personnes touchés par ce tsunami. Mais elles ont besoin de ce soutien et il serait irrespectueux, voire irresponsable, de ne pas tout tenter pour leur venir en aide ne serait-ce que moralement et cela en dehors de toute considération politique ou partisane. C'est vraiment un acte citoyen de soutenir ces personnes. C'est pourquoi le groupe PDC vous demande de soutenir cette résolution, merci d'avance.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Madame Knubel, j'ouvre la discussion générale et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupes, puis à l'assemblée et enfin à la municipalité. Un chef de groupe désire-t-il s'exprimer ? Oui M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR soutient bien entendu toutes les interventions possibles dans ce dossier. Dès l'annonce de la fermeture, le PLR est intervenu pour manifester son soutien aux employés et pour soutenir la task-force dans sa volonté de trouver un repreneur. Nous avons aussi indiqué d'emblée qu'il n'était pas question de faire de la politique partisane dans un tel dossier, que nous devons tous nous serrer les coudes pour agir ensemble. Je sais que certains partis ont également fait des interventions et des propositions. Comme il a été dit, il y a certains récents événements où malheureusement ou peut-être heureusement si on parle quand même d'un plan social, a quand même pu être trouvé. Parce que je pense que l'insécurité aurait peut-être été pire, mais forcément vu la date de dépôt de la résolution on peut, comme la dit la chef de groupe du PDC, que encore apporter notre soutien même si nous pensons aussi que peut-être la task-force aurait dû mettre un peu plus de pression sur Tamoil pour espérer discuter d'un repreneur, ça c'est pas encore très clair non-plus avec les dernières interviews, peut-être que nous aurons des éclaircissement aussi de la part des membres de la task-force dans cette salle par rapport à l'histoire du repreneur potentiel. Bien sûr, le groupe PLR soutient

CONSEIL GENERAL

la résolution présentée, pour montrer au Conseil d'Etat notre inquiétude et notre détermination dans ce dossier.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, un autre chef de groupe Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui Nathalie Cretton pour l'ADG, il est évident que nous soutenons cette résolution.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin: Raymond Kamerzin pour le groupe UDC, donc bien sûr tout ce qu'on entend on se rend bien compte finalement que la société Tamoil mène un peu tout le monde en bateau, j'ose espérer que le Conseil d'Etat, Conseil communal, etc. dans les pouvoirs qu'ils leur sont conférés font le maximum pour trouver des solutions, malgré tout on voit que ce dossier s'enlise gentiment de jour en jour donc le groupe UDC va bien sûr soutenir cette résolution par solidarité avec les employés et les personnes concernées par malheureusement cette mauvaise nouvelle.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Kamerzin. Dans l'assemblée quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Oui M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui Daniel Schmid, j'aurais une proposition parce qu'effectivement le dossier évolue tellement vite tant la commune, le canton, les syndicats, en somme tout le monde a très bien fait son travail, tout le monde s'est battu. Mais au point où nous en sommes actuellement, nous sommes dans la négociation du plan social, je ne sais pas si on pourrait faire un rajout dans cette résolution, je fais une proposition : de plus nous demandons que le Conseil d'Etat intervienne pour que les compensations obtenues par le plan social bénéficient d'allègements fiscaux. Par allègements fiscaux je n'entends pas forcément que l'argent qui sera versé en plus ne soit pas soumis à l'impôt mais qu'on agisse plutôt sur le taux d'impôts. Je pars du principe que le Grand Conseil d'ici quelque temps va voter une amnistie fiscale pour les fraudeurs du fisc, je pense que pour les employés de Tamoil on peut essayer de demander qu'un geste soit fait à ce niveau de ce plan social.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Schmid, Mme Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Alors de prime abord l'idée a l'air bonne mais je pense qu'elle est mauvaise finalement parce qu'à ce moment-là ça veut dire qu'on va aller aussi voir tous les gens qui se sont fait renvoyer du bistrot du coin, de la poste du coin, du kiosque du coin et puis demander pour toutes ces personnes là et aussi un allègement fiscal sur leurs indemnités je sais pas. Là je crois que le plan social a été négocié, il a été accepté par les syndicats et par les employés, nous montrons notre soutien moral et je pense qu'il faut aussi savoir s'arrêter.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui, M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Oui, concernant ces plans sociaux, contrairement au petit magasin du coin ou au petit bistrot, ces plans sociaux on a eu des cas, je bosse dans la fiduciaire, tout à coup on décide de verser 10, 15, 20, Fr. 30'000.00 en plus de ce qui est dû et ça charge fiscalement les gens sur une année. Donc c'était dans ce but là que je voulais agir parce que comme on dit dans tous les autres licenciements où il n'y a pas de plan social, et bien ce problème en général ne se pose pas parce que les gens ils travaillent jusqu'à un certain point, après ils sont au chômage, il y a même une diminution nette d'impôt parce que le chômage ne paye pas à 100 %. Et dans le cadre des plans sociaux où tout d'un coup les gens reçoivent 20, 30 ou Fr. 50'000.00, là il y a un choc fiscal.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, je demande à la dépositaire de la résolution vu qu'on acceptait, le bureau a dit qu'on pouvait modifier un petit peu, est-ce que vous acceptez d'intégrer dans votre résolution la proposition de M. Schmid ou bien pas.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Moi je suis contente de voir que M. Schmid a décidé d'accéder à tous les chiffres qui circulent sur cette commune. Ecoutez, moi je pense qu'on va laisser notre résolution telle qu'elle est, j'invite M. Schmid à en déposer une concernant le taux fiscal de l'imposition de ces indemnités. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, d'autres prises de parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, la municipalité veut-elle dire quelque chose ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, si vous m'autorisez peut-être je peux faire un topo sur Tamoil maintenant de manière à finalement avoir déjà des éléments pour l'ensemble des résolutions et des interpellations qui sont déposées plus tard. Je ne sais pas si ça vous pose un problème ? Monsieur le Président ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Non je pense que vous pouvez faire ça quitte à reprendre certains points plus tard.

Intervention de M. Yannick Buttet : Donc tout d'abord le Conseil communal salue le souci du PDC et du PLR et de l'ensemble des partis qui ont, je crois tous communiqué dans ce sens-là, que ce soit par le biais d'une résolution ou par le biais de différents communiqués sur la situation difficile que vivent les employés de la raffinerie, leurs familles, l'ensemble de la population qui est concerné. Et évidemment qu'on pense chaque jour et on s'engage chaque jour d'ailleurs du côté du Conseil communal pour essayer d'apporter un maximum de soutien aux propositions et aux solutions qui sont sur la table ainsi qu'aux personnes qui sont concernées. Je pense que c'est un élément important, le thème de la raffinerie c'est depuis cette triste annonce du mois de janvier un thème permanent autour de la table du Conseil communal, à chaque fois on fait évidemment le point de la situation. La situation a effectivement évolué, elle a évolué très vite du côté des emplois tout d'abord, vous avez probablement entendu, vous avez eu beaucoup de communications donc il y a des choses qui seront probablement des redites pour vous. Il y a actuellement à notre connaissance, donc les éléments que je vous donne ce soir c'est tous les éléments qui sont à notre connaissance maintenant comme les choses évoluent très vite ; 150 employés environ qui ont reçu leur lettre de licenciement, le solde des employés devraient, pour la très grande majorité de ceux qui restent recevoir leur lettre de licenciement au mois de juin. Le plan social, pour autant qu'on puisse l'appeler comme ça mais je suis probablement un peu dur sur ce qui a été signé, donc ce fameux plan social a été signé. Du côté des emplois, il y a également un gros engagement du canton par le biais des offices régionaux de placement, maintenant il y a des mesures particulières qui ont été mises sur pied, un renfort également au niveau de l'ORP de manière à pouvoir assister au mieux les personnes qui ont perdu ou qui vont perdre leur emploi de manière à leur permettre d'avoir un maximum d'atouts pour retrouver un travail. Du côté des repreneurs, du côté des repreneurs, vous m'avez sûrement entendu ou l'avez souvent dit, il y a des repreneurs sérieux, et il y a des repreneurs très sérieux avec de très bons dossiers mais les vendeurs ne le sont pas. Et aujourd'hui à chaque fois que des repreneurs ont pris contact avec l'entreprise, l'entreprise a ajouté des conditions supplémentaires, elle a exigé des conditions qui étaient prévues en fin de processus, elle les a demandées en début de processus, enfin elle a tout fait à nos yeux pour empêcher la vente de cette entreprise. Aujourd'hui nous sommes incapables de vous dire pourquoi, c'est vrai qu'il y a un plan de marche semble-t-il qui a été décidé du côté de l'entreprise mais de notre côté, les tenants et aboutissants de ce plan de marche nous échappent encore. Demain le délai échoit, vous avez déjà entendu l'entreprise il y a quelques jours dire qu'elle anticipait même la fin du délai, donc demain le délai échoit et il devrait y avoir une communication de la part du canton. Ce qui est sûr c'est que certains repreneurs vont continuer leurs démarches, mais sans l'intermédiaire de la task-force, en direct entre Tamoil et l'éventuel repreneur, effectivement tant du côté du canton que de la municipalité, on essayera d'appuyer dans la mesure du possible aussi ces différentes démarches. Les chances étaient très faibles jusqu'à maintenant, je peux vous dire qu'elles sont en tout cas pas améliorées à partir de demain, d'aujourd'hui ou de demain. Et enfin concernant l'assainissement, concernant l'assainissement qui était pas, je dois vous dire quand même le premier souci du côté du Conseil communal c'était prioritairement l'emploi, les personnes concernées, leur entourage, la situation économique aussi de la région, les conséquences aussi pour la commune. Du côté de l'assainissement, mais là il y a différentes choses qui sont en route, effectivement le canton a décidé, certains diront enfin, de mettre une certaine pression sur l'entreprise, l'assainissement du sol est réglé si j'ose dire. Ça devrait être le principe du pollueur-payeur pour autant que l'entreprise reste solvable

alors ils nous ont promis des mainte fois qu'il y avait aucun souci, eux sont très solvables et qu'ils allaient jouer le jeu jusqu'au bout. Vous imaginiez bien que la confiance qu'on a dans ces pseudo-partenaires elle est quand même assez limitée. Donc du côté de l'assainissement, du côté du sol, la base légale est claire, on peut avoir sous certaines conditions un soutien de la Confédération mais c'est vraiment le principe du pollueur-payeur qui s'applique. Par contre, concernant le démontage des installations, à l'heure actuelle, malgré toutes les analyses juridiques qui ont été faites, il semble qu'il y ait aucune possibilité. Il y a deux professeurs de droit qui sont spécialisés dans le domaine, qui ont fait des analyses de ce côté-là et leur résultat aux deux était de dire : la base légale est lacunaire de ce côté-ci pour exiger des séquestres ou des garanties sur le démontage de l'installation, ce n'est pas moi qui le dis, c'est les deux professeurs de droit qui sont vraiment très actifs dans ce domaine. Donc à l'heure actuelle, le Conseil communal est très inquiet de cette situation, en particulier pour les emplois ensuite également pour la situation financière de la commune, les éventuelles répercussions qu'il pourrait y avoir sur le ménage communal à court terme si l'entreprise reste solvable, ces conséquences devraient être limitées, mais on imagine bien qu'à la moindre occasion elle décidera de déposer le bilan, cette dernière phrase n'engage que moi. Et du côté des assainissements bien sûr là il faudra aussi qu'on soit très attentif si le démontage et l'assainissement devaient revenir à la collectivité publique, en théorie dans le canton du Valais ça doit revenir à la commune, vous imaginez bien que la commune de Collombey-Muraz ne pourrait pas faire face à une telle charge financière donc ça c'est dans tous les cas une discussion qui devrait si le cas devait se présenter, avoir lieu avec le canton est la Confédération. Donc du côté du Conseil communal, nous soutiendrons les résolutions qui sont axées dans le sens de la raffinerie de Collombey-le-Grand. Ce qui nous tient à cœur aussi, vous l'avez aussi relevé dans l'ensemble des groupes c'est qu'on ait vraiment une politique coordonnée, ça été notre souci aussi d'avoir une unité entre le canton, la commune, les syndicats de manière à ne pas se diviser par rapport à l'entreprise et du côté du Conseil communal je pense qu'on saluerait une résolution du Conseil général de Collombey-Muraz et pas forcément de l'un ou l'autre parti. Je pense que c'est un élément important que les gens qui sont concernés par cette situation sentent qu'ils ont le soutien de leurs autorités et pas forcément le soutien d'un parti ou de l'autre. Je crois qu'ils savent qu'ils ont le soutien de l'ensemble des partis. Ce qui est important c'est sûrement de sentir le soutien de l'ensemble de la collectivité. Et puis je me permets même si c'est probablement pas le bon moment pour dire ça, mais quand même on voit maintenant qu'il y a de plus en plus de résolutions qui viennent sur la table, je pense que typiquement dans un cas comme celui-ci, c'est un très bon usage qui est fait de la résolution, dans d'autre cas je me permets juste de soulever le risque d'une banalisation des résolutions par le canton du Valais, vous savez que les résolutions que vous décidez vous, elles sont transmises au niveau du canton pour la mise en œuvre donc c'est le Conseil général de Collombey-Muraz qui demande à l'autorité supérieure de faire quelque chose et je vous rends juste attentifs au fait que s'il devait y avoir une banalisation, ça pourrait aussi avoir des côtés négatifs du côté de l'Etat qui dirait : « Ah encore une résolution du Conseil général de Collombey-Muraz ». Mais dans ce cas là, on n'est pas du tout dans cette situation et nous saluons l'ensemble des résolutions qui vont dans le sens de la raffinerie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Est-ce que quelqu'un d'autre veut encore s'exprimer dans l'assemblée ? Je clos la discussion et nous soumettons la résolution au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent la résolution « Raffinerie de Collombey » sont priés de lever la main. Merci, refus ? Abstention ? Merci. Le Conseil général accepte la révo, la résolution. Vous voulez tellement amener au canton qu'on parle de révolution ici. Je prie donc la municipalité de prendre acte de l'avis exprimé par l'ensemble des conseillers généraux et d'en tenir compte pour la suite.

2^{ème} résolution : Tamoil SA, des mesures immédiates. Je prie M. Vuille de développer sa résolution.

Intervention de M. Côme Vuille : Merci, Côme Vuille pour le PLR. Monsieur le Président, Madame, Monsieur les municipaux, chers collègues. Puisque la présente résolution vient de vous être soumise, je vais la lire rapidement je vous promets, mais je pense que c'est quand même important.

« Tamoil SA, des mesures immédiates. Le jeudi 12 mars dernier, le Grand Conseil valaisan a accepté un postulat urgent exigeant du Conseil d'Etat qu'il prenne des mesures immédiates à l'encontre de Tamoil, afin d'éviter que les frais d'un démantèlement et / ou d'un assainissement du site ne soit laissé à la collectivité publique. Se fondant sur plusieurs dispositions juridiques, notamment les lois fédérales et

cantonaux sur la protection de l'environnement, ainsi que la loi sur les constructions, la majorité du législatif cantonal a exigé du Conseil d'Etat qu'il rende immédiatement une décision obligeant Tamoil à alimenter à fond à hauteur du coût estimé du démantèlement et de l'assainissement du site. Cette décision est nécessaire pour pouvoir ensuite inscrire une hypothèque légale sur le site et séquestrer les biens de toute sorte de Tamoil et de ses sociétés affiliées. A ce jour, le Conseil d'Etat n'a toujours pas exécuté la décision du parlement. Alors que les événements récents montrent que la fermeture du site avance à grand pas, et que le processus de vente semble terminer aux yeux de Tamoil. La présente résolution a pour but de montrer au Conseil d'Etat valaisan, que les citoyens de Collombey-Muraz souhaitent que tout soit fait pour éviter une conséquence catastrophique de plus, de cette malheureuse situation, à savoir qu'on vienne leur présenter une facture de plusieurs millions dans quelques années car Tamoil sera parti sans assumer ses obligations. Ce n'est pas à notre commune de payer pour l'inaction du Conseil d'Etat. Conclusion, le Conseil général de Collombey-Muraz exige du Conseil d'Etat valaisan qu'il exécute sans délai la décision du parlement précité, faute de quoi il annonce déjà qu'il refusera de verser le moindre centime dans le futur si le coût du démantèlement et / ou de l'assainissement du site devait devoir être assumé par la collectivité ». Sur ce sujet, j'ajouterai que les élus du PLR de Collombey-Muraz et la députation PLR de Monthey ont écrit le 4 février 2015 déjà au Conseil d'Etat pour leur faire part des dispositions légales qui pouvaient être prises pour agir rapidement et éviter que Tamoil ne parte en nous laissant le soin de payer le démantèlement et l'assainissement. La décision était quasiment rédigée, il suffisait d'y inscrire la date et de signer. Nous n'avons reçu qu'un accusé de réception. Un mois et demi plus tard, le Conseil d'Etat faisait une grande conférence de presse avant la session du Grand Conseil en disant : juridiquement, on ne peut rien faire. Aucune réponse à tous nos arguments, aucune démonstration fondant cette déclaration, voilà le message reçu. Alors qu'entretiens des professeurs de droit de l'environnement prenaient position dans la presse hors canton pour expliquer que les moyens existaient d'agir. Alors apparemment il y a plusieurs professeurs de droits, je respecte tout à fait. Ensuite, les groupes PLR, ADG et UDC ont cosigné un postulat urgent déposé au Grand Conseil et reprenant ce que nous avons écrit le 4 février. Je signale que le groupe PDC du Bas a également soutenu cette intervention. Aujourd'hui, deux mois se sont passés et il n'y a toujours rien de concret qui vient du canton. Monsieur Buttet l'a aussi reconnu dans la presse la semaine passée, c'est une course contre la montre. Et avant d'être sûr que nous ne pourrions véritablement rien récupérer et devoir assumer la totalité des coûts, nous savons bien que dans un tel cas, le canton viendra nous présenter la facture avec de trop nombreux zéros pour que nous puissions la payer. Et surtout cela ne serait pas juste si nous montrons au Conseil d'Etat que nous, à Collombey-Muraz, nous n'avons pas peur de demander à Tamoil de prévoir le financement de l'assainissement du site. Bien sûr, Tamoil serait en droit de contester cette décision. Mais nous ne pouvons accepter la fatalité sans tenter d'agir, alors que nous disposons de suffisamment d'éléments juridiques qui justifient totalement de rendre cette décision qui a été acceptée par le Parlement cantonal. Si le Conseil général ne soutenait pas cette résolution, nous pouvons dès aujourd'hui prévoir une réserve au budget en prévision de la facture qui nous sera adressée. Merci de votre soutien.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Vuille. J'ouvre la discussion générale et passe la parole aux chefs de groupes. Je passe la parole maintenant à l'assemblée. M. Kamerzin, oui ? S'il vous plaît, levez la main parce que sinon heu...

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin, je parle au nom du groupe UDC. Donc comme l'UDC était partie prenante dans ce postulat urgent, et en sachant comment la société Tamoil, enfin la Lybie a acheté cette raffinerie à l'époque, avec finalement un peu du chantage, libération d'otages etc. Donc on n'a absolument aucune raison de faire confiance à ce que nous dit, disent ces gens, donc de toute façon, le groupe UDC va soutenir cette résolution.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Cretton !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Cretton pour l'ADG, nous soutenons également cette résolution.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Knubel !

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Est-ce que je peux demander 5 minutes de pause, vu que nous sommes 21 c'est plus difficile à en discuter à la table.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors 5 min de pause.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Nous rouvrons la séance. La cheffe de groupe PDC devait s'exprimer par rapport à la résolution. Je lui passe la parole.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC donc merci pour cette interruption. Après avoir consulté mon groupe, nous tenons quand même à relever que nous trouvons la tournure de la conclusion quelque peu, comment dire, agressive. On part quand même du principe que le Conseil d'Etat fait de son possible puisqu'il y a quand même une task-force qui a été créée. On part du principe que les options sont en train d'être étudiées, nous allons soutenir cette résolution, mais mettons quand même d'ores et déjà une réserve sur « refusera de verser le moindre centime dans le futur si le coût du démantèlement et / ou l'assainissement du site devait être assumé par la collectivité. Dans le sens où si légalement nous n'avons pas le choix, je vois très mal comment on pourra refuser d'assumer quelque peu les coûts. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autre prise de parole dans l'assemblée ? M. Rouiller.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Rouiller, je vois qu'on est à la 2^{ème} résolution au sujet de Tamoil. Peut-être qu'il y aura encore d'autres questions qui se posent après et je me pose la question aux partis politiques qui ont déposé ces résolutions si ils ne pouvaient pas se mettre ensemble puis faire un papier commun qui arrange tout le monde. Parce que envoyer 2 papiers consécutivement à Sion, ça me semble un peu trop. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autre prise de parole ? La municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, donc simplement je pense que cette proposition, quand on parle de réserve au budget on oublie. On est tous d'accord ici qu'on parle sur la forme, je pense que cette résolution, elle soulève une problématique qui est tout fait réelle et qu'on se doit de soulever auprès du canton. Après c'est vrai, moi je pense que quand vous dites que ce n'est pas aux citoyens de Collombey-Muraz de payer pour l'inactivité du Conseil d'Etat, j'aurais tendance à dire que ce n'est pas aux citoyens de Collombey-Muraz du Valais et de la Suisse de payer pour la malhonnêteté de Tamoil. C'est plutôt dans ce sens là et c'est vrai que comme on a toujours essayé de notre côté de rester en ligne entre le Conseil d'Etat, le Conseil communal, et de collaborer étroitement aussi avec les syndicats, on pense qu'il s'agit plutôt de travailler ensemble plutôt que d'apporter, de jeter de l'huile sur le feu. Et puis au passage, je peux pas m'empêcher quand même de vous interpeller pour faire du lobbying dans vos partis en espérant que les élus fédéraux actuels ou futurs puissent soutenir enfin une proposition de fond de démantèlement dans ce secteur, malheureusement la proposition que j'avais faite il y a un peu plus de deux ans avait été refusée pour cinq voix et malheureusement il y avait pas tous mes collègues valaisans qui m'avaient soutenu, donc ça je pense que c'est aussi des leçons qu'on se doit de tirer de cette situation là, on a toujours intérêt à anticiper ce genre de problématique plutôt qu'à les, finalement, à devoir les régler dans l'urgence. Donc le Conseil communal ne combattra pas cette résolution, il soutient en tout cas l'idée qui est comprise dans cette résolution, après quant à voir si un peu avoir un texte commun, je trouve que l'idée elle est très bonne de pouvoir avoir toutes les forces qui sont réunies, à une vraie résolution du Conseil général, je ne sais pas si matériellement c'est possible dans les délais qui sont impartis maintenant, j'imagine que le texte doit être voté en l'état.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Alors Monsieur le Président effectivement il y a deux résolutions différentes, on ne peut pas maintenant les assembler, par contre ça peut être un appel une fois pour le futur effectivement ou si les groupes politiques peuvent s'entendre pour déposer une résolution. Mais en l'état, nous avons deux résolutions, nous avons déjà voté une plus de ça donc on ne peut pas faire autrement que de voter cette deuxième résolution. M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille, juste revenir. Je crois qu'il y a surtout deux questions un peu différentes, peut-être aussi pour ça qu'il y a deux textes et puis aussi pas à la même époque qu'ils ont été déposés. Entre-temps le dossier, c'est un dossier qui bouge donc c'est clair mais sinon bien sûr aucun problème à déposer des choses ensemble. Juste revenir sur ce qui a été dit par le chef de groupe PDC, notre intention c'est vraiment d'au moins de tenter de faire quelque chose juridiquement parce que toute façon juridiquement la légalité elle sera respectée, vous pensez bien que Tamoil ils ne vont pas dire « ok, c'est bon la décision », ils vont aussi peut-être prendre justement des avis d'experts de droit et puis essayer de se débattre comme ils peuvent pour pas tout d'un coup devoir mettre 120 millions à consigner pour un démantèlement, ça ça me paraît logique. Mais l'impression qu'on a quand même c'est la perte de temps, chaque jour qui passe on ne sait pas qui c'est qui dirige ces sociétés. L'argent vous le virer en un clic, le reste vous pouvez démanteler voilà, on ne sait pas ce qui se passe dans l'ombre, on ne sait même pas si les stations services sont déjà vendues ou pas. Il y a plein d'interrogations chaque jour qui passe, c'est une course contre la montre, je reprends vos mots M. Buttet, mais c'est surtout ça qui nous inquiète alors l'inaction c'est vraiment dans le sens de dire : on a écrit le 4 février au Conseil d'Etat en leur donnant les éléments, ensuite le parlement a voté le 12 mars, aujourd'hui on est sûrement déjà le 1^{er} avril bientôt, non le 31 mars pardon, mais je veux dire bah voilà, chaque jour qui passe peut nous faire perdre du temps, la légalité sera de toute façon respectée par une procédure et puis, et puis voilà c'est pour ça que nous vous remercions de soutenir la résolution telle que nous l'avons déposée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autre prise de parole ? Je clos la discussion, je soumetts donc la résolution au vote et demande aux scrutateurs de prendre place. Les Conseillers généraux qui acceptent la résolution « Tamoil SA : des mesures immédiates » sont priés de lever la main. Bon merci, abstention ? Refus ? La résolution « Tamoil SA : des mesures immédiates » est acceptée, il n'y a qu'une seule abstention. Je prie la municipalité de prendre acte de l'avis exprimé par la majorité des Conseillers généraux et d'en tenir compte pour la suite.

Troisième résolution : pour un éclairage public et passages réservés aux piétons sur la route industrielle En Reutet-Bovéry à Collombey-le-Grand. Je prie Mme Madeleine Delarze de développer la résolution.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze, ça fait la troisième résolution, il y en aura quatre depuis le Conseil général, je ne pense pas qu'il y en aura trop pour l'Etat. Ils vont pas nous... Enfin, alors je vais vous lire la résolution Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs. Résolution pour un éclairage public et un passage réservé aux piétons sur la route industrielle En Reutet-Bovéry à Collombey-le-Grand. La route cantonale traversant la zone industrielle en Reutet-Bovéry délimitée comme faisant partie de la localité de Collombey-le-Grand n'a pas d'éclairage public, ni de passages sécurisés réservés aux piétons. De nombreux établissements, garages et industries sont implantés de part et d'autre de cette route cantonale donnant accès aux différents secteurs. Des véhicules en grand nombre ainsi que des camions de toutes dimensions desservent ces entreprises et un arrêt de bus pour les TPC est installé de chaque côté de la route. Des piétons cheminent régulièrement sur la chaussée dépourvue de trottoirs ou de bandes avec marquage au sol qui leur seraient réservés. Le soir venu, le secteur est vraiment sombre, il devient difficile pour les automobilistes d'apercevoir les marcheurs en bordure de route, certains craignent le pire. Cela devient inquiétant, voire dangereux avec les nombreuses activités dans cette zone. Afin de garantir sûreté et visibilité aux usagers de la route industrielle En Reutet-Bovéry à Collombey-le-Grand, pour des questions évidentes de sécurité, les signataires demandent au Conseil municipal de transmettre cette résolution aux services des routes, transports et cours d'eau du canton, afin de procéder à l'étude d'aménagement routier sécurisant par l'apport d'un éclairage public et de passages sécurisés pour piéton. Les signataires souhaitent que le Conseil municipal suive l'évolution de la présente résolution auprès des services de l'Etat et mette tout en œuvre afin de contribuer à cette réalisation. Ceci en conformité à l'article 31 du règlement du Conseil général de Collombey-Muraz, les signataires : Delarze Madeleine, Rouiller Jean-Pierre, Schmid Daniel, Chervaz Véronique, Rouiller Samuel. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la route cantonale

traversant la zone En Reutet-Bovéry est positionnée aujourd'hui à l'intérieur de la localité de Collombey-le-Grand. Elle est définie par l'implantation du panneau d'entrée de localité, au nord du dépôt de carburant Agip. Pourtant tout ce secteur, comme nous le soulignons dans la résolution, n'est pas sécurisé pour les piétons. Il y a un va et vient incessant de véhicules de tous genres et ce n'est pas un vain mot que de parler sécurité pour les piétons, notamment en période hivernale. La traversée de Collombey-le-Grand a subi une belle transformation qui pourrait être, pourquoi pas, prolongée jusqu'à la rue de la Raffinerie. Tout au moins nous souhaitons que ce secteur soit sécurisé par, au minimum, un marquage de sécurité pour les piétons et de l'éclairage public. Une volonté que les membres du Conseil communal dans son programme de législature 2013-2016 annonce clairement sous rubrique « Sécurité », page 4, dernier point, je cite : « accentuer la sécurité des piétons notamment sur les secteurs hors des zones à bâtir ». Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour toutes ces raisons évidentes de sécurité, les signataires vous demandent votre soutien en acceptant la résolution. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Mme Delarze, j'ouvre la discussion générale et donne la parole d'abord aux chefs de groupe. Aucun chef de groupe ne veut s'exprimer ? Si M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Oui Côme Vuille pour le PLR, c'est juste pour faire une petite remarque parce que, ce qui est demandé par la résolution c'est typiquement un sujet pour lequel les députés peuvent intervenir. Justement pour ne pas surcharger les résolutions et puis au Grand Conseil on siège plus souvent qu'au Conseil général, on développe seulement les interventions, enfin non les résolutions on peut le faire 4 fois dans l'année mais comme on siège plus souvent puis on a aussi des contacts des fois privilégiés, je pense que ça peut être aussi un moyen d'atteindre plus vite un résultat pour la commune. C'est juste une petite remarque mais nous allons soutenir cette résolution.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autres chefs de groupe ? Est-ce que quelqu'un d'autre dans l'assemblée veut s'exprimer ? La municipalité, M. Vieux.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Oui, je voudrais peut-être rajouter quelque chose par rapport à cette résolution, je pense que Yannick le disait très bien avant, la résolution elle est peut-être pour des choses vraiment très spéciales ou autre à faire passer. Typiquement sur ce dossier la problématique elle est connue donc ça fait déjà pas mal de temps, même depuis le début de la législature qu'on en parle, chaque année nous avons en fait un rapport avec le service cantonal des routes et cours d'eau avec qui en fait on met en avant la problématique des routes sur notre commune. Typiquement ce point c'est quelque chose que j'ai déjà relevé deux fois avec lui, avec le responsable, nous avons essayé de regarder avec lui la solution. Donc lui il attend aussi de la commune une aide, pourquoi ? Parce que cette zone industrielle elle amène aussi d'autres soucis aussi par rapport à la promotion économique avec qui en fait on discute avec les entreprises par rapport à Internet à haut débit et autre. Donc l'idée et vraiment d'avoir une réflexion globale sur l'ensemble de la zone industrielle et non pas que pour un éclairage ou des passages piétons ou autre, ou un trottoir. Donc là, c'est vrai que pour cette zone nous avons déjà pas mal réfléchi avec des entreprises pour dire voilà, il faudrait la fibre optique, l'Internet à haut débit, équiper toute la zone mais pour ça il faut qu'on puisse coordonner tout avec le canton. En discutant avec le canton sur ce dossier en fait, ça mènerait beaucoup, un coût assez important pour eux, parce qu'au jour d'aujourd'hui la route cantonale elle est ce qu'elle est, s'ils devraient prendre en fait sur la largeur de la route ça serait en fait aller chercher chez les privés. Donc après le dossier est long et compliqué puisqu'ils doivent après contacter toutes les entreprises, tous les propriétaires en fait sur tout le long de la route pour trouver une solution avec eux pour faire un passage, un trottoir et par la même occasion en fait équiper cette zone en fait de l'Internet à haut débit ainsi que l'éclairage public et un trottoir. Donc on sait que c'est une problématique, on la connaît, ça fait déjà pas mal de temps qu'on discute avec le canton mais pour des raisons financières, le canton nous dit chaque fois : « il y a d'autres routes, on met de côté ». Là j'ai un peu mis le point sur les « i » pour regarder avec eux pour qu'on arrête chaque fois de la mettre de côté puis qu'on trouve des solutions. Donc là en fait il m'a demandé qu'on puisse essayer de trouver une solution pour commencer à entreprendre des discussions clefs. Les privés, pour savoir s'ils sont d'accord de céder gratuitement ou pas le terrain pour faire ce genre d'aménagement. Et je pense que une interpellation ou autre chose aurait pu je pense aujourd'hui déjà répondre à cette question, comme ça vous auriez pu au moins savoir l'avancée de ce dossier. Voilà merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, Mme Delarze.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Oui, Madeleine Delarze alors oui je comprends, j'entends bien ce que vous venez de dire mais pour moi ce n'est pas un postulat, c'est vraiment pour avancer dans l'histoire de la sécurité par rapport aux cyclistes, c'est par rapport aux piétons surtout parce que vraiment quand je dis en période hivernale, quand on passe c'est vraiment nuit-noir, vraiment il n'y a... On ne demande même pas un trottoir, on demande juste une ligne de sécurité, je trouve que finalement c'est un petit peu la moindre des choses qu'on pourrait offrir. Bien sur vous parlez de fibre optique, enfin on peut comprendre la cherté de la chose, les discussions mais en fait on ne va pas si loin. Après je parle aussi d'éclairage public, parce que, pour donner de la sécurité simplement en passant, j'ai envie de garder quand même ma résolution, histoire peut-être de faire avancer la chose, à quelque part. Merci beaucoup en tout cas.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, M. Vieux je vous passe la parole.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Oui merci, pour reconstituer en fait par rapport à cette résolution, c'est vrai que dans votre message vous mentionnez bien comme quoi selon les, comment dire, le programme de législature de la commune on se soucie du bien-être et oui c'est le cas. Sur ce dossier on se soucie vraiment du bien-être et aujourd'hui lorsqu'on fait des réflexions en fait sur des routes pour lesquelles on les casse pour les refaire, on fait une réflexion globale. On n'essaie pas de se dire on va faire quelques trous, tirer le courant électrique pour poser des candélabres ou autre, non. C'est vrai que si on doit casser la route, on va le faire en une fois. Aussi comme vous l'avez très bien dit, c'est une zone industrielle, donc il y a énormément de passage de camions donc si on devrait ouvrir cette route, on va poser quand même pas mal de désagrément pour les entreprises qui sont présentes, donc là aussi on doit aussi penser à ça, au bien-être des entreprises qui sont sur place et toutes les entreprises sont au courant, on s'est même encore approchés d'eux puisque moi je fais partie, je suis le secrétaire du GIAC le groupement des entreprises et industriels, artisans commerçants de Collombey-Muraz avec qui on s'est approchés des entreprises pour savoir s'ils étaient d'accord de participer financièrement à une partie des travaux, donc là on a quand même eu un retour assez négatif où les entreprises ne veulent pas même pour avoir un Internet haut débit, même pour participer au développement de leur zone industrielle. Donc c'est vrai qu'aujourd'hui nous sommes entraînés d'avoir une réflexion avec le canton et malheureusement c'est le coût financier. On sait bien que c'est dangereux, on sait bien qu'en plus avec l'apport de la poste sur place avec beaucoup de personnes c'est de plus en plus dangereuse, je le reconnais.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci pour ces explications, Mme Delarze.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Alors Mme Delarze Madeleine, alors je suis, je comprends l'histoire d'ouvrir la route, je comprends les entreprises. Et alors, si maintenant on parle de lignes sécuritaires pour les piétons. Est-ce que ça serait quelque chose qu'on pourrait éventuellement déjà, demander ? Merci.

Intervention de M. Mikaël Vieux : Pour répondre, le problème aujourd'hui c'est que la route cantonale ne permet pas de faire une ligne sécurisée. Aujourd'hui il nous faut que les propriétaires, du bien fond qui est au bord de la route, acceptent. Et si vous regardez un petit peu la configuration de cette route, autant d'un côté que de l'autre, il y a vraiment des obstacles où les propriétés sont jusqu'au bord de la route. C'est aujourd'hui ça le gros problème, on ne peut pas malheureusement rétrécir la route actuelle à cause du passage des camions et autre et le problème c'est aujourd'hui de réfléchir pour prendre sur la largeur, c'est... J'y passe souvent et chaque fois que j'y passe je me dis : comment faire un trottoir, comment faire ? Et je n'ai encore pas trouvé la réponse, maintenant je pousse le canton à essayer de réfléchir mais c'est vrai que de leur part aussi se dire qu'il y a des privés, malheureusement on n'est pas seul maître. Si on avait la route ou la largeur nécessaire on le ferait mais là malheureusement, c'est un peu compliqué.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Vieux, quelqu'un d'autre veut s'exprimer dans la salle, M. Rouiller.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Oui Jean-Pierre Rouiller, cette résolution n'est en soit pas une charge pour la commune, si il y a une amélioration à porter sur ce tronçon, c'est au canton de le résoudre, on connaît les lois qu'il y a sur l'aménagement des routes, les clôtures qui doivent être à 1m50 de la limite de propriété de chaque côté, là effectivement il y a beaucoup de clôtures qui ne sont pas placées légalement, et puis c'est pas à nous ce soir à résoudre le problème des câbles électriques ou autre. Nous on envoie des résolutions puis on demande au canton de prendre le taureau par les cornes. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Rouiller, je passe la parole au président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Moi j'ai une proposition à voir faire parce que je vois que là on fait un grand débat sur l'aménagement du secteur de la zone industrielle. Et puis je pense qu'on sera encore là demain matin parce que c'est assez complexe. Ce que je vous propose, ce que je vous propose pour éviter maintenant de dire c'est bien, ce n'est pas bien, finalement on enlève l'éclairage public, on rajoute. Je vous propose que Mikaël Vieux vous fasse une présentation lors du prochain Conseil général de la situation et de la vision du Conseil, en particulier de son dicastère sur l'évolution du dossier. De manière à ce qu'après vous puissiez vous exprimer en toute connaissance de cause. Parce que si on envoie cette résolution à Sion, ça veut dire la commune de Collombey-Muraz veut un accent particulier sur ce secteur par rapport à l'aménagement des routes cantonales dans notre commune. Est-ce que c'est ce que le Conseil général veut ? Est-ce que vous avez une vue d'ensemble assez générale sur les points noirs. Prochainement le canton va finalement aménager une partie de la route entre le pont du Rhône et le village de Muraz avec des revêtements phonos-absorbants, changer des fenêtres. Donc il y a aussi des investissements qui sont déjà faits dans notre commune par le canton sur les routes cantonales. Et je ne crois pas qu'on puisse dire ils vont tout faire donc après c'est savoir si votre Conseil dit : on veut un effort particulier dans ce secteur. Et ce que je vous propose, pour éviter d'avoir une vision seulement partielle, c'est que Mikaël Vieux puisse vous présenter lors du prochain Conseil. Dans tous les cas on peut imaginer, mais ça les députés me contrediront si c'est faux, que le canton n'effectuerait pas les travaux cette année parce qu'ils devraient les mettre au budget et ce serait intégré probablement lors de la planification 2016. Donc vous perdez probablement pas beaucoup de temps à dire OK au mois de juin on attend votre présentation, cas échéant vous pouvez toujours voter cette résolution.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je ne sais pas si un député veut s'exprimer ou bien pas. Ce n'est pas le cas. Mme Delarze par rapport à la proposition.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Alors Madeleine Delarze. Voilà, j'accepte que M. Vieux fasse un rapport de tout ce problème au niveau de la route. Par contre, je veux que la résolution soit votée, voilà. Ça ne sert à rien.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Bon ceci a le mérite d'être clair. Y a-t-il d'autres prises de positions ? Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Juste je me permettrais si vous êtes d'accord, en cas d'acceptation de la résolution de renoncer au rapport. Parce que du moment où on a demandé déjà une intervention du canton, je ne suis pas certain qu'il faille de notre côté travailler en parallèle, on doit travailler ensemble. Donc je pense qu'il faut attendre la réponse du canton et puis après s'il y a une acceptation de la part du canton, le dossier va suivre son cours.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : D'autres prises de position dans la salle ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion. Je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseils généraux qui acceptent la résolution pour un éclairage public et passages réservés aux piétons sur la route industrielle En Reutet Bovéry à Collombey-le-Grand, sont priés de lever la main. Merci. Refus ? Merci. Abstentions ? Qui acceptent la résolution 12, refus 23, abstentions 6. Donc le Conseil général refuse la résolution.
Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Postulat

Comme indiqué dans l'ordre du jour, nous allons développer 3 postulats ce soir. Le bureau les a examinés sous l'angle de l'article 32 du règlement. Il les a jugés recevables, raison pour laquelle ils sont soumis au plénum ce soir. Nous allons également entendre la position de la municipalité pour 3 autres postulats qui, je vous le rappelle, ont été acceptés par le plénum l'année dernière. Nous allons procéder de la manière suivante pour le développement des postulats étant précisé que le bureau a entériné le processus :

- *Annonce par le Président*
- *Développement par le 1er signataire*
- *Parole à la municipalité pour savoir si elle combat ou non le postulat*
- *Parole au Conseil général pour savoir si un conseiller général ou un groupe combat le postulat*
- *Ouverture de la discussion générale*
- *Clôture de la discussion*
- *Dernière parole au 1^{er} signataire et à la municipalité*
- *Vote*

Postulat : Etude d'une place publique et de rencontre sur l'ancien cimetière de Collombey. Nous allons donc nous prononcer sur ce postulat et je demande au premier signataire de nous présenter le postulat.

Intervention de Mme Véronique Chervaz : Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les conseillers, mes chers collègues. A la page 29 du procès-verbal mot à mot de notre séance de décembre 2014, le Conseil municipal, par la voix de son Président M. Yannick Buttet et de son conseiller M. Veuthey, mentionne que le Conseil municipal renonce à construire un bâtiment sur le cimetière et veut bien en faire une place de rencontre. Nous félicitons la municipalité d'avoir pris en compte les vœux de la population. Dès lors je m'étonne du refus affiché dans la presse de mardi dernier, puisque ce postulat va exactement dans le sens décidé par la municipalité. Celui d'un magnifique parc public pour reprendre vos termes M. Buttet. Avant tout, permettez-moi de bien préciser qu'il ne s'agit pas ici de parler du plan de quartier. Puisque comme il a été précisé lors de la séance du mois de décembre 2014 le périmètre du cimetière en a été sorti. Que demande notre postulat ? Une étude pour un projet d'aménagement. Quand on parle d'étude il ne s'agit pas d'engager à grands frais un bureau d'étude peu sensible aux réalités locales, mais d'utiliser des ressources existantes. On peut imaginer un projet participatif au niveau de la commune ou des écoles du CO, ou un projet HES paysage pour un travail de diplôme. Ce projet doit vraiment tenir compte du souhait des habitants avant de procéder à la désaffectation des lieux. On va nous rétorquer que ce postulat est inutile puisque la municipalité a déjà prévu une place de rencontre. Les finalités sont les mêmes oui. Les enjeux, le concept d'approche diffèrent. Le parti socialiste veut donner à ce projet une direction participative. Donner la parole aux citoyens et leur permettre de se réapproprier l'aménagement du territoire. Il s'agit d'utiliser des ressources locales sans grands frais. Ainsi cette place ne deviendrait pas une simple place, mais leur place, un lieu de rencontres et d'échanges. On pourra aussi nous reprocher l'investissement financier d'une nouvelle étude alors que la situation économique de la commune est préoccupante. Je vous rassure sur ce point et je le répète, cette étude n'implique qu'une charge financière mineure, bien en deçà d'un cabinet d'architecture déjà mandaté. D'autre part, les études sur l'urbanisme montrent qu'il est de plus en plus indispensable de créer des espaces verts à l'intérieur des zones urbaines pour le bien des populations. Il me semble donc essentiel de pérenniser l'idée de cette place pour les générations futures. Accepter ce postulat mes chers collègues, c'est tenir compte des désirs de la population et mettre un terme définitif à l'idée de construire un bâtiment et ce sans porter atteinte aux deniers publics. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Madame Chervaz. Le Postulat est-il combattu par la municipalité ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs. Oui le postulat est combattu par la municipalité. Et vous l'avez très bien relevé Mme Chervaz, c'est simplement parce que nous trouvons que ce postulat est inutile comme la municipalité s'est déjà engagée et vous avez très bien relu le PV d'une dernière séance où le Conseil s'est déjà engagé à réaliser une place publique sur ce lieu. Je crois qu'il y a un élément que tout parlementaire connaît, c'est que la

justification d'un postulat est toujours importante pour pouvoir le faire accepter ou le faire refuser. Mais à la fin, quand ce postulat sera accepté nous en reviendrons au texte et à ce que ce postulat demande. Et je cite, ce postulat demande en conséquence et en conformité à l'article 32 du règlement du Conseil général, nous demandons que le Conseil municipal engage une étude visant à la création d'une place publique et de rencontre sur le terrain de l'ancien cimetière de Collombey. Je crois que ce que vous demandez c'est déjà réalisé actuellement. Le Conseil s'est engagé à aller dans ce sens là, à réaliser une place publique à cet endroit et c'est pour éviter des frais inutiles du côté de l'administration communale de la rédaction d'un rapport et finalement de devoir vous apporter une réponse dans ce sens là que le Conseil municipal combat votre postulat. Nous sommes ouverts à l'élément participatif, nous n'avons encore pas fixé les règles qui prévaudront pour la construction ou l'établissement de cette place publique. Toujours est-il qu'aujourd'hui nous ne voyons pas la nécessité du côté de l'administration de devoir générer un nouveau rapport pour confirmer la création de cette place publique que nous sommes déjà engagés à réaliser.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Buttet. Le postulat est-il combattu par un Conseil général ou un groupe politique ? M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour le groupe UDC. Je passe la parole à Romain Gex-Fabry.

Intervention de M. Romain Gex-Fabry : Bonsoir à tous, Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Le groupe UDC trouve un peu absurde de déposer un tel postulat qui ne fait finalement que reprendre les dires du Président de la municipalité lors de la dernière séance du Conseil général. Comme l'a mentionné Mme Chervaz, le postulat rejoint les vœux de la municipalité. A quoi bon donc poser un postulat. Ce ne fera que engendrer des frais et du travail pour l'administration. Le groupe UDC vous recommande de refuser ce postulat. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le PDC. Alors nous rejoignons tout à fait ce qu'a dit le groupe UDC. Nous ne voyons pas vraiment l'intérêt de créer encore des frais. Puisqu'il faudrait encore faire une étude, un rapport, déposer le rapport au Conseil général qui en débattrait encore pendant des heures. L'étude est en cours, la place est prévue, laissons faire les choses et on verra ce qu'il en ressort. Je tiens quand même juste à dire que je suis étonnée d'entendre parler du parti socialiste dans ce Conseil général alors que nous avons ici l'ADG sauf erreur. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR. Nous ne comprenons pas pourquoi cette demande est combattue alors que la municipalité s'est engagée à faire de toute façon quelque chose sur ce terrain, on est d'accord. Non mais j'ai peut-être mal compris, mais vous voulez m'interrompre...

Intervention de M. Yannick Buttet : Non mais tout à fait, mais si je ne trompe pas, mais vous connaissez mieux le règlement que moi. S'il y a un postulat qui est accepté ça nécessite une réponse de la municipalité sous forme de rapport et pas seulement l'acceptation de lancer une étude. Donc nous devrions de notre côté sinon de notre côté vous fournir un rapport sur, ce rapport d'étude sur le terrain. Et ça en fait c'est déjà lancé dans le cadre de l'aménagement de la place.

Intervention de M. Côme Vuille : Justement c'est ce que je dis. Si c'est déjà lancé, je m'excuse, mais si c'est déjà lancé, pourquoi vous ne pouvez pas répondre comme le Conseil d'Etat le fait souvent aussi, en disant qu'il est déjà réalisé ou partiellement réalisé. Puis vous ferez simplement, si vous avez déjà...

Intervention de M. Yannick Buttet : Alors à quoi bon accepter, donc moi j'ai plutôt l'habitude de vivre ça aussi à Berne où on nous dit mais finalement si le postulat est déjà réalisé, à quoi bon l'accepter pour revenir de toute façon aux réponses au postulat. Nous devons revenir ici devant votre Conseil pour dire finalement ce postulat est réalisé. Alors même que nous savons aujourd'hui qu'il est réalisé. Vous voyez ce que je veux dire donc aujourd'hui si vous dite oui, OK ça va partir dans les services administratifs, on va

vous faire un rapport, on va revenir au plus tard dans une année pour vous dire : oui le rapport, l'étude a été lancée et le postulat est réalisé. Donc à quoi bon faire cet aller-retour plutôt que de laisser l'étude suivre son cours. C'est dans ce sens là.

Intervention de M. Côte Vuille : D'accord, l'idée c'était plutôt de dire : on intègre cela dans la réflexion et puis vous présenterez la réflexion en disant simplement qu'elle répond aussi au postulat. Mais bon je peux comprendre aussi votre point de vue. Nous, le PLR s'est engagé durant toute la campagne à justement créer à mieux vivre dans chaque village, nous soutenons tout à fait ce postulat même si, de toute façon ça correspond déjà à votre engagement. Là je pense qu'on fait une petite bataille qui n'a pas tellement lieu d'être, qui est plutôt formelle qu'autre chose. Mais de toute façon on aura la réponse dans un an si j'ai bien compris, au plus tôt. Au plus tard pardon.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà svp. M. Vuille si je comprends bien, le groupe PLR soutient, ne combat pas le postulat. Très bien. Y a-t-il un autre conseiller général ou un groupe politique qui combat le postulat ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre maintenant la discussion générale et passe la parole à l'assemblée. M. Schmid.

Intervention de M. Daniel Schmid : Schmid. En somme nous, là on est conscient, ça été dit par Véronique Chervaz, que la municipalité a pris cette décision. Mais de part ce postulat on veut donner une direction dans l'étude. Ce qui apparemment n'a pas été encore entamé par le Conseil de savoir s'il allait donner au bureau Bonnard et Voeffray pour faire l'étude ou bien s'il allait lancer une procédure avec participative. Donc notre postulat a pour objectif, c'est ce qui diffère un peu de la municipalité, de donner une direction où on veut que l'étude aille. Donc c'est pour ça qu'on a déposé ce postulat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Schmid. Autres prises de parole ? Monsieur le Président de la municipalité ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui moi je reviens simplement à ce qui est écrit noir sur blanc. Donc moi si je lis le postulat on nous dit : nous demandons que le Conseil municipal engage une étude visant à la création d'une place publique et de rencontre sur le terrain de l'ancien cimetière de Collombey. Si vous votez sur ce postulat, vous allez demander qu'il y ait cette étude qui soit entamée. Cette étude est déjà entamée donc on va revenir dans une année vous dire : oui en fait l'étude avait déjà été entamée. Je crois que le mieux c'est de nous laisser avancer dans ce dossier de manière à ce qu'on puisse venir vous proposer des solutions. On a compris l'intérêt de l'alliance de gauche de passer par un processus participatif. Je crois qu'on n'y est pas du tout fermés. On va analyser la possibilité d'aller dans ce sens là du côté du Conseil municipal. A pardon le parti socialiste excusez-moi alors. Excusez-moi. OK alors les gens qui, les signataires du postulat. Non non mais oui, mais je m'excuse

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : S'il vous plaît ! C'est très juste, j'interviens, c'est vrai c'est soit l'alliance de gauche ce n'est pas ni socialiste ni vert, c'est soit les signataires ou l'alliance de gauche. Ceci est précisé c'est juste.

Intervention de M. Yannick Buttet : Autant pour moi donc je retire l'alliance de gauche et on parle des signataires du postulat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autres interventions de la part du Conseil général ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Conformément à notre règlement, peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le représentant du Conseil municipal. Mme Chervaz je vous passe la parole.

Intervention de Mme Véronique Chervaz : Oui donc Véronique Chervaz. Simplement pour revenir sur l'aspect financier d'une nouvelle étude. Imaginez qu'on fasse faire un diplôme à je ne sais pas la HES paysage, n'engendrerait que très peu de coût, donc je ne pense pas que ce soit un véritable argument de dire, ça va encore coûter quelque chose, parce que si vous voulez vraiment faire vous une étude avec je prends au hasard le cabinet Voeffray, ça coûtera il me semble bien plus cher, voilà. Et effectivement on a bien compris que vous alliez faire une place publique. Parfait. Nous c'est vraiment la méthode on va dire. Alors peut-être que le titre n'est pas bien fait. Mais le contenu si ce postulat devait être accepté, quand

vous allez devoir répondre à ce contenu-là, et bien il y aura bien des éléments de méthode qui devraient apparaître.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Mme Chervaz. Dernière prise de parole M. Buttet !

Intervention de M. Yannick Buttet : Je crois qu'on est d'accord sur le fond de la chose mais pas sur la manière d'y arriver. Donc en fait le résultat de ce postulat, ce ne serait pas une étude qui serait donnée à la Haute école ou à Bonnard et Voeffray. Ce serait une prise de position de la municipalité par rapport à la possibilité de faire une place publique. Donc nous on a compris on n'a pas donné de mandat, on va limiter les frais aussi au niveau du développement de cette place publique. Mais simplement on s'est déjà engagé, on ne parle pas du titre, on parle de la demande qui est très claire, qui se base sur l'article 32 du règlement du Conseil général qui dit on veut une place publique sur l'ancien cimetière et ça on vous a déjà dit OK on va le faire et on a pris note du fait de la volonté des signataires du postulat de ne pas engager des frais sur l'étude de ce parc public et si possible de passer par un processus participatif.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci nous allons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de se lever. Les conseillers généraux qui acceptent le postulat sont priés de lever la main. Merci. Refus ? Abstentions ? Refus 30, acceptations 9, abstentions 3. Le postulat est refusé.

Deuxième postulat : utilisation d'une vaisselle réutilisable lors des manifestations. Nous allons nous prononcer sur le postulat, je demande au premier signataire de nous présenter le postulat.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Alors Nathalie Cretton pour l'ADG. Je suis désolée c'est minuit donc je viens de voir mais bon je vais quand même essayer de défendre ce postulat. Donc je vais essayer d'aller le plus rapidement possible. Comme l'a souligné notre Conseillère communale Sandra Cottet dans Colombes & Murailles de juin 2014, notre commune de Collombey-Muraz, mise sur une politique globale axée sur une gestion optimale et rationnelle des déchets sur le territoire communal. Pour remédier à ces kg de déchets qui s'accumulent lors des manifestations, le système de cette vaisselle réutilisable a déjà fait ces preuves. Que ce soit au Paléo festival de Nyon, aux 20km de Lausanne, à la Slowup Valais, à Accro show à Villeneuve et j'en passe. Plus proche de chez nous, le Caprice festival de Crans-Montana, les bars extérieurs du Comptoir de Martigny, pour ceux qui aiment bien aller au comptoir, ils auront pu utiliser ces gobelets réutilisables. La Guggenmusik l'Os Clodos de Vionnaz qui utilise, elle utilise cette vaisselle depuis plusieurs années et bien sûr la Fugue chablaisienne organisée par notre commune qui a tenté l'expérience en juin 2014. Le bilan fut très favorable que ce soit sur le plan économique, social ou écologique. Et d'ailleurs Mme Geneviève Burdet malheureusement qui n'est pas là pourra en témoigner. Toutes ces manifestations ont été convaincues par cette vaisselle qui engendre une diminution de 80 % des déchets. Différentes études, dont celle de l'Office Fédérale de l'Environnement & SwissOlympic, montrent que cette vaisselle réutilisable reste avantageuse écologiquement sur les autres procédés, particulièrement si son traitement est local. Et je rebondis là-dessus pour dire que nous, nous avons la chance de pouvoir collaborer avec les Ateliers de la Meunière qui gère l'approvisionnement et le nettoyage de ce type de vaisselle. Ce partenariat constitue pour la FOVHAM, une option très intéressante du point de vue social. Comme vous l'avez compris, le but de ce postulat est de tendre vers une commune et une société responsable de la gestion de ses déchets qui permettrait non seulement de faire des économies financières et de limiter la détérioration de notre commune due aux déchets sauvages, mais aussi de faire évoluer de manière positive le comportement de chaque individu. Pour toutes ces raisons et afin d'améliorer notre écobilan lors des diverses manifestations sur notre commune, le groupe ADG demande à la Municipalité d'étudier un système de vaisselle consignée et réutilisable à utiliser lors de toutes les différentes manifestations ayant lieu dans notre commune. C'est pourquoi l'ADG vous invite, chers collègues, à accepter ce postulat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Mme Cretton. Le postulat est-il combattu par la municipalité ? Monsieur le Président.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs. Vous avez fait allusion à notre collègue Geneviève Burdet qui n'est pas présente mais son esprit nous hante et je me permettrais de vous lire aussi sa préparation, c'est elle qui aurait dû vous dire que la municipalité combat cette proposition de l'ADG. Donc l'ADG de Collombey-Muraz par Nathalie Cretton a déposé un postulat qui demande d'étudier un système de vaisselle consignée et réutilisable à utiliser lors de toutes les différentes manifestations ayant lieu sur notre commune. Faisant un premier pas dans ce sens, le Conseil municipal a déjà imposé aux sociétés qui appliquent le label Fiesta et qui ainsi souhaite bénéficier de l'appui communale de Fr. 1'500.00, de lier cette contribution à l'utilisation des verres recyclables. Ceux-ci ont été acquis par la commune, chaque société a reçu les directives. Il faut relever que bien que la commune soit propriétaire des verres, elle n'est pour le moins pas en mesure de gérer leur utilisation et le lavage. Toutes utilisations passe par la société Molotov Events SA, qui seule dispose d'une machine appropriée et qui collabore directement avec la FOVAHM, vous l'avez dit, et ses ateliers du Tonkin à Collombey. Lors d'une manifestation d'importance, sans l'utilisation des verres réutilisables à l'effigie de la commune, la société qui prétendrait toucher les Fr. 1'500.00 du label Fiesta ne les recevra pas. Addiction Valais, qui vérifie l'application du label a intégré cette obligation dans le contrôle de l'organisation d'une manifestation. Une étude visant à étendre le système à la vaisselle, impliquant l'achat par la commune paraît disproportionnée. La même société Molotov qui gère les verres, propose un grand choix de vaisselle que les organisateurs de manifestations peuvent sans autre prévoir. A partir de plusieurs jours de manifestations, ils peuvent même envisager le lave-vaisselle mobile sur le lieu mais toujours par l'intermédiaire de cette société privée. Comme déjà dit l'imposition des verres était un premier pas. Les organisateurs des manifestations sont ainsi sensibilisés. Les contacts qu'ils auront obligatoirement avec le prestataire privé pour le lavage des verres, débouchera probablement sur des propositions étendues à la vaisselle. Si d'aventure il s'avère que la vaisselle ne soit pas proposée ou que les organisateurs y soient systématiquement réticents, la contrainte pour l'octroi des Fr. 1'500.00 pourrait être étendue à cette obligation. Toutefois sans que la commune procède à l'acquisition et à la gestion du stock de vaisselle. Une étude dans ce sens paraît donc inappropriée. Et je me permettrais de mon côté à ajouter, à ma connaissance, la même proposition a été faite au Conseil général de Monthey, par l'ADG, le Conseil communal de Monthey d'après mes informations a accepté d'acheter ou en tout cas de collaborer pour imposer des verres réutilisables. Mais pour l'instant en aucun cas le reste de la vaisselle, d'après mes informations et là nous avons un coup d'avance de ce côté-là comme nous sommes déjà propriétaires des verres que nous mettons à disposition.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Le postulat est-il combattu par un conseiller général ou par un groupe politique ? M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour l'UDC. Je passe la parole à mon collègue Damien Vannay.

Intervention de M. Damien Vannay : Alors bonsoir tout le monde. Vannay Damien groupe UDC. Il paraît irréaliste de mettre en place un tel projet, en effet rien n'est comparable entre les diverses manifestations se déroulant sur le territoire communal de la commune de Collombey-Muraz. Le Paléo par exemple, à titre informatif (200'000 personnes sur une seule manifestation).

Le groupe UDC ne voit pas comment la commune pourrait imposer l'utilisation de ce système pour tous les événements se déroulant à Collombey-Muraz, les coûts pour les organisateurs seraient disproportionnés.

Le groupe UDC ne soutient pas ce postulat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Vannay. Autre personne qui combat ce postulat ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? M. Sallin.

Intervention de M. Didier Sallin : Didier Sallin PDC. La seule chose qui me gêne vraiment dans ce texte, c'est à utiliser lors de toutes les différentes manifestations. Je pense que faire de l'incitatif ou de proposer via la commune un ensemble de verres ou de vaisselle recyclable ou du type qui est indiqué là serait une excellente chose. Par contre de les imposer à toutes les manifestations, y compris celles qui réunissent que deux personnes à la rigueur, ce serait vraiment illusoire. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Nathalie Cretton. Bon c'est évident que pour deux personnes enfin bref. Par contre je n'ai pas, dans le postulat ce n'est pas écrit de demander, d'acheter de la vaisselle. Ce n'est pas écrit ça, je suis désolée. Donc si on veut bien lire le texte, c'est écrit : étudier un système de vaisselle consignée et réutilisable à utiliser. Mais ce n'est pas écrit d'acheter donc ça c'est la première remarque. Ensuite de ça, je reviens chez M. Vannay, c'est juste, oui. Je ne sais pas où c'est que vous avez entendu des coûts disproportionnés. Vous avez des chiffres s'il vous plaît ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Vannay je vous passe la parole.

Intervention de M. Damien Vannay : Vannay Damien groupe UDC. Non je n'ai pas entendu de chiffres.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : OK alors il ne faut pas avancer des choses puis dire des coûts disproportionnés si on n'a pas de chiffres, je suis désolée, ça ne tient pas la route. Je suis navrée pour vous. Une autre question je voulais savoir quand est-ce qu'on avait acquis ces gobelets réutilisables est-ce que vous avez une date ? Et quand est-ce qu'on les a utilisés sur la commune depuis qu'on les a achetés ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que quelqu'un de la municipalité peut répondre à cette question.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Peut-être d'abord répondre à la question, enfin à la remarque de Mme Cretton qui disait on ne demande pas l'achat c'est vrai. Donc de notre côté on imagine que l'achat serait disproportionné, mais on imagine aussi que pour les sociétés locales le fait d'imposer, je crois que ça très bien été dit tout à l'heure par M. Sallin. Le fait d'imposer une vaisselle réutilisable c'est semble-t-il des coûts supplémentaires et si on ne parle pas seulement de coûts financiers mais aussi dans l'organisation. C'est vrai que ce n'est pas forcément évident et c'est la raison pour laquelle la municipalité se dit Ok on impose l'utilisation, c'est déjà beaucoup ! On impose l'utilisation des verres recyclables contre la prestation qui était liée jusqu'à aujourd'hui uniquement au label Fiesta et en parallèle, on incite à utiliser la vaisselle réutilisable. Et si finalement il y a un intérêt non seulement environnemental mais aussi économique, on peut imaginer que les sociétés locales profitent aussi de cette possibilité. Du côté des verres on les a achetés l'an dernier, la date précise je ne l'ai pas. On pourra vous donner la date précise. Et ils ont été utilisés déjà à ma connaissance lors du premier août de l'an dernier. Comme ça avait été acheté en cours de route, les sociétés locales ont été informées, lors de la séance du cartel de ce début d'année, de l'imposition d'utiliser ces verres recyclables.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci autre prise de parole dans l'assemblée ? M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin groupe UDC. Donc juste pour revenir sur les chiffres qu'on n'a pas précisément, simplement une manifestation qui sur quelques jours draine 200'000 personnes, ils vont bénéficier déjà dans ce système avec des coûts et des conditions qui seront beaucoup plus favorables qu'avec une petite structure de peut-être 30 ou 40 personnes, automatiquement on se rend bien compte on a aussi des sociétés qui ont des sponsors qui offrent des gobelets, qui offrent un tas

de choses et donc ça inciterait en marquant cette obligation finalement à toutes ces sociétés à ne pas avoir ces sponsors et peut-être à pas faire leur manifestation sur notre commune.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autre prise de parole ? Oui Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui alors donc pour dire un petit chiffre. Nous avons organisé le festival du film vert. On a eu 300 personnes qui sont venues et puis ça nous a coûté Fr. 27.00, comme ça vous avez des chiffres. Pour donc avoir la vaisselle et puis le lavage et tout, Fr. 27.00 ça nous a coûté. Donc, non pas par personne, non désolée. Non je ne peux pas apporter de l'eau à ton moulin je suis désolée. Donc voilà ça c'était une première chose. Une autre chose. Il faut bien imaginer que c'est clair que ça a peut-être un coût mais par contre si vous avez 80 % de moins de déchets, ça veut dire aussi que vous avez une diminution de tout ce que vous devez nettoyer par la suite et c'est très plaisant aussi si vous venez sur une manifestation, et puis que ce n'est pas jonché de détritrus par terre. Ça je, c'est pour cette raison que diverses manifestations le font. Et puis venir me dire que c'est impossible de le faire, donc je peux vous donner des exemples, comme à Berne par exemple, la Ville de Berne, toutes les manifestations sur la Ville, dans la Ville de Berne, il y a les gobelets qui sont obligatoires et à Fribourg depuis le 1^{er} janvier 2014, toute la vaisselle, que ce soit les verres, les couverts, les services tout est obligatoire lors de n'importe quelle manifestation qui a lieu à Fribourg. Donc voilà. C'était juste pour apporter des chiffres et des nuances après c'est clair on peut être sensibles ou pas ça c'est un autre discours. Merci de m'avoir écoutée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autre prise de parole dans la salle ? Ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Peuvent s'exprimer le premier signataire !

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je crois que j'en ai assez dit, et maintenant la balle est dans votre camp.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Monsieur le Président de la municipalité

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste dire que nous sommes très sensibles à la cause, donc pas laisser sous-entendre que le Conseil municipal ne s'intéresse pas à la cause environnementale ou des déchets. Raison pour laquelle on a acheté déjà l'année passée ces verres recyclables. C'est vraiment cette imposition qui nous pose problème plutôt que finalement d'inciter les gens à les utiliser.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, nous allons passer au vote, les Conseillers généraux qui acceptent le postulat sont priés de lever la main. Refus ? Abstention ? Acceptation : 6, refus : 26, abstention : 9. Le postulat est refusé.

Troisième postulat : « Colonie de vacances pour les enfants de la commune ». Pour nous prononcer sur ce postulat, je demande au premier signataire de nous le présenter.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà, s'il vous plait, un petit peu d'attention.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Pour le groupe ADG. Alors je ne vais pas relire le postulat, vous l'avez tous eu sous les yeux, par contre je vais juste donc Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président. Alors la colonie de Port-Valais dont notre conseil municipal, notre président M. Yannick Buttet parle dans la presse, propose un camp d'été durant 2 semaines et demie, pas moins, pour des enfants scolarisés en primaire uniquement. Elle offre 60 places et il n'en reste plus beaucoup à ce jour. La colonie de Port-Valais

est une association. En 2014, elle a décidé d'ouvrir la colonie à toutes les communes, voici le flyer que nous avons reçu dans nos boîtes et que j'ai conservé. De ce fait, je ne vois pas où sont les possibilités de collaboration avec Port-Valais, et bien il faudra m'expliquer, je pense ça sera après. Le site de la colonie, très complet (www.colonieportvalais.ch), fournit toutes les informations voulues. En fait, Mesdames et Messieurs, notre postulat est la vision d'une colonie sur l'ensemble des vacances, de 1 à 2 semaines pour les enfants, à Chalet-Neuf de préférence, et pour tous les enfants scolarisés sur notre commune. Nous avons des commissions ; la commission Vie en commun, Jeunesse et Culture présidée par Joël Mariaux, notamment qui est en mesure d'évaluer les réelles possibilités et les impacts de ce projet, sans coût excessif pour la commune. On me l'a répété, Chalet-Neuf est un endroit conçu pour ce genre d'activité, il suffit de s'en convaincre et surtout d'avoir la volonté d'investiguer pour en être sûr. Pour le bien-être de tous les enfants de notre commune, je vous demande, chères et chers collègues, d'entrer en matière en acceptant ce postulat. Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Mme Delarze, le postulat est-il combattu par la municipalité ? M. Turin.

Intervention de M. Olivier Turin : Olivier Turin pour le Conseil, donc le Conseil estime que la mise en place d'une telle prestation, d'un tel projet doit émaner d'initiative privée et donc d'association privée. A ce titre, vous l'avez dit, la colonie de Port-Valais organise une colonie de vacances qui est ouverte également aux jeunes de notre commune entre 7 et 12 ans et d'ailleurs un flyer a été distribué dans les écoles, donc on s'est dit : mais effectivement puisque dans la commune il n'y a pas cette prestation qui est offerte, donc évidemment on offre la possibilité à cette colonie de distribuer son flyer au sein des écoles. Sachant que, pour le Conseil, une colonie habilitée alors à distribuer ces flyer doit être située en Valais et dépendre d'une organisation valaisanne. Le Conseil ne souhaite pas mettre ceci en place constatant qu'à notre connaissance ces colonies sont des associations privées, à but lucratif ou non en l'occurrence non-lucrative. Et puis par rapport à votre question : une colonie à Chalet-Neuf ? Alors pourquoi pas, pourquoi pas effectivement. On attend simplement des projets concrets, c'est-à-dire on attend que des personnes proposent cette activité et puis on peut effectivement pourquoi pas faire le lien, mettre les personnes en lien. Le Conseil propose donc de rejeter ce postulat dans la mesure où les postulants ils souhaitent que la commune participe elle-même, planifie elle-même et étudie elle-même la création de ce type de colonie. Après peut-être aussi un renseignement, effectivement lorsqu'on voit le prix de Fr. 520.00 par enfant pour une colonie de deux semaines et demie si je me trompe pas, ça paraît beaucoup, ça paraît beaucoup en même temps c'est quoi ? C'est Fr. 20.00 – Fr. 30.00 par jour. C'est un prix qui semble relativement convenable. Je vous invite à m'écouter également lors de la réponse par rapport au postulat du groupe UDC. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin, le postulat est-il combattu par un Conseiller général ou un groupe politique ? Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Natercia Knubel pour le groupe PDC, alors nous combattons ce postulat pour... L'idée en elle-même elle est bonne, une colonie de vacances sur la commune franchement ça pourrait être intéressant, mais nous nous interrogeons effectivement sur l'opportunité que ce soit une municipalité, une commune qui s'occupe de mettre en place ce genre d'activités pour les enfants, ça c'est la première chose. Deuxième chose on parle d'une colonie de vacances autofinancée, ça me paraît relativement utopique dans la mesure où il faut quand même des animateurs qui sont qualifiés, il faut des gens qui sont là pour accompagner les enfants, il y a des normes de nombre d'enfants par animateur, ça coûterait très cher aux parents et ça viserait probablement une classe sociale qui est peut-être pas celle tellement visée par le postulat. Et troisièmement et pour nous c'est l'élément le plus important, contrairement à ce qui est dit dans ce postulat, les sociétés locales organisent des activités pendant les vacances. Il y a le camp des scouts qui est organisé, qui dure entre une et deux semaines selon l'âge des

enfants, il y a des camps musicaux qui sont organisés par les fanfares, il y a des camps sportifs qui sont organisés, il y a le passeport-vacances qui met en place deux semaines d'activités pour les enfants, il y a un camp de foot qui est organisé sur notre commune chaque été au début des vacances. Ça me paraît quand même relativement mensonger de dire que pendant les vacances scolaires rien ne se fait dans notre commune, donc nous allons refuser ce postulat. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour l'UDC, alors effectivement on a au sein de notre groupe trouvé cette idée très très bonne, surtout du fait de son autofinancement puisque c'est stipulé de cette manière là, donc le groupe UDC encourage les signataires et l'ADG de mettre sur pied par eux-mêmes ce projet, ceci évitera bien sûr des frais pour toute la communauté et donnera à ces créateurs une aura certaines. Pour ces raisons, le groupe UDC refuse ce postulat.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, M. Vuille

Intervention de M. Côme Vuille : Côme Vuille pour le PLR, pour notre groupe ce n'est pas le rôle de la commune de s'occuper de créer une colonie de vacances. Par contre, elle peut jouer un rôle de facilitateur en mettant en contact les personnes intéressées et les associations existantes. Dans ce cadre, cette intervention doit être soit retirée soit nous nous y opposerons dans ce sens.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Vuille, y a-t-il encore quelqu'un qui combat le postulat ? Ce n'est pas le cas, Mesdames et Messieurs, j'ouvre la discussion générale et donne la parole à l'assemblée, Mme Delarze.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Oui, Madeleine Delarze, alors je suis ravie Natercia Knubel d'avoir entendu tous ces petits camps de vacances qui se fait par les sociétés donc je n'étais pas tout à fait au courant. Ce n'est pas mensonger ce que j'ai voulu dire, que j'estime quand même que c'est 8 semaines de vacances, en fait ce n'est pas une décision proprement dit, je demande à investiguer un petit peu et c'est vrai qu'on a des commissions qui sont faites pour ça, enfin donc on peut penser à ça. Maintenant l'autofinancement c'est ça, c'est aussi ça peut-être : travailler, voir s'il y a possibilité, je n'ai pas dit que ça allait se faire ainsi, que c'était possible vraiment peut-être que justement on allait nous démontrer que ce n'était pas possible. C'est vrai que j'aurais bien voulu dire, bah au nom de l'ADG ça marche mais enfin voilà, je crois que chacun a donné ses points de vue, maintenant voilà, à la votation. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Juste avant je demande quand même si quelqu'un veut prendre encore la parole. Ce n'est pas le cas, je clos la discussion formellement, Mme Delarze vous voulez encore vous exprimer encore ou bien je crois que c'est bon. Monsieur le Président de la municipalité ? Monsieur Turin je crois que c'est bon aussi. Je demande... Pardon ? Vous voulez parler maintenant ? Mme Delarze je vous repasse la parole.

Intervention de Mme Madeleine Delarze : Madeleine Delarze, voilà. Juste quand même dire que moi ça m'avait quand même frappée quand Monsieur le Président Yannick Buttet en début d'année vous avez parlé des 1600 enfants en dessous de 16 ans, c'est vrai encore une fois, j'ai entendu des camps de vacances existent, mais c'est vrai aussi que rien qu'en parlant de Port-Valais ou de la colonie de Port-Valais, on s'adresse à des petits enfants, là en âge de la scolarité primaire. Donc la colonie en soit, c'était vraiment pour dire : on n'oublie pas ces jeunes enfants, on ne doit pas les oublier. Il y en a qui ne pourront même pas faire les camps de foot ou des choses comme ça aussi au niveau frais. Donc voilà, ça c'est juste ma petite remarque. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà, formellement la municipalité veut dire quelque chose encore ?

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, comme j'ai été interpellé deux fois, j'aimerais quand même dire qu'on a aussi ce souci de soigner la jeunesse aussi ou de s'en occuper aussi pendant les vacances, mais je prendrais et très sincèrement la remarque du chef de groupe UDC au sérieux, de se dire : et bien montons ou montez une association de manière à pouvoir proposer ces services. Si on part du principe que c'est autofinancé, et bien ça doit pouvoir se faire par une initiative privée sinon on sait... On a toujours de la bonne volonté au départ mais à la fin il y a des coûts qui retombent sur la collectivité en se disant c'est quand même la commission qui s'en occupe, puis après ben c'est quand même l'administration communale qui fait des envois et puis petit à petit on sait que peut-être dans quelques années c'est la commune qui s'occupe de l'ensemble du camp. Je ne crois pas que ce soit le travail d'une collectivité publique. Même si ça part d'un bon sentiment et d'un souci qui est réel.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur le Président de la municipalité, nous passons au vote. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat sont priés de lever la main. Refus ? Abstention ? 32 refus, 9 acceptations, 1 abstention. Le postulat est refusé. Nous avons terminé avec le développement des postulats, nous passons maintenant aux postulats qui ont déjà été votés et acceptés l'année dernière. Comme indiqué, le Conseil général a voté et accepté de prendre en considération les trois postulats suivants :

- Zone industrielle utilisable sur notre commune
- Pour plus de places de parc autour des terrains de sport
- Structure d'accueil petite enfance

Ceux-ci ont été remis à la Municipalité qui a disposé d'un délai de 12 mois pour y répondre. Selon l'article 35 al. 5 du règlement, les réponses aux postulats et interpellations sont transmises au premier signataire ainsi qu'au bureau 10 jours avant la séance plénière dans laquelle la réponse est apportée. Les autres membres reçoivent la réponse lors de la séance. Le processus par notre règlement a été respecté. Nous allons procéder de la manière suivante : la Municipalité apporte et commente sa réponse, le signataire peut se prononcer, et ouverture d'une éventuelle discussion générale. Le premier postulat : zone industrielle utilisable sur notre commune, je passe la parole à la municipalité. Monsieur Vieux.

Intervention de M. Mikael Vieux : Oui merci, en fait c'est une réponse qui a été faite par Jean-Pierre Veuthey qui m'a donné la tâche de présenter ou développer ou répondre à d'autres questions. Sur le fond le postulat relevait en fait des questions liées à la raffinerie, est-ce que la raffinerie va bloquer indéfiniment des surfaces, l'affectation des zones répond aux besoins actuels et futurs de notre commune. Donc là je crois que vous avez tous sous les yeux le document, il y a pas mal de pages. Je ne sais pas si vous voulez que je donne lecture de l'entier ? Non, voilà. Non sur le fond, par mémo, aujourd'hui la commune on n'a pas le pouvoir de pouvoir décider pour une entreprise de qu'est-ce qu'elle va faire avec ces terrains privés. C'est elle qui décide, c'est elle qui voilà, nous on est aussi là peut-être pour les épauler, pour leur donner des solutions pour aller de l'avant avec eux, sachant que les discussions sont compliquées avec la raffinerie et voyant aussi la situation au jour d'aujourd'hui, on est en grande attente de savoir qu'est-ce qui va se passer et par rapport au déroulement de l'affaire avec la raffinerie, on verra bien comment ces terrains en fait vont ... Où vont finir ces terrains voilà. Mais aujourd'hui je pense que la réponse de M. Veuthey est très claire, très détaillée et je pense que s'il y aurait encore d'autres questions même après, on est là pour répondre.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe, merci, je passe la parole au signataire Alain Valvona, il n'est pas là, donc je passe la parole à Natercia Knubel qui avait cosigné le postulat.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui, Natercia Knubel pour le PDC, alors effectivement c'était Alain Valvona qui voulait répondre à la municipalité mais des obligations personnelles et familiales l'ont retenu donc je me fais sa porte parole pour remercier la municipalité d'avoir répondu de manière aussi détaillée à ce postulat. Vu l'état actuel de la situation, vu comme à relever M. Vieux comment ça se passe avec la raffinerie, nous nous considérons comme satisfaits de la réponse actuelle de la municipalité et nous y reviendrons éventuellement si un jour la situation se décante, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, est-ce que quelqu'un dans l'assemblée veut s'exprimer. Monsieur Vieux.

Intervention de M. Mikael Vieux : Oui, je voulais encore rajouter peut-être un mot...

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mikael Vieux du Conseil municipal.

Intervention de M. Mikael Vieux : Mikael Vieux du Conseil municipal, je voulais encore relever juste un point, ça c'est lié par rapport à mon dicastère, c'est vrai qu'on en a déjà discuté avec le Conseil municipal, aussi par rapport à notre promotion économique. C'est vrai que nous sommes maîtres de très peu de terrain et c'est vrai que si tout d'un coup ces terrains venaient, viendraient à la vente, on aurait aussi une réflexion par rapport à ça surtout pour le développement économique de la commune. Voilà donc je veux dire on ne va pas le laisser partir entre les mains de n'importe qui. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autre prise de parole ? Ce n'est pas le cas donc je clos le sujet. Nous passons au deuxième postulat : Pour plus de places de parc autour des terrains de sport. Je passe la parole à la municipalité, à M. Planchamp.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Jean-Luc Planchamp donc du Conseil. Concernant ce postulat, il avait été dit donc que surtout lors des matchs de football, il y avait très peu ou pas assez de places à disposition, que ce soit aux Perraires ou au Plavaux, que l'éclairage devait être amélioré et puis qu'il fallait optimiser les aires de stationnement. En gros c'était le résumé du postulat. Pour répondre à votre question tout d'abord on a fait l'inventaire donc des places de parcs, il y en a 225 dans le périmètre que ce soit Plavaux ou Perraires. Il est clair que si on parle individuellement des Plavaux il y a 55 places mais il faut aussi se dire qu'il y en a 170 qui sont à 100 mètres du stade. Ensuite donc pour nous c'est clair que l'avis du Conseil municipal est très clair, c'est que ça suffit largement dans une période normale, dans des conditions normales, dans un usage courant. Maintenant les 225 places, elles suffisent pour autant qu'on fasse encore 100 mètres à pied. La deuxième remarque c'est le marquage au sol. Le marquage au sol il est clair que premièrement il a été repoussé pour des raisons budgétaires, mais ce n'est pas la raison principale. La raison principale c'est que nous sommes en plein travail concernant la politique de stationnement de la commune. Et pas plus tard que ce jeudi nous avons eu une nouvelle séance encore plénière avec Transport Plan qui nous a relancés sur leur étude qu'ils avaient faite à l'époque pour qu'on avance dans ce dossier. Donc là aussi ça ne sert à rien de s'avancer là-dessus alors que l'étude elle est en plein cours à l'heure actuelle, c'est le sujet principale de notre commission de « Police et Voirie ». Donc cette réponse elle interviendra dans le cadre du projet global. Et puis après le troisième : l'éclairage. L'éclairage il faut savoir que la partie sensible de cet endroit, il a été partiellement déjà fait, c'est-à-dire le côté où il y a les vestiaires, où il y a la mobilité-douce il est déjà fait. Donc là aussi, s'il y a quelque chose à améliorer, ça sera fait dans le cadre du projet global. Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci Monsieur Planchamp, je passe la parole au signataire, M. Vuille. Euh.

Intervention de M. Alexis Turin : Oui, Alexis Turin pour le PLR.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mais c'est M. Vuille, hein qui a signé.

Intervention de M. Alexis Turin : Chef de groupe, moi je suis simplement Conseiller général mais comme toute intervention doit être cosignée par le chef de groupe, on peut partir de l'idée que celui qui signe à côté du chef de groupe peut être le premier signataire, j'ose parler ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Allez-y je vous laisse.

Intervention de M. Alexis Turin : Ah c'est gentil, alors Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, merci pour la réponse mais en fait donc, on a bien compris que c'est une réponse provisoire et que vous êtes encore dans l'étude globale de la question des parkings, ce qui m'avait un petit peu, je dirais, pas dire choquer mais froisser la dernière fois c'est que vous aviez parlé que la police allait venir et commencer à mettre des amendes. Je pense que tant qu'il n'y a pas une signalisation qui est assez, qui est bien visible puis qui est compréhensible, je pense qu'il faut peut-être aller mollo de ce côté-là mais semble-t-il qu'ils n'ont pas trop fait de dégâts pour l'instant dans le secteur. Merci pour votre postulat, euh enfin pour la réponse et puis on attend la suite. La suite et fin dans quelques mois.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Exact, en plein travail.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, quelqu'un d'autre dans l'assemblée veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, je clos le sujet. Le postulat : Structure d'accueil petite enfance. Pour la réponse de la municipalité, je passe la parole à Monsieur Olivier Turin.

Intervention de M. Olivier Turin : Olivier Turin pour le Conseil, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Donc la réponse à ce postulat vous a été livrée sur la table, donc je vais me cantonner aux éléments principaux. Ce sera dans le cadre du budget 2016 que sera planifiée cette offre supplémentaire d'accueil pour les écoliers en dehors du temps scolaire. Moyennant l'obtention de l'autorisation cantonale pour cette extension, sachant que le canton subventionne partiellement les salaires des éducateurs – éducatrices. Ces ouvertures supplémentaires répondent à plusieurs principes, notamment celui de n'ouvrir ces structures que durant les semaines estivales où le bâtiment est ouvert pour la crèche. Soit pour 2016, une ouverture à l'UAPE jusqu'au 14 juillet et une reprise au 17 août, soit 4 semaines d'ouvertures supplémentaires en été. Et moyennant les autres conditions suivantes : que cette ouverture soit réalisée à prix coûtant, ce qui implique une ouverture à la condition qu'il y ait au minimum 12 inscriptions en équivalent plein-temps, donc un nombre de place prédéfini. Donc 12 ou un multiple de 12, soit ça sera 12 et puis ensuite si on arrive à 24 équivalents pleins-temps et bien on ouvrirait un deuxième groupe. Pourquoi on parle de 12 enfants ? C'est-à-dire que dès 12 enfants, on a une éducatrice et une stagiaire pour un groupe, qui sont requis. Que les inscriptions soient facturées de façon forfaitaire, un tarif forfaitaire unique et semi-différentiel lié au revenu, ce qui signifie et là je suis obligé de vous lire parce que c'est un peu plus compliqué : ce qui signifie un prix plancher de Fr. 50.00 jusqu'à concurrence de la classe de salaire équivalente puis le tarif ordinaire majoré du prix du repas, qu'il n'y ait pas de réduction, et puis ensuite également la condition qu'il n'y ait pas de réduction pour le deuxième enfant, pour une fratrie. Donc vous l'avez compris, on a déterminé assez précisément un prix coûtant de Fr. 50.00 pour 12 enfants en équivalent plein-temps qui prend en compte le personnel, l'alimentation, les charges d'exploitation mais sans l'amortissement comptable. Et qui prend aussi en compte les frais d'animation, ça été pris également

dans cette somme de Fr. 50.00 minimale. Il faut bien imaginer qu'en été lorsque les enfants ne vont pas à l'école, il faudra les occuper, leur permettre de faire quelques activités. Pour conclure ce prix moyen correspond à un revenu sous chiffre 26 de la déclaration d'impôt d'un équivalent Fr. 95'000.00. Alors que la moyenne des parents qui placent leurs enfants à l'UAPE est de Fr. 55'000.00. Sachant que la quasi totalité des parents travaillent les 2 ou travaillent seuls dans le cadre d'une famille monoparentale, il ne faut pas oublier également que cette somme est justifiée par le fait que ce ne sera pas la même prise en charge que celle qui est prise par l'UAPE le reste de l'année, c'est-à-dire en dehors du temps scolaire uniquement. Voilà, je vous remercie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Turin. Guillaume Vannay ayant démissionné je passe la parole au signataire, Romain Gex-Fabry.

Intervention de M. Romain Gex-Fabry : Gex-Fabry, merci pour ces réponses. Il y en a quand même une qui, j'ai une interrogation qui me revient, est-ce que ça serait pas possible d'ouvrir quand-même la structure même s'il y avait que six enfants seulement ? Sachant que la charge serait alors doublée mais, est-ce que ça serait possible oui ou non ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Turin je vous passe la parole.

Intervention de M. Olivier Turin : Alors si on décide d'ouvrir un groupe de six enfants, sachant qu'on veut faire un prix coûtant et bien on serait obligé, puisqu'on peut pas je veux dire, on est obligé d'avoir une personne, donc on peut pas avoir moins qu'une personne évidemment pour garder ces enfants donc on devrait doubler si on veut faire du prix coûtant, on devrait doubler le prix de la place. Donc c'est pour être plus efficaces, si on veut qu'on a décidé d'aller jusqu'à 12. Est-ce que c'est compris ?

Intervention de M. Romain Gex-Fabry : C'est compris oui mais, très bien, merci pour les réponses.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Gex-Fabry, quelqu'un d'autre dans l'assemblée veut-il s'exprimer ? M. Kamerzin.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin, alors bon j'ai bien compris les problématiques, je pars simplement du principe bon on va pas revenir sur les grilles salariales des employés communaux, mais pour un parent qui n'a pas de solution pour placer son enfant, je pense que ça lui coûte plus cher de prendre 2, 3, 4, 5, 6 semaines de congé plutôt que de payer même Fr. 100.00 par jour pour faire garder son enfant à la crèche donc je pars du principe que s'il y a une demande qui est faite et puis qu'il y a 6 parents qui sont d'accord de mettre leurs enfants à Fr. 100.00 par jour ça serait tout à fait possible au niveau de la rentabilité comme on en a parlé. Ça ferait toujours les Fr. 600.00 en 12 fois Fr. 50.00 ou 6 fois Fr. 100.00 c'est pareil, ok pour ce côté-là j'ai bien compris. Maintenant j'ai un autre petit souci par rapport aux réponses qui ont été données, on parlait d'autofinancement puisqu'on était dans ce cas de figure, à part l'autorisation cantonale je ne vois pas tellement ce qui pourrait empêcher éventuellement de mettre en place ce projet dès cet été, si la demande est faite au canton et qu'on a son acceptation.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci M. Kamerzin. Monsieur Turin de la municipalité.

Intervention de M. Olivier Turin : Peut-être déjà un élément par rapport à une ouverture éventuelle comme vous dites pour un groupe moins important que 12 enfants, 12 enfants équivalent plein-temps, si vous pouvez mettre Fr. 100.00 par jour j'imagine que vous pouvez aussi planifier d'autres activités pour les enfants que peut-être fréquenter les structures jeunesse mais ça c'est une considération personnelle, les colonies par exemple. Le deuxième élément c'est pourquoi pas cette année déjà ? Donc le budget 2015 ne

comportait pas cette prestation, pour mettre en place ce type de prestation, il faut également planifier l'aspect personnel puisque finalement on devra engager du personnel en tout cas, demander à certain personnel déjà en place de travailler davantage. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de faire le budget pour l'année 2016 et puis que dès l'été 2016.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. M. Kamerzin, deuxième prise de parole.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin, ce n'est pas pour aller dans un, pour prolonger le débat quoiqu'on a déjà pas mal avancé. Simplement si on revient sur le flyer qui a été montré tout à l'heure, les colonies de vacances c'est pour les enfants en école primaire. Moi j'ai juste le souci pour mon cas personnel, mon enfant est en enfantine, donc elle ne peut pas aller en colonie de vacances, elle ne peut pas aller entre-deux donc voilà c'était juste ça le problème, pas de papillon bleu, pas d'UAPE, etc. Voilà on a quelques semaines où on ne sait pas quoi faire avec l'enfant, je veux bien prendre congé mais voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Olivier Turin ?

Intervention de M. Olivier Turin : Une dernière intervention à ce sujet-là, comment font les parents actuellement, parce que finalement quand on est confronté à cette difficulté on trouve toujours une solution. Comment ils font ? Et bien actuellement ils engagent une personne qui va garder les enfants durant les périodes où les deux travaillent tout simplement, et ça fonctionne, c'est peut-être pas l'idéal mais ça fonctionne. Et je vous rappelle qu'il y a également l'ARPAJ, l'ARPAJ a encore du personnel en été.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autre prise de parole ? Je crois que ce n'est pas le cas, je clos le sujet et nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. Interpellation

Nous avons ce soir 7 interpellations. Dans tous les cas, les interpellants ont souhaité obtenir une réponse officielle. Nous allons procéder de la manière suivante : parole à l'interpellant, parole à la Municipalité, parole à l'interpellant, clôture du point.

Au vu de l'art. 33 al. 4 de notre Règlement, aucun autre membre de l'assemblée n'intervient dans le débat, à moins que la discussion générale ne soit demandée par 5 membres ou par un chef de groupe et votée. A noter que le Conseil municipal peut, avec l'accord de l'interpellant, renvoyer sa réponse à la séance suivante. L'interpellant a le droit de se déclarer satisfait ou non et, le cas échéant, de motiver brièvement sa déclaration.

1. Interpellation concernant la réorganisation de l'administration communale. Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de M. Daniel Schmid : Daniel Schmid, étant donné le déroulement de la soirée, cette interpellation est retirée.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, je prends note que l'interpellation est retirée et je clos cette interpellation. Nous passons à l'interpellation 2 :

2. Site Tamoil Raffinerie de Collombey et ses annexes. Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de M. Pascal Cottet : Pascal Cottet pour le PDC, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais faire bref, je crois que ceux qui se sont donné la peine de lire l'interpellation comprendront les raisons de cette interpellation. Le souci est de rendre quelque soit le scénario qui sera le futur pour le site

Tamoil, c'est de rendre le scénario pérenne au niveau de la sécurité. Voilà, quelque soit la suite qui sera donnée sur ce site. J'attends vos réponses.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à la municipalité, à M. Planchamp.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Donc Jean-Luc Planchamp de la Mun, on va précipiter un peu non ? Non non pas du tout, point de plaisanterie surtout pas là-dessus. Donc à la première question, c'était une histoire de sécurité concernant les installations de production, il est répondu ceci, permettez que je lise parce que il y a deux trois aspects technique que j'ai quand même dû apprendre aussi. Donc la sécurité elle est claire que sur le site elle a toujours été une priorité tant par le Conseil municipalité que par le Conseil d'Etat. Ensuite elle doit être maintenue avec des moyens appropriés, c'est-à-dire du personnel toujours qualifié et toujours en suffisance. Tant et aussi longtemps que les installations restent en exploitation ou présentent un risque pour les travailleurs présents sur le site, le voisinage ou l'environnement. C'est la SUVA en collaboration avec le service de la protection des travailleurs qui procède aux contrôles, ça c'est déjà un premier point. Après le Conseil d'Etat a demandé à Tamoil et Tamoil a remis au Conseil d'Etat le planning des opérations de mise-en-veille des installations de la raffinerie. Des contacts réguliers ont lieu entre les services concernés de l'Etat du Valais, l'entreprise pour assurer du respect de ce planning et des normes de sécurité durant tout le processus de mise-hors-service. Il faut rappeler une chose c'est que les travaux ont commencé le 7 mars et ils finiront jusqu'à fin octobre 2015. Après encore une troisième mesure, toujours dans cette première question c'est qu'un courrier du service de la protection des travailleurs a été envoyé à Tamoil pour qu'elle prenne toutes les mesures nécessaires, soit en particulier le maintien du service de sécurité dans sa composition actuelle et le deuxième point, des moyens humains et matériels nécessaires en cas d'interventions urgentes et surtout des moyens techniques propres au site de Tamoil. Dans la deuxième question : les citernes de stockage seront-elles vides et dégazées ? Selon les informations qu'on a reçues par Tamoil, toutes les citernes de stockage sur le site de la raffinerie seront vidées complètement et nettoyées de toutes traces d'hydrocarbure. Et là aussi c'est le service de protection des travailleurs, celui de l'environnement puis la SUVA qui se rendront sur le site pour faire le point de la situation au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Troisième question : des produits chimiques dangereux seront-ils présents dans les installations ou stockées sur le site ? Il est clair que la plus grande source de risque provient des hydrocarbures aussi bien dans le stockage des unités de production que dans les lignes d'interconnexion. Le canton a écrit à Tamoil pour s'assurer que les autres produits dangereux soient éliminés conformément aux dispositions en vigueur. L'avant dernière question traite de la STEP, est-ce qu'elle sera toujours fonctionnelle ? Le traitement, la réponse est la suivante : le traitement des eaux résiduaires devra être maintenu en exploitation tant qu'il n'y aura pas été démontré que les eaux pluviales et celles issues de la mise hors-service des installations ne sont pas polluées. Ça veut dire par là que la STEP sera toujours en fonction. La dernière question c'était : une maintenance des installations est-elle prévue ? Alors il est clair aussi qu'une fois les installations vidées et sécurisées, elles devront être maintenues dans état tel qu'elles ne présentent plus de risques ni pour les travailleurs, ni pour l'environnement. De plus, elles ont intérêt à être maintenues en installation, ces installations méritent la maintenance soit continue, c'est à dire que si Tamoil envisage de redémarrer la raffinerie, il lui incombe maintenant de maintenir les installations en état prêt à redémarrer. Voilà un peu les questions, les réponses aux questions posées l'une après l'autre. Est-ce que j'ai un peu répondu ? Est-ce qu'il y a encore besoin de... ?

Intervention de M. Pascal Cottet : Juste une précision donc ça concernait dans mon interpellation aussi les cites annexes, je parlais aussi de ce qui était sur le canton de Vaud. Pour moi c'est tout ça sous l'entité Tamoil.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Oui, d'accord. J'ai pris note merci.

Intervention de M. Pascal Cottet : Non autrement j'ai les réponses à mes questions. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Est-ce que l'interpellant veut encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Donc je clos cette interpellation.

3. Interpellation : Tamoil SA : Où en est-on ? Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation. M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Oui Côme Vuille pour le PLR. Monsieur Buttet a déjà répondu sur plusieurs points. J'aimerais juste compléter sur un point spécifique, nous aimerions savoir, alors je m'excuse c'est un peu technique, si la commune a examiné la possibilité d'appliquer l'art. 17 al. 3 de la loi sur les constructions, qui permet à l'autorité compétente en matière d'autorisation de construire, d'exiger la remise en état ou la démolition de bâtiments ou d'installations qui portent atteinte au paysage ou aux sites en raison de leur état de délabrement. Puisqu'il est désormais plus que vraisemblable que la fermeture puisse être définitive, le principe de précaution pourrait être utilisé pour faire valoir cet article et ainsi exiger de Tamoil la consignation d'un montant destiné à payer la démolition des installations et d'éviter ainsi une friche industrielle. Ce moyen appartiendrait donc à la commune dans l'hypothèse où le canton ne rendrait toujours pas rapidement de décision malgré notre résolution votée plus tôt. Donc nous souhaitons simplement savoir si cette analyse a été faite, si ce n'est pas le cas, si elle pouvait être faite pour avoir une solution subsidiaire éventuelle si le canton ne donnait pas suite à notre résolution. Merci pour vos renseignements.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je demande au Conseil municipal de répondre à l'interpellation. M. Buttet.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Alors tout d'abord simplement relever un élément c'est que la plupart des éléments qui concernent Tamoil sont de compétence cantonale. Et il semble que dans ce cas là également. Donc là il semble que comme on est hors zone, donc une zone particulière concernant Tamoil c'est la commission cantonale des constructions qui est compétente et que ça n'est pas de la compétence du Conseil communal. Mais c'est un élément qui a aussi été analysé par les juristes en lien avec la Task force et il semble que jusqu'à aujourd'hui les réponses soient négatives. Mais oui cette possibilité a été analysée mais elle reste aujourd'hui non pas de la compétence du Conseil communal mais du canton.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : L'interpellant désire-t-il s'exprimer ?

Intervention de M. Côme Vuille : Merci le Président de la commune pour ces informations.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Je clos cette interpellation.

4. Interpellation : Consommation énergétique de nos bâtiments communaux. Je demande à l'interpellante de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui alors Nathalie Cretton pour l'ADG. Juste en deux mots donc, notre commune elle vise une politique énergétique durable et responsable du reste notre municipalité a décidé d'obtenir le Label Cité de l'énergie, et de rejoindre ainsi les 361 communes déjà labellisées en Suisse. Donc après effectivement on remarque qu'il y a quand même quelques dysfonctionnements sur la commune que ce soit concernant l'éclairage, que ce soit concernant le chauffage. Mais je ne veux pas revenir là-dessus puisque tout le monde aura bien lu attentivement cette interpellation. Et par la suite donc nous avons quelques questions. La première où en sommes-nous dans ce dossier justement de la Cité de l'énergie ? Quelles sont les mesures mises en place pour l'obtention de ce Label ? Qu'est-ce qui a été fait concernant la consommation énergétique des bâtiments ? Quelles sont les assainissements effectués et ceux prévus ? Et puis si M. Yves Parvex pouvait me mettre mon petit voilâ. Et donc je vous montre ici un

exemple donc on se demandait si ça ne serait pas pertinent d'afficher dans tous les bâtiments communaux des indicateurs qui mentionneraient l'évolution de la consommation énergétique des bâtiments. Et ceci permettrait à tous les utilisateurs de ces infrastructures de constater combien consomme tel ou tel bâtiment. Les améliorations à faire et les efforts déjà fournis par la commune pour diminuer la consommation énergétique du bâtiment en question. Si vous regardez le, la photo qui se trouve là, dans le rétroprojecteur, donc c'est à la salle du Midi à Martigny que ça a été pris cette photo et puis on voit la consommation énergie, on est en classe A, l'émission de CO2 en classe A aussi, par contre pour l'eau on est en classe D. Et dessous, vous avez aussi les énergies qui ont été utilisées sur la droite tout en bas. Et sur la gauche, on nous donne quelques pistes pour essayer d'améliorer le bâtiment pour qu'il tende vers une classe meilleure. Par exemple pour l'eau et bien de dire s'il y a des robinets qui fuient, enfin des choses comme ça tout simplement. Enfin comme ça la population quand elle arrive dans un endroit public, elle peut voir ces diagrammes et peut-être l'année suivante et bien l'eau par exemple elle aurait passé, elle aurait peut-être passé en classe C. Donc on voit les efforts que la commune a aussi faits. Voilà, merci. Alors j'attends les réponses des différentes questions.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je demande au Conseil municipal de répondre à l'interpellation et je passe la parole à Sandra Cottet-Parvex.

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : Oui bonsoir. Pour répondre à ces différentes questions. D'abord où nous en sommes dans le processus de Label Cité de l'énergie, donc vous voyez sur cette première dia les étapes de travail qu'il faut réaliser pour faire la demande du processus Cité de l'énergie et où nous en sommes. Je reviendrai ensuite en détail sur ces différentes étapes. Donc il s'est d'abord agi de faire un état des lieux, des différentes mesures prises ou planifiées dans les différents domaines relatifs aux processus Cité de l'énergie. Et nous avons également maintenant élaboré un programme de politique énergétique qui définit la stratégie communale dans ce domaine. Et également un plan d'action pour les années 2015 à 2018. Donc voilà un petit peu pour les étapes donc maintenant nous en sommes à l'étape de l'audit, en avril aura lieu l'audit de tout le processus Cité de l'énergie. Et en mai on devra déposer le dossier à la commission du Label, la session de mai. Et afin d'avoir une réponse définitive sur la certification attendue pour la fin juin. Donc voilà pour la première question. Yves s'il te plaît, merci. Donc les mesures mises en place pour l'obtention de ce Label, donc il a d'abord fallu faire un état des lieux. Des mesures effectuées ou planifiées dans les différents domaines, les six domaines relatifs à la Cité de l'énergie. Donc là je suis désolée mais c'est un petit peu faible pour voir les différents domaines donc on a le, je vais simplement vous faire la lecture des différents domaines. Ça ça va vite. Si je retrouve. Donc il y a le domaine de la communication et la coopération, c'est tous les aspects de la sensibilisation. Il y a également le domaine de l'organisation interne et le domaine de la, tout ce qui est mobilité approvisionnement et dépollution. Et ce que j'avais entouré en rouge c'est ce qui concerne les bâtiments communaux. Et il y a également, je crois que j'ai fait plus ou moins le tour, donc il a fallu vraiment faire un état des lieux de toutes ces mesures dans ces différents domaines. Et là je remercie d'ailleurs l'administration communale et en particulier le service technique qui a beaucoup contribué à cette, à ce catalogue et à cet état des lieux. Donc ensuite, la dia suivante, ensuite de ça, nous avons effectué ce document de programme de politique énergétique et ce document en fait permet de définir la stratégie énergétique communale à l'horizon 2035 et qui comprend un bilan énergétique qui est issu du catalogue des mesures. Donc selon l'état des lieux de la consommation, de la production au niveau énergétique, au niveau communal. Et également la définition de la vision globale et de la stratégie qui est essentiellement basée sur l'efficacité énergétique, soit la diminution des besoins et aussi l'amélioration au niveau de l'efficacité énergétique et également le deuxième volet de la promotion des énergies renouvelables. Egalement nous avons chiffrés les objectifs spécifiques à l'horizon 2020 et 2035 dans ce document et ceci sur deux axes. En ce qui concerne le patrimoine communal, donc les bâtiments communaux et l'ensemble du territoire communal. Donc voilà ça c'est vraiment le document de ce programme de politique énergétique qui est maintenant sous toit. Et également a été défini alors cette fois-ci le vraiment le cahier des charges, le plan d'action de ces différentes mesures planifiées ou certaines qui sont déjà en cours d'ailleurs pour les années 2015 à 2018.

Donc c'est vraiment un cahier des charges qui permet la mise en œuvre opérationnelle de ces mesures. Donc on a la liste des mesures dans les différents domaines avec un échéancier et les priorités y relatives. Et pour les mesures qui en ont le besoin, l'élaboration d'un budget. Et aussi également les différentes responsabilités pour la mise en œuvre de ces actions, que ce soit au niveau de l'administration, les différents services ou ce qui appartient au conseil municipal ou à la délégation de l'énergie. Donc voilà en ce qui concerne les mesures mises en place. Maintenant nous pouvons passer à la dernière question, ce qui concerne l'assainissement, les mesures prises au niveau des bâtiments communaux, donc là vous voyez qu'on a les différentes rénovations ou assainissements qui ont été réalisés ces dernières années au niveau des bâtiments communaux, soit des rénovations complètes au niveau de la Maison du Village à Muraz et également le Collège de Muraz. Egalement des remplacements au niveau des agents énergétiques pour le local du feu, le dépôt des travaux publics et ce qui est prévu actuellement et qui a été mis au budget, c'est le raccordement au chauffage à distance, pour la Maison de Commune et la Maison de la Cour. Et puis tout le complexe comme vous savez des Perraires et du cycle d'orientation. Et également est prévu de raccorder au chauffage à distance l'école primaire du Corbier pour l'année 2015. Egalement donc en planification, bien sûr cette planification va dépendre aussi des possibilités financières de la commune et des budgets que vous serez aussi appelés à voter. Mais est prévu sur 2016-2018 éventuellement le raccordement au chauffage à distance pour la salle de musique Bellevue et le local et l'appartement compris dans cette bâtisse. Et également si possible le raccordement chauffage à distance pour l'ancienne cure avec éventuellement une rénovation de ce bâtiment. Donc ça c'est une première chose, en ce qui concerne le suivi des consommations énergétiques des bâtiments donc on est maintenant, on a le suivi avec le programme EnerCoach depuis 2012. Donc on a vraiment le suivi de toute la consommation des bâtiments communaux au niveau des agents de chauffage tout ce qui est besoin en chaleur, l'électricité et l'eau. Donc exactement sur ce même processus de A jusqu'à G. Et là, dans les mesures qui sont planifiées, qui devront être prises, on a dans le chapitre bâtiments communaux entre autre bien sûr, tout ce qui est relatif à l'optimisation de l'exploitation des bâtiments communaux, essentiellement en lien, là ça se fera avec le service technique et puis le concierge communal. Et on a également dans ces mesures un programme de rénovation détaillé au niveau des bâtiments communaux. Peut-être encore un dernier point qui n'est pas indiqué là dedans mais qui est compris dans le patrimoine communal. C'est aussi l'éclairage public. Donc là on a dans les dernières phases aussi de rénovation, de remplacement de l'éclairage public et je peux déjà vous dire que selon les données justement de EnerCoach on a une diminution de 50 % de la consommation au niveau de l'éclairage public en ayant remplacé toutes ces différentes lampes et ampoules sur le territoire communal. Voilà.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je demande à l'interpellante si elle veut s'exprimer.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Juste deux secondes, est-ce que ce serait imaginable alors de mettre ces indicateurs là dans les salles ? Ou dans les bâtiments là, ces affiches là comme j'avais montré ?

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : Alors tout à fait, ça ça peut, il y a déjà des mesures qui sont prévues au niveau de la sensibilisation, de la communication et il y a aussi tout un chapitre là dedans où les mesures sont prévues et ça ça pourrait effectivement être une idée d'étudier la possibilité de mettre ces affiches qui viennent d'ailleurs, c'est des mesures qui sont proposées par la Cité de l'énergie, de Suisse énergie.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : L'interpellante ne désire plus s'exprimer, je clos cette interpellation.

5. Interpellation : Partenariat avec la police municipale de Monthey. Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation. M. Angst.

Intervention de M. Stéphane Angst : Alors Stéphane Angst pour l'UDC. Alors je vais juste vous expliquer en deux trois mots le pourquoi de notre interpellation. Alors le contrat qui nous lie avec la police municipale

de Monthey dépasse quand même le million de francs. Et pour nous ça nous semblait important d'en connaître un petit peu plus sur ce contrat parce que finalement on n'en sait pas grand-chose. Et c'est pourquoi on vous pose la question suivante : Quelle est la durée de ce contrat ? Sur quelle base les coûts de prestations ont-ils été calculés ? Avons-nous la possibilité de renégocier ce contrat, et quand ? Quelles sont les conséquences s'il y a mécontentement entre les deux partis. Au moment de la négociation du contrat pour des raisons de prestations ? Quel est le délai de dédit et s'il y a possibilité et quelles sont les clauses d'une rupture anticipée ?

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Bien, Jean-Luc Planchamp du Conseil. Je vais vous répondre. Vous êtes prêts ce matin à écouter quelques chiffres ou bien. On va y aller. Donc effectivement, il l'a clairement dit, la police nous coûte 1'200'000 par année. Ça je pense que ce n'est pas un secret de polichinelle, tout le monde le sait. Maintenant la première question, quelle est la durée de ce contrat ? Le contrat il a été signé le 10 septembre 2012 valable dès le 1^{er} janvier 2013. Il est valable pour une durée de 10 ans. Donc jusqu'en 2023 nous sommes liés à la police de Monthey. Il est ensuite reconduit tacitement pour une durée de 5 ans sauf dénonciation 2 ans à l'avance pour la fin d'une année civile. C'est-à-dire que pour l'instant, pour 10 ans nous sommes avec eux. Sur quelle base, la 2^e question, sur quelle base les coûts de prestations ont-ils été calculés ? Alors là je vais vous répondre en deux chapitres. Tout d'abord ce que le canton veut et ce qui a été décidé ici à la commune de Collombey-Muraz par rapport aux contacts qu'il y a eu en 2012 avec la commune de Monthey. En 2012, la Conseillère d'Etat Madame Esther Weber Kalbermatten a annoncé et publié les résultats d'un groupe de travail quant à la réorganisation de la police en Valais. Quelles ont été les conclusions de ce groupe de travail ? Tout d'abord le maintien en Valais de deux niveaux de police. Une police cantonale et une police municipale. Ensuite la mise en place d'une couverture complète du territoire par les polices municipales 24h sur 24, 7 jours sur 7 et ce qui est important pour vous de savoir, c'est avec un ratio pour notre région, d'un agent pour 700 habitants. Ensuite le canton dit, vous avez 3 possibilités chaque commune a 3 possibilités. Tout d'abord de créer une police municipale propre. D'adhérer à une police intercommunale, ce qui avait été fait, et, ou d'acheter des prestations de sécurité auprès d'une autre commune. Si c'est 3 conditions, si une des 3 conditions n'est pas remplie, la police cantonale prend le relais. Par contre elle nous facture cette prestation Fr. 150'000.00 par agent. Et Fr. 150'000.00 par agent c'est simplement une police d'intervention. C'est-à-dire, qui ne fait pas de prévention, qui ne va pas dans les écoles, qui ne s'occupe pas des manifestations, qui ne fait pas de police de proximité. Ensuite il faut aussi savoir maintenant et je finirai pour cette histoire de canton, c'est qu'il y a un règlement qui est actuellement une nouvelle convention entre les responsabilités de la police cantonale et de la police municipale qui est en cours d'élaboration. Il arrive tranquillement à bout touchant. Maintenant qu'est-ce qui a été décidé pour la commune. C'est peut-être ça qui nous intéresse le plus ici. Tout d'abord lors de la signature, il était tenu compte de la population pour assurer un tournus 24h sur 24. Il a été calculé à l'époque un quota de 10 agents. C'est-à-dire qu'on était parti à l'époque sur 7'982 habitants et si vous divisez par 700, ça nous donne 11 agents et demi. La commune de Collombey a décidé avec celle de Monthey de travailler sur 10 agents, avec 10 agents. Donc déjà si nous parlons de 11 agents et demi, ça reviendrait déjà à un million, c'est là que je commence les chiffres maintenant, on va s'amuser. 1'460'000, d'accord. Je vous rappelle 1'200'000 du tout début de mon intervention. Après si nous calculons la population actuelle de 8'300 habitants, vous avez vite fait de faire le calcul pour ceux qui sont très rapides, ça nous donne 12 agents. 12 agents, ça nous donne 1'524'000. Maintenant je continue. Là nous avons calculé la convention qui lie avec Monthey n'est pas de Fr. 150'000.00 par agent. Elle a été négociée à Fr. 127'000.00 par agent. Ça veut dire par là que nous sommes déjà à l'heure actuelle trop bons marchés par rapport à ce que Monthey devrait nous facturer. Ne le dites pas dehors, mais c'est comme ça. Ensuite il faut aussi dire que, dans ces 1'200'000 il est tout compris. Il est compris les interventions, il est compris tout ce qui est prévention et Dieu sait ce qu'ils en font au niveau des écoles, il est compris aussi beaucoup de, déjà les moyens aussi mis à disposition. Que ce soit les moyens de, informatique, etc... Les véhicules. Maintenant dans la 3^e question, avons-nous la possibilité de renégocier ce contrat et quand ? Donc, ce qui faut savoir, c'est que je vous ai dit au début que nous sommes liés 10 ans. Par contre, la convention elle

doit être renégociée chaque 5 ans. C'est-à-dire qu'à la fin de la 4^{ème} année, nous rediscutons avec Monthey de la situation actuelle, qu'est-ce qui a évolué, le nombre d'habitants, qu'est-ce qui s'est passé etc. Et dans la 5^{ème} année, nous rediscutons pour les tarifs de la 6^{ème} année. A partir de la 6^{ème} année. A défaut d'accord, il a été convenu dans la convention qu'il y aurait une augmentation de 20 %. Maintenant, 4^{ème} question : Quelles seront les conséquences s'il y a une mésentente entre les 2 parties, au moment de la négociation ? Et bien là c'est tout simple. Il y aura 2 organes qui seront chargés de trancher, c'est le Tribunal Cantonal ou le Conseil d'Etat. Quel est le délai de la dédite ? Ben il n'y a pas de dédite. La convention elle est signée pour 10 ans. Et puis la dernière question : S'il y a possibilité, quelles sont les clauses d'une rupture anticipée ? Toute simple. En cas de rupture anticipée, la commune de Collombey-Muraz doit s'entendre avec celle de Monthey pour la reprise des 10 collaborateurs qu'ils ont dû engager pour faire le service chez nous. Voilà, je crois que j'ai répondu aux 6 questions qui ont été posées par le groupe UDC. Est-ce que vous avez besoin de compléments ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je demande à l'interpellant de s'exprimer.

Intervention de M. Stéphane Angst : Stéphane Angst pour l'UDC. Non c'est complet, ça va bien. Merci.

Intervention de M. Jean-Luc Planchamp : Merci beaucoup.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, je clos cette interpellation.

6. Interpellation : Clarification des propos tenus par le Président de commune lors de la séance du 16 juin 2014. Je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin pour le PLR. Le PLR demande au Président de la municipalité, M. Yannick Buttet, de bien vouloir expliquer au Conseil général en quoi ces propos lors de la séance du 16 juin 2014 étaient imprécis pour reprendre les termes parus dans la presse. Merci pour la réponse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je vais répéter ce que je vous ai dit tout à l'heure dans le traitement du dossier sur la réorganisation de l'administration. Comme j'avais déjà repris ces éléments là. Dans le PV cité, il était dit qu'Alain Fournier avait refusé le poste qui lui était proposé et si on veut être très précis, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, Alain Fournier au départ a accepté le poste à des conditions qui étaient les siennes et qui n'étaient pas celles du Conseil. Il a ensuite cherché à discréditer l'autorité communale. Il a enfin accepté le poste à un moment où la confiance était rompue et la collaboration n'était plus envisageable.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : L'interpellant désire-t-il s'exprimer ?

Intervention de M. Alexis Turin : Oui Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues. Il est 1h15 du matin j'espère que j'ai encore assez d'énergie et vous aussi pour m'écouter. Moi je suis quand même un peu déçu par la réponse du Président de la Commune, parce que je crois que le Conseil général a le droit à avoir des informations conformes à la vérité. Et ici dans cette salle, il y en a de ceux qui ont plus d'informations que d'autres et vous Monsieur le Président vous en faites partie. Ce qui est normal puisque vous êtes le Président de la commune. Mais si on en sait plus, ça implique aussi qu'on a une plus grande responsabilité au moment où on s'exprime par rapport aux propos que l'on tient. Dans cette affaire, je suis aussi déçu de la façon dont vous faites la correction et vous remettez encore de l'huile sur le feu et vous attaquez encore l'ancien directeur d'écoles. Je ne sais pas à quoi ça sert. Finalement nous ici on en sait moins que vous, donc on se base sur ce que vous dites pour prendre des positions, pour s'exprimer. Et finalement si on n'a pas les bonnes informations, non

seulement ce sont nous, Conseillers généraux, qui sommes atteints dans notre, je dirais, le respect de l'institution, mais finalement ceux sont, c'est toute la population puisque nous sommes des élus du peuple comme vous et nous sommes des représentants du peuple. Si on veut passer des paroles aux actes, c'est-à-dire d'aller au-delà des slogans, tel que travailler ensemble, faire preuve de transparence ou agir honnêtement pour prendre les termes que vous avez utilisés lors de la séance de mars et bien je pense qu'il y a peut-être un changement d'attitude à avoir. Certes on peut rétorquer que la décision de ne pas investiguer dans le dossier du directeur d'école a été prise tout à fait démocratiquement, c'est vrai. D'abord en commission puis au sein de ce Conseil général. Mais finalement sur quelle base, à partir de quelles données ? Une chose est sûr, c'est que si on veut s'hasarder à prendre des décisions sur des bases qui ne sont pas exactes et bien on s'expose à la critique. Et finalement ce qui ne peut pas se régler ici dans le Conseil général, et bien se règle ailleurs, dans la presse et ce qui est regrettable parce que finalement c'est là où je veux en venir dans mon intervention, c'est une atteinte à l'image de notre commune. Je crois que c'est le 2^e point du plan de législation du Conseil municipal à laquelle nous adhérons totalement avec le PLR, l'image de notre commune. Et je crois qu'il faut faire attention et à l'avenir j'espère qu'on arrivera à régler toutes ces affaires d'une manière plus sereine aussi dans le respect de tout le monde, des élus que nous sommes et aussi des personnes que nous attaquons. Merci de votre attention.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je suis très très étonné déjà de cette dernière phrase de M. Turin qui dit dans le respect ou l'attention des personnes que nous attaquons. Et j'aimerais bien comprendre ce genre de remarque. Personnellement je ne comprends pas du tout qui est attaqué dans cette affaire, si ce n'est, peut-être, par certains qui justement aiment créer, générer ou entretenir des scandales, l'autorité communale. Et cette atteinte à l'image elle est principalement le fait justement de celles et ceux qui aiment générer des scandales là où il n'y a pas lieu d'en avoir. Et maintenir ce climat de défiance par rapport à l'autorité en générale, à l'autorité exécutive en particulier. Donc quand vous parlez de plus grandes responsabilités de l'exécutif, du Président en particulier, je crois que nous en sommes tous conscients tout comme le Président de la commission de gestion a aussi une plus grand responsabilité. Les membres de la commission de gestion également, notamment lorsqu'ils évoquent certains chiffres. Quand vous parlez de votre déception sur ce qui avait été dit. Donc je dois dire c'est ce qui avait été ressenti à l'époque par le Conseil, ce refus. J'ai corrigé aujourd'hui vous avez entendu le déroulement précis des faits à l'époque. Je tiens aussi à dire que je n'ai pas attendu votre intervention et d'ailleurs je pense que vous aviez pu lire les 2 articles dans la presse, l'article qui disait que j'allais de toute façon vous donner des précisions ici au Conseil général sur cette situation. Donc je n'ai pas attendu votre intervention pour soigner la transparence et m'engager à vous donner la vision précise des choses. Quand vous parlez, alors là c'est encore plus étonnant, de votre déception de la manière dont les choses sont corrigées et vous m'accusez de jeter encore de l'huile sur le feu, je ne sais pas vraiment à quoi vous faites allusion, moi je me réjouis de vous entendre sur cet élément là en disant je suis encore plus déçu de la manière dont le Président corrige, il réattaque encore une fois la même personne et il jette de l'huile sur le feu, donc je me réjouis de vous entendre. Et vous parlez enfin de changement d'attitude à l'avenir, alors ça très franchement je crois que notre attitude elle a été claire, en l'ensemble du Conseil communal et à moi-même, la volonté c'est la transparence. La volonté c'est s'il y a des imprécisions c'est de les corriger, les corriger de manière honnête, transparente et c'était la raison pour laquelle je m'étais déjà engagé publiquement à corriger cette imprécision que j'avais commise lors d'un précédent Conseil général. Et je crois que quand on parle de responsabilités, on doit aussi parler de confiance et la confiance c'est aussi la volonté d'avancer ensemble et de ne pas toujours imaginer que l'autre essaie de tromper, de tricher, de mentir. Mais plutôt qu'on essaie vraiment d'avancer ensemble et de construire le futur de notre commune. Moi j'attends simplement de votre part et je me réjouis de vous entendre, dans quelles mesures vous trouvez que je jette encore une fois de l'huile sur le feu dans ce dossier.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Turin.

Intervention de M. Alexis Turin : Alexis Turin pour le PLR. Je dois dire que je n'aime pas tellement cette façon de fonctionner de ping-pong je pense que c'est ça qui fait qu'on a des séances...

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : S'il vous plaît, Monsieur Turin a le droit de s'exprimer.

Intervention de M. Alexis Turin : c'est ce qui fait qu'on a des séances qui peuvent arriver longuement. Je pense que c'est peut-être mieux des fois quand tout le monde parle, tous ceux qui veulent intervenir dans cette salle parlent puis ensuite on a une réponse de la municipalité, ce qui peut peut-être raccourcir les débats. Moi je trouve que c'est... dans cette affaire, l'ancien directeur des écoles a été gravement sali dans la presse et c'est vrai on a pu lire son salaire dans la presse. On essaie encore aujourd'hui de nous faire croire que personne autour de la table du Conseil ne savait combien est-ce qu'il gagnait, que tout le monde est tombé de haut quand on a appris qu'il avait ce salaire-là. Voilà je pense que quand on essaie de cacher des choses, ça peut avoir une méthode Coué mais ça ne marche pas toujours. Voilà je parlais aussi de la façon que vous avez aussi de vous exprimer d'attaquer souvent les personnes, je crois qu'on est ici, on vient avec des idées, on n'est pas là pour s'attaquer personnellement. Par rapport au déroulement de la chose, je pense que le dossier doit faire quelques centimètres de haut, j'imagine, chez vous à la commune. Résumer en 3 phrases l'attitude du directeur dans ce dossier et je pense que ben voilà vous en portez la responsabilité, moi je ne veux pas être plus long que ça parce que je ne connais pas assez le dossier. Mais moi ce que j'attendais ce soir c'était en fait des excuses parce que je pense que quand on vient devant un plénum et puis qu'on avait le temps de se préparer, parce que vous avez parlé en mars pour dire que vous amèneriez toutes les informations en juin. Et puis quand en juin on apprend qu'il y a des choses, que tout n'a pas été dit correctement, moi ça me laisse un arrière goût, mais voilà c'est simplement, ce que je voulais dire par là c'est le respect de l'institution, mais je n'entends pas répliquer ce que vous allez dire parce que je pense que ça a assez duré cette soirée. Merci.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général. Je pense que la meilleure des manières pour raccourcir ce genre de discussion c'est que lorsque la réponse a déjà été apportée dans un point précédent, on puisse retirer aussi son interpellation. Concernant ce que vous avez dit, vous dites que vous ne connaissez pas suffisamment le dossier pour vous exprimer, mais vous le connaissez manifestement suffisamment pour dire que la municipalité cherche à cacher des choses, qu'elle a menti, qu'elle n'a pas dit tous les éléments, vous nous traitez d'ailleurs de menteurs indirectement. Et ça je pense que c'est un élément qui n'est pas acceptable dans un rapport entre le législatif et l'exécutif. Et au final, comme finalement vous parlez d'attaques sur les personnes, ce n'était pas du tout la question que je vous avez posée mais j'attendais de votre part que vous nous disiez précisément en quel point vous trouvez que ce soir dans ma réponse j'ai jeté de l'huile sur le feu. Si ce que vous avez imaginé c'est les mots que j'ai utilisés, les mots que j'ai utilisés ce soir pour la plupart, quand je parle par exemple de discréditer l'autorité communale, je ne les ai pas inventés moi-même, je les ai pris dans la décision du tribunal cantonal concernant le cas de l'ancien directeur des écoles. Donc ce n'est pas moi qui résume cette situation en quelques mots, ce sont des phrases qui sont tirées, pour la plupart, de la décision du tribunal cantonal qui a donné pleinement raison à la municipalité dans ce dossier. J'aimerais juste rappeler le Conseil d'Etat a donné pleinement raison à la municipalité dans ce dossier, le tribunal cantonal a donné pleinement raison à la municipalité dans ce dossier, il n'y a pas eu de recours au tribunal fédéral. Aujourd'hui pour la municipalité, le cas de l'ancien directeur des écoles est un cas qui est réglé, la page est tournée et dans ce dossier je répète encore une fois, il n'y a eu que des perdants, nous souhaitons le meilleur à l'ancien directeur des écoles ainsi qu'à sa famille dans ses nouvelles activités. Ça ce sont des faits, tout le reste ce ne sont que de l'imagination.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Monsieur Turin, l'interpellant, veut-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Merci, je clos cette interpellation.

7. Interpellation : Application du règlement de la gestion des déchets, je demande à l'interpellant de nous donner connaissance de son interpellation.

Intervention de Mme Véronique Cottet : Alors Véronique Cottet pour le PLR. Alors je ne vais pas relire toute l'intervention vue l'heure. Je vais juste poser quelques questions à la municipalité. J'aimerais savoir si le canton du Valais a donné sa position par rapport à une taxe sur le sac, une taxe au poids ou autres. Et pourquoi certains articles de ce règlement ont été mis en vigueur et pas d'autres. Quel est le délai prévu pour l'application complète du règlement. Et s'il y aura des conséquences sur le budget vu que ce règlement est fait pour l'autofinancement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole à la municipalité. Mme Cottet-Parvex.

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : Oui alors tout d'abord en préambule pour répondre à ces questions, je tiens à préciser peut-être certains points qui ne sont plus très clairs. Donc le règlement sur la gestion des déchets a été accepté lors de la séance du Conseil général le 16 juin 2014, homologué par le Conseil d'Etat à sa séance du 17 septembre et que le règlement est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015 comme il était prévu. Et en ce qui concerne l'application du règlement, nous confirmons bien que le règlement est appliqué dans sa totalité, tel que prévu dans son entrée en vigueur soit au 1^{er} janvier 2015. Et s'il est encore nécessaire de préciser que tous les articles dudit règlement sont en vigueur et qu'il est de la compétence du Conseil municipal de veiller au respect du règlement à ce que ces principes soient respectés et le cas échéant d'y apporter les corrections nécessaires auprès des instances concernées ou de mettre en place les contrôles nécessaires si besoin. Maintenant en ce qui concerne la mise en place. Bien sûr qu'il est clair que la mise en place pratique d'un tel règlement nécessite d'importants travaux préparatoires que l'administration a déjà menés et continue de mener. Cela ne signifie pas que ce règlement a été fait trop vite et ainsi le Conseil municipal respectivement l'administration prend les mesures pour que la perception de la taxe engendre le moins de difficultés possibles. Dans ce contexte, la sensibilisation, l'information et les prises de contacts sont privilégiées à la répression. Ainsi une information générale a été adressée à la population de Collombey-Muraz dans le dernier journal communal en décembre 2014. Et de plus, selon les différentes catégories qui sont concernées pour la perception de la taxe, des informations ciblées ont été faites ou sont en cours. Une information ciblée a été faite aux ménages par un courrier d'information intégré à l'envoi du décompte des services publics, et aux entreprises par l'envoi d'un formulaire type selon les différentes catégories d'entreprises soumises à la taxe. Et cette démarche est en cours et elle permettra également de mettre à jour la base de données des entreprises du territoire communal. Et enfin une démarche similaire est également en cours en ce qui concerne les commerces ainsi que les sociétés locales. Ces dernières d'ailleurs ont été bien informées et sensibilisées sur l'entrée en vigueur du règlement sur la gestion des déchets et taxes y relatives lors de l'assemblée du cartel de janvier dernier. Et elles seront très prochainement informées sur la décision de taxation ainsi que sur les modalités de gestion des déchets lors des manifestations d'importance. Et enfin pour finir, concernant l'impact sur le budget, donc il n'y a pas de conséquence sur le budget voté. Pour rappel les coûts engendrés par la gestion des déchets doivent être autofinancés et ceci selon la tarification prévue qui est fixée à l'annexe 2 du règlement concernant les tarifs des taxes d'élimination des déchets. Et enfin pour terminer la dernière question que vous avez posée en ce qui concerne le retour concernant le canton donc il y a une information qui a été donnée, c'est l'antenne région Valais romand qui va se charger de présenter ce règlement et ce concept uniforme pour tout le Valais romand donc ce concept a été présenté à une séance du 18 mars au comité de la fédération des communes valaisannes, mais actuellement nous n'avons pas encore de retour à ce sujet.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. L'interpellante désire-t-elle s'exprimer ?

Intervention de Mme Véronique Cottet : Oui alors merci pour les informations, OK pour le canton. Juste par exemple, je reviens quand même sur l'application du règlement, je fais régulièrement mes courses dans les commerces de Collombey, je ne vois pas selon l'article 9 alinéa 7, le règlement prévoit que les commerces mettent à disposition des acheteurs des moyens pour l'élimination sur le site des emballages en carton, papier et plastique, juste pour exemple, en tout cas pas dans certains commerces de Collombey ce n'est pas possible.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci parole à la municipalité.

Intervention de Mme Sandra Cottet-Parvex : A ce point là, il est clair que ça fait partie de cette mise en place, donc les commerces vont aussi recevoir ces informations ciblées sur la taxation et sur aussi les points qui doivent être appliqués et le cas échéant à l'issue de cette mise en place de son application, si il y a des choses qui doivent être corrigées, c'est à la commune de s'assurer bien sûr que ces principes soient respectés dans les différentes entités.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : L'interpellante ne désire plus s'exprimer, je clos cette interpellation. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Informations de l'Exécutif

Je passe la parole au président de commune, Yannick Buttet.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, 3 très brèves informations quand même, on ne va pas vous faire tout le topo de la situation de la municipalité maintenant, simplement, vous avez vu dans la presse qu'on a organisé une rencontre publique dans le village des Neyres, de manière à traiter des problématiques qui concernent particulièrement ce village, surtout la question qui est liée à la scolarité et aux déplacements scolaires. Donc ça, c'était une volonté de pouvoir se rendre dans les villages pour être au plus proche des soucis éventuels des concitoyennes et concitoyens. Le 11 mai prochain, à 19.30 h, sera organisé, au centre scolaire des Perraires, un bilan de mi-législature. C'est tout à fait dans notre volonté de transparence et de communication avec la population, la volonté de pouvoir faire le point de la situation sur notre programme de législature, voir ce qui a déjà été effectué, ce qui ne l'a pas été pour quelles raisons, et ce qu'il reste à effectuer d'ici la fin de la législature. Vous êtes bien sûr toutes et tous déjà invités. Et le 30 mai, le matin aura lieu l'inauguration de l'école et de l'EMS de Muraz, donc celles et ceux qui sont disponibles et qui veulent participer à ce moment important pour notre commune, vous êtes les bienvenus et ça débutera aux alentours de 10.30 h.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci. Autre information à la municipalité ? Ce n'est pas le cas, je passe au point suivant de l'ordre du jour :

11. Questions

Avant de passer la parole à la salle pour poser d'éventuelles questions, je demande au Conseil municipal si, lors de la dernière séance, il a différé des réponses, cas échéant je lui passe la parole. Ce n'est pas le cas, je passe la parole pour des questions, M. Rouiller.

Intervention de M. Jean-Pierre Rouiller : Jean-Pierre Rouiller, ma question concerne le règlement du feu, donc on peut prendre connaissance sur le site communal. En consultant ce document j'ai remarqué au dernier chapitre qu'il portait la modification au 18 janvier 2007. Par contre, il n'était pas signé de plus, en suivant la mention homologué par le Conseil d'Etat, il n'y a pas de date mentionnée. Je ne sais pas s'il y a un défaut à l'imprimante. Aussi je pose la question si un règlement tel qu'il est rédigé est à jour et homologué car il comporte aussi des répercussions financières quant aux taxes mentionnées. Je vous remercie de, pour le suivi de cette affaire. Il n'y a pas besoin de la résoudre ce soir.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, je pense que Jean-Pierre Rouiller sait aussi très bien faire usage du bureau des réclamations, comme il est très attentif et on le remercie d'ailleurs à la situation des règlements sur le site Internet. C'est un point de plus dans la mise à jour de ces règlements sur notre site Internet en rappelant qu'on va renouveler ce site Internet cette année et que ce sera aussi l'occasion de s'assurer que tous ces règlements qui sont à disposition soient non seulement à jour, mais signés, qu'ils soient vraiment dans la forme qu'ils doivent être mis à disposition du public. Mais on contrôlera ça, d'ici, même avant la prochaine séance et si ce n'est pas le bon règlement il sera corrigé immédiatement.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Knubel ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui Natercia Knubel, Conseillère générale PDC, j'aurais une question pour M. Turin.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Quel Turin ?

Intervention de Mme Natercia Knubel : M. Olivier Turin. Ça concerne les horaires scolaires. Donc les horaires de la et les écoles de Collombey, les écoles primaires en tout cas, primaires et enfantines vont changer. J'ai appris qu'il y avait une séance d'information demain soir pour les 1H, 4H, soit première enfantine, deuxième primaire. Ma question est très brève : qu'est-ce qui va se passer au changement d'horaires, pour les enfants des Neyres et d'Illarsaz qui prennent le bus, vu que les horaires de bus, à ce que j'ai compris, seront adaptés au mois de janvier, à la rentrée après les vacances de Noël ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Olivier Turin, je vous passe la parole.

Intervention de M. Olivier Turin : Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'espère vous répondre correctement mais en consultant, donc vous savez que ces horaires scolaires ont été vraiment malaxés, remaniés par la direction des écoles jusqu'au moment où on a réussi à faire finalement un horaire uniformisé. Bertrand Copt m'a dit clairement que les discussions avec les bus empruntés par les écoliers étaient à jour, tous les bus sont à jour, hormis pour les 6^{ème} primaires qui vont aux Perraires qui eux arriveront juste à l'heure pile aux Perraires et c'est cet horaire-là qui pose un problème jusqu'à Noël, jusqu'au 15 décembre. Pour les autres bus, à ma connaissance, c'est une affaire qui roule si vous me permettez l'expression.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Mme Knubel.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Donc si je comprends bien, les horaires scolaires le soir ne changent pas ? Les enfants finiront toujours à 16h30 ? Parce qu'actuellement ils finissent à 16h30, je prends l'exemple des Neyres puisque je suis concernée, ils ont le bus à 16h50. J'ai entendu dire maintenant je ne sais pas si c'est vrai, d'où la question, que l'école se terminerait à 16h00 ce qui ferait qu'ils auraient 50 minutes d'attente, tout seuls, à l'arrêt du bus ?

Intervention de M. Olivier Turin : Alors vous avez raison, c'est 16h00. Écoutez, je vous propose de me renseigner, je ne peux pas vous répondre maintenant, je me renseigne et puis je vous rends réponse ces prochains jours, demain, après demain. Mais malheureusement aujourd'hui je ne pourrai pas vous donner cette réponse.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui je vous rappelle que le Conseil municipal peut différer sa réponse jusqu'à la prochaine séance.

Intervention de Mme Natercia Knubel : Oui alors j'ai une requête concernant la réponse, est-ce que ce serait possible de faire une information aux parents en fait ? Aux parents concernés parce que...

Intervention de M. Olivier Turin : Alors effectivement, tout à fait, c'est noté.

Intervention de Mme Natercia Knubel : On a reçu là pour l'inauguration de l'école de Muraz et du Home que les élèves auraient une répétition le 17 avril après-midi, ils sont libérés à 16h00 et c'est clairement marqué dans la lettre envoyée par la direction des écoles : les élèves des Neyres et d'Illarsaz seront pris en charge en attendant le bus. Alors la question que se posent les parents des Neyres et d'Illarsaz c'est si jusqu'en décembre les enfants seront aussi pris en charge ou s'ils prendront le bus du cycle, au quel cas en tout cas pour les Neyres. Ça va être très très serré puisqu'on double déjà les bus à 13h00 quand tous les élèves sont dans le car en même temps. Merci M. Turin.

Intervention de M. Olivier Turin : C'est enregistré. Merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autre question ? M. Kamerzin

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Raymond Kamerzin pour le groupe UDC, le groupe UDC, c'est une question pour M. Yannick Buttet, le groupe UDC désire connaître la date à laquelle la population va être informée de la réduction finalement de l'aide dentaire dont on avait parlé en fin d'année. Voilà on reste simplement attentif à ce sujet, on voulait savoir s'il y avait déjà quelque chose qui était programmé.

Intervention de M. Yannick Buttet : Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, et bien ce thème-là est précisément à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil le 13 avril donc on en a discuté tout à l'heure, c'est prévu, l'information elle est prête et l'idée c'est, justement comme on avait discuté, d'envoyer cette information aux parents suffisamment tôt pour qu'ils puissent prendre leur disposition.

Intervention de M. Raymond Kamerzin : Les grands esprits se rencontrent, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : M. Vuille.

Intervention de M. Côme Vuille : Oui, Côme Vuille PLR, vu l'heure je vais poser mes questions par écrit mais je voulais simplement profiter de prendre la parole pour saluer la démarche de la commune sur la séance qui a été délocalisée aux Neyres, parce que c'était vraiment un souhait aussi que nous avons évoqué durant la campagne et nous pensons vraiment que c'est très profitable donc j'aimerais remercier la municipalité pour la démarche.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, autre question dans l'assemblée ? Oui, M. Delaloye.

Intervention de M. Gilles Delaloye : Gilles Delaloye pour le PLR, on a parlé de l'inauguration de la nouvelle école, on avait parlé aussi sauf erreur qu'on allait faire les séances après là-bas. L'école elle est là, la salle je crois qu'elle est là aussi, la sono aussi, on est ici on paie une sono, est-ce que la prochaine séance on l'aura à Muraz, enfin dans la nouvelle école ou on sera toujours ici ? La question je pense c'est pour le bureau.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui alors le bureau doit se rencontrer, on en a discuté la dernière fois quand le bureau s'est rencontré, déjà un mois avant l'envoi de l'ordre du jour quand on avait demandé, il y avait l'inauguration le 30 mai et puis quand on avait discuté pour le 30 mars je crois que y avait des déménagements qui étaient prévus et puis dans la précipitation le bureau a dit on regardera pour faire éventuellement la prochaine séance, pour autant qu'on le veuille aussi. Mais en tout cas pour regarder pour la prochaine séance si on veut aller à Muraz. De rien. Autre question ? Oui, M. Sallin.

Intervention de M. Didier Sallin : Didier Sallin donc juste même pas une question mais plutôt une suggestion pour M. Vieux par rapport à la promotion économique, la fermeture de la Raffinerie nous prouve de nouveau la fragilité de notre tissu économique donc par rapport à tout ce qu'on a expliqué tout à l'heure sur la zone industrielle, serait-il possible de tenir une présentation des activités de la municipalité au sujet de la promotion économique de notre commune, au cours d'un prochain Conseil général. Donc suggestion pour ordre du jour, merci.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je vous rappelle juste une chose, l'ordre du jour c'est le bureau du Conseil général qui l'arrête, par contre ça peut venir d'une proposition du Conseil municipal, mais c'est quand même le bureau du Conseil Général qui arrête son ordre du jour. M. Vieux je vous passe la parole.

Intervention de M. Mikael Vieux : Mikael Vieux pour le Conseil, donc au fait c'est un point principal de notre législature donc la promotion économique de la commune. Actuellement des premières discussions ont été entreprises avec la Ville de Monthey par rapport à leur promotion économique à eux, savoir ce quelles étaient les synergies possibles et nous sommes en train d'avoir une réflexion là-autour. Nous avons d'abord débuté avec plutôt une visite de la zone industrielle pour déjà améliorer le confort actuel au jour d'aujourd'hui par rapport aux activités et autre et donc par rapport à cette promotion économique on est en train de travailler dessus. Je ne sais pas si je vais pouvoir pour le prochain mais en tout cas le but est de présenter quelque chose oui.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà merci M. Vieux, autre question ? M. Angst.

Intervention de M. Stéphane Angst : Voilà Stéphane Angst, moi j'ai juste une petite question rapide au Conseil municipal concernant le complexe du Yukon qui a brûlé dernièrement. Est-ce que vous connaissez les volontés du propriétaire ? Si oui, est-ce que vous retolèreriez une discothèque à cette place comme c'était ? Et si oui encore une fois, y aura-t-il des mesures prises concernant le bruit et puis peut-être la sécurité par rapport à avant ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, ce sera très rapide, on ne connaît pas aujourd'hui encore la volonté du propriétaire et puis on ne peut pas dire aujourd'hui ce qui pourrait être autorisé ou non, on attendra d'avoir une demande sur la table du Conseil pour pouvoir nous déterminer. Mais effectivement que dans tous les cas on sera sensible d'abord au respect des conditions fixées par la zone et des possibilités qui sont offertes par la zone et puis bien sûr aussi il y a toute la question des nuisances qui sont liées à un éventuel établissement de ce type-là.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Autre question ? Ce n'est pas le cas, je clos ce point 11 de l'ordre du jour je passe au point

12. « Divers »

Je passe quand même la parole à l'assemblée si quelqu'un désire s'exprimer. Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui, Nathalie Cretton. Je vais essayer d'être brève, donc je me permets d'intervenir concernant toujours ce dossier Tamoil. Donc je suis stupéfaite de lire dans la presse que nos autorités communales et cantonales veulent savoir rapidement ce qu'il en est de la pollution du site de manière, le cas échéant, à pouvoir exiger une dépollution de la part de Tamoil. L'Etat du Valais a même mandaté une expertise indépendante pour analyser la pollution hors des murs. Si je comprends bien il a fallu que la raffinerie annonce sa fermeture pour que l'on se pose la question de savoir si nos sols, sous-sols et champs sont contaminés. Ça me laisse sans voix.

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de M. Yannick Buttet : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, en réponse à ça, les analyses ont été faites. Mais ce qu'on essaie de faire maintenant, il faut être très clair. Maintenant on en est presque, et je mets ça entre douze guillemets, on en est presque à espérer que le sol soit suffisamment pollué pour imposer une dépollution. Donc c'est dans ce sens là que des analyses complémentaires sont effectuées de manière à voir si on ne trouve pas une pollution. A l'heure actuelle les informations qui nous sont transmises du canton ne font état que d'un secteur marginal à assainir donc contaminé, à assainir et que ça ne concernerait pas la majorité du site industriel de Tamoil. Raison pour laquelle on veut pousser les investigations pour voir s'il y a des possibilités d'imposer un assainissement étendu.

CONSEIL GENERAL

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Oui Mme Cretton.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Je peux juste rajouter comme quoi ça me fait quand même un peu bizarre que jusqu'à maintenant on n'ait pas poussé ces investigations plus loin, et puis que c'est maintenant parce qu'on se dit « c'est nous qu'on va passer à la caisse » alors maintenant on se dit « faut vraiment prouver qu'ils polluaient. Donc ça me fait un peu bizarre quand même, donc je me dis peut-être que c'était déjà bien pollué mais on ne sait pas, l'Etat du Valais n'avait pas mandaté une commission externe pour analyser la pollution hors des murs, alors qu'elle le fait maintenant.

Intervention de M. Yannick Buttet : Bon il y a une base légale qui fixe aussi les manières d'effectuer les contrôles, quelles sont les normes qui finalement imposent après une dépollution ou non. Donc les contrôles ont été faits, j'ose l'imaginer, dans le respect des règles et des normes. Et jusqu'à aujourd'hui, il semble que cette pollution, ou en tout cas le secteur contaminé, soit très limitée. Maintenant les choses ont été faites dans les règles, aujourd'hui on est plutôt à chercher davantage voir si on ne trouve quand même pas une pollution, c'est assez terrible mais c'est un peu ça qu'on est en train de se dire. Mais à l'heure actuelle, il y a rien qui laisse penser que le secteur contaminé soit plus étendu.

Intervention de Mme Nathalie Cretton : Oui mais alors elle est où la santé de la population ?

Intervention de M. Bertrand Fontannaz : Voilà. Autre prise de parole dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas donc je clos cette séance du Conseil général, je remercie toutes les personnes présentes : les Conseillers généraux et Conseillères générales, la municipalité, la presse et le public, bonne fin de nuit, bonne rentrée et à bientôt.

La séance est close à 01h45.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LE SECRETAIRE

Samuel Rouiller

